



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 30 mars 2022**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 février 2022, à 9 h

**10.003** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 février 2022, à 9 h

**10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 février 2022, à 9 h

**10.005** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2022, à 9 h

**10.006** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 février 2022, à 9 h

**10.007** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 février 2022, à 8 h 45

**10.008** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 février 2022, à 8 h 45

**10.009** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 février 2022, à 9 h

**10.010** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 février 2022, à 9 h

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1221670001

Accorder un contrat à Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 171 533,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres 22-19169 (3 soumissionnaires)

**20.002** Contrat de construction

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1228848009

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 402 832,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires)

**20.003** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1228750002

Accorder un contrat à A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc. pour des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin, situé au 1925 Rue St-Antoine, Lachine - Dépense totale de 296 505,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-15799) - (5 soumissionnaires)

**20.004** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1229267001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'ACFAS pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2022 au Biodôme, du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023

**20.005** Subvention - Contribution financière

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1228816001

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 97 500 \$ pour l'organisation de 10 événements présentés en 2022, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.006** Subvention - Contribution financière

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1229267002

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir pour le projet La preuve par l'image, édition 2022

**20.007** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité et de l'inclusion sociale - 1226367001

Accorder un soutien financier de 19 524 \$ à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1228475001

Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 50 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ pour la tenue des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1227641001

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public aux abords de l'UQAM inscrite à l'entente entre la Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1224784003

Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022 - Dépense de 17 500 \$, taxes incluses

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1227482001

Approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la diversité et de l'inclusion sociale - 1228804002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024

**30.006** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe -  
1220465001

Autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la location de cinq roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel

**30.007** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de sécurité incendie de Montréal - 1222675020

(AJOUT) Renouveler, pour une vingt et unième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

## 40 – Réglementation

**40.001** Ordonnance - Autre sujet

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1221543001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation de la salle polyvalente au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 23e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, le 13 mai 2022

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1227903004

Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, entre le 1er février et le 28 février 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)



## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 2 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0134**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 février 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.005 et les points 30.001 et 30.003 et en y ajoutant les points 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0135**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de filets de protection, de clôtures et de panneaux de signalisation, situé au parc Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 598,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6648;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 239,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 159,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1218264002

---

**CE22 0136**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la prolongation de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.
- 2- de mandater le greffier pour qu'il fasse parvenir une réponse écrite favorable pour pouvoir considérer le prolongement de l'entente comme effectif.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229394001

---

**CE22 0137**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Placement Sergakis inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé au nord-ouest de l'intersection des rues Saint-Augustin et Sainte-Émilie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lequel est constitué du lot 2 091 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 305,4 mètres carrés, pour le prix de 610 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;

- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Placement Sergakis inc., du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229220001

---

### **CE22 0138**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets d'addenda modifiant les soutiens financiers prévus aux conventions entre la Ville de Montréal (CE21 1963) et :

- l'Association régionale des clubs de patinage artistique Montréal-Concordia (Patinage Montréal), pour un montant de 2 759,40 \$;
- l'Association régionale de tir à l'arc de Montréal (ARTAM), pour un montant de 11 298,75 \$;
- l'Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (AMHEFS), pour un montant de 3 759,27 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1219271001

---

### **CE22 0139**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2022, afin de soutenir sa mission pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1220348001

---

**CE22 0140**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 25 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys pour réaliser une étude de scénarios pour la mise à niveau et la modernisation des lieux dans le cadre du Programme d'aide aux études de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1218080009

---

**CE22 0141**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 157 292,45 \$, taxes incluses, pour les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet afin de continuer de représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans trois litiges qui l'opposent à Héloïse Thibodeau architecte inc. & CIMA +, Construction Cybco inc. et STC Acoustique inc., majorant ainsi la somme totale réservée pour l'ensemble des dossiers à titre d'honoraires professionnels à 394 905,54 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1213752007

---

**CE22 0142**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

- 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
- 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1222675006

---

## **CE22**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenu entre la Ville de Montréal et Eurovia Québec Grands Projets inc. relatif au contrat portant sur la construction du bassin de rétention William (CG18 0065).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1211541017

---

## **CE22**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel un jugement de la Cour supérieure rendu le 6 janvier 2022 accueillant la requête introductive d'instance amendée de Didier Berry et condamnant la Ville de Montréal, Alexandre Baribeau, Dimitrios Karamitsos-Danos et David Lefebvre à payer solidairement la somme de 85 440,38 \$ et condamnant Alexandre Baribeau, Dimitrios Karamitsos-Danos et David Lefebvre à payer solidairement la somme de 30 000 \$ à titre de dommages punitifs.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226684001

---

**CE22 0143**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter les offres d'emprunt », jusqu'au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1224164001

*Règlement RCE 22-001*

---

**CE22 0144**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs (20-034), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de prolonger le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence de la SHQ pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217031001

**CE22 0145**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel pour la mise à jour des loyers de référence 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218370001

**CE22 0146**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Alex Poulin à titre de directeur de l'architecture et des technologies au Service des technologies de l'information, dans l'échelle salariale 2022 - FM11, à compter de la date de la présente résolution, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227022001

---

**CE22 0147**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Jean Carrier à titre de directeur des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier, dans l'échelle salariale 2022 - FM11, à compter de la date de la présente résolution ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1225904001

---

**Levée de la séance 11 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE22 0134 à CE22 0147 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 7 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 0148**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 7 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0149**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1222675008

---

**Levée de la séance 9 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE22 0148 à CE22 0149 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Adjoint-greffier

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 9 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0150**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 février 2022, en y retirant les points 20.015 à 20.017, 20.032 à 20.034, 30.005 et 30.016 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 0151**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0152**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0153**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 0154**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 332 098,87 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage à la Cité des Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0482), majorant ainsi le montant total du contrat de 325 587,12 \$ à 657 685,99 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1219376002

---

**CE22 0155**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Importel inc. pour la fourniture sur demande de jeux vidéos (CM19 1107), pour une période de 12 mois, soit du 22 février 2022 au 21 février 2023;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 209 180,22 \$, majorant ainsi le montant total de l'entente de 517 387,50 \$ à 726 567,72 \$, taxes incluses;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Importel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1220138001

---

**CE22 0156**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Les Matelas Houde inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de matelas, de sommiers et de bases de lit pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 24 février 2022 au 23 février 2025, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 605,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19047;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1217157017

---

**CE22 0157**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans, pour les services de plantation de remplacement des frênes abattus sur des propriétés privées, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 707 096,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19040;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 709,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 064,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1216628004

---

**CE22 0158**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et d'installation de 13 bennes d'aluminium sur des châssis de camions classe 3 et 4 fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 252,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19077;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 025,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229446002

---

**CE22 0159**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Équipements Twin (Laval) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'épandeur à abrasif 7 verges cubes en acier inoxydable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 662 237,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19078;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 111,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Twin (Laval) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225382003

---

**CE22 0160**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 824,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 703 647 \$ à 1 055 471,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 765 764,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats accordés à Loïselle inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 158 187,45 \$ à 2 923 952,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 638,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1218479002

---

**CE22 0161**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1219384002

---



**CE22 0162**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Centre Mécanique Fyx	Lot 2 - PDQ 4, PDQ 5	162 090,33 \$
9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus)	Lot 4 - PDQ 7, PDQ 10	205 475,85 \$
Garage Deguire inc.	Lot 6 - Service gendarmerie Ouest	265 905,23 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 53 811,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
9105-1615 Québec inc.	Lot 1 - PDQ 1, PDQ 3	278 175,11 \$
Midas l'Expert Entretien	Lot 5 - PDQ 8, unité nautique	166 964,40 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 22 256,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1215382028

---

**CE22 0163**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CD NOVA-TECH inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat des équipements pour la mesure de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 747,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18927;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1218247003

---

**CE22 0164**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 232 446 \$, taxes incluses, pour un service de réparation de bacs roulants visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM20 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 448 955 \$ à 681 401 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de de USD Global inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228554001

---

**CE22 0165**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 228 850 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229456001

---

**CE22 0166**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour l'impression et la distribution d'avis aux résidents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Imprime-emploi, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 983 039,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19017 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Imprime-Emploi;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1219447001

---

**CE22 0167**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte sanitaire au parc des Rapides dans le secteur de la Vague à Guy, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 168 879,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6640;
- 2- d'autoriser une dépense de 210 398,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 508,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229244001

---

**CE22 0168**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 6330614 Canada inc. (Constech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 900 400,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15798;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 180 080,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 354 024,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 6330614 Canada inc. (Constech);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1218807003

---

**CE22 0169**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 271 942,55 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 378 602,80 \$ à 2 650 545,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 059,68 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229439001

---

**CE22 0170**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec concernant l'Enfouissement Site Outremont et ses abords;
- 2- de demander la poursuite en phase de réalisation des travaux;
- 3- de s'engager à rembourser les frais encourus et engagés par Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de déplacement de réseaux câblés aériens vers des infrastructures souterraines, pour une somme maximale de 498 530,54 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser une dépense de 49 853,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217231078

---

**CE22 0171**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'avenant à la convention de services professionnels, visant essentiellement le retrait et l'adaptation de certains services pour la phase de réalisation des travaux, dans le cadre du contrat accordé à Lemay CO inc. et SNC-Lavalin inc. pour le projet d'aménagement de la place des Montréalaises (CM18 1126), réduisant ainsi le montant total de la dépense de 7 540 611,23 \$ à 7 234 752,27 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 143 718,75 \$, taxes incluses, du contrat de base au budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 983 558,24 \$ à 1 127 276,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1219283001

---

**CE22 0172**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 144,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19039;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 721,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1226605001

---

**CE22 0173**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19007, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
Les Services Exp inc.	1 972 614,58 \$	1
Groupe ABS inc.	1 825 138,44 \$	2
Solmatech inc.	1 786 339,67 \$	3
FNX-INNOV inc.	1 543 096,43 \$	4

- 2- d'autoriser une dépense de 712 718,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services Exp inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231080

---

**CE22 0174**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme de 752 241,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1748;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1220649001

---

**CE22 0175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à La Corporation de l'École Polytechnique, organisme sans but lucratif (OSBL) pour accompagner la Ville dans la réalisation de plans et devis du projet de réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières avec l'utilisation de techniques de construction accélérées, pour une période de deux ans, se terminant en 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Corporation de l'École Polytechnique à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 149 800 \$, excluant les taxes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217000007

---

**CE22 0176**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel pour l'année 2022, pour une somme maximale de 109 198 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1214734001

---



**CE22 0177**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente finale rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de deux années de prolongation, conclue avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles;
- 2- d'autoriser en vertu de cette entente une dépense de 2 482 310,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 462,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1211541016

---

**CE22 0178**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Touchette Auto Location ltée, à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague constitué du lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'extrémité nord de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 386,3 mètres carrés, pour un montant de 520 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1218290003

---

**CE22 0179**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Groupe MTLDecor inc., pour une période de 24 mois non consécutifs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur du 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 26 020 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1216025018

---

**CE22 0180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter l'avenant 12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1225175001

---

**CE22 0181**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde à La compagnie d'investissement les cours du roi, une prolongation du délai jusqu'au 25 juillet 2027, pour réaliser l'obligation de construire un projet immobilier d'envergure et aménager l'assiette des servitudes en faveur de la Ville, stipulés à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 652 356, relativement à la cession, à des fins d'assemblage, d'une partie de ruelle située en front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en considération de la remise, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 420 000 \$, valide jusqu'au 25 juillet 2027, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1198290007

---

**CE22 0182**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 (CG18 0116);
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec, selon les modalités et conditions de versement prévues au projet d'addenda 1;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1218475009

---

**CE22 0183**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 125 000 \$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc, pour soutenir la 19<sup>e</sup> édition de la Nuit Blanche 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227317001

---

**CE22 0184**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie (CM14 1010 et CM15 0666) par la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (Société) pour le remplacement des bornes de billetterie autonome du Musée et l'élaboration d'un plan directeur pour un nouveau système de gestion;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions d'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie par la Société;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1217233005

---

**CE22 0185**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 258 000 \$ à Solon pour un projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1225890001

---

**CE22 0186**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$, soit un total de 3 890 310 \$ pour la période de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, afin de réduire l'utilisation du budget de fonctionnement et d'utiliser l'enveloppe de 150 M\$ du gouvernement du Québec (Réflexe).

Adopté à l'unanimité.

20.039 1218927017

---

**CE22 0187**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 17 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227317003

---

**CE22 0188**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1223302001

---

**CE22 0189**

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don d'équipements audiovisuels du musée Grévin de Montréal pour la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1219433002

---

**CE22 0190**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition à titre gratuit de la structure d'une mosaïculture inutilisée à la compagnie « Gestion horticole Normand Francoeur ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1219433001

---

**CE22 0191**

Il est

RÉSOLU :

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Québec lui accordant 3 millions de dollars pour financer des initiatives de promotion et valorisation de la langue française dans les municipalités;

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a mis sur pied le programme « Fous du français » et lance un appel à projets auprès des ses membres;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un Plan d'action en matière de valorisation de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal a l'intention de faire le dépôt d'une demande dans le cadre du programme « Fous du français » afin de financer la réalisation des projets contenus dans le Plan d'action - cité ci-dessous - visant à encourager l'emploi du français à titre de langue commune chez les jeunes et les personnes issues de l'immigration.

Attendu que le programme exige de joindre à la demande une résolution du conseil municipal autorisant son dépôt;

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1218489002

---

**CE22 0192**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 3 920 000 \$ pour la tenue des Championnats du monde de cyclisme sur route 2026, conditionnellement à :
  - l'obtention par le promoteur d'engagement financier des autres bailleurs de fonds à la satisfaction de la Ville de Montréal;
  - à la présentation d'un budget acceptable par l'ensemble des bailleurs de fonds et à la satisfaction de la Ville de Montréal;
  - la présentation d'un plan de legs à la satisfaction de la Ville de Montréal.
- 2- mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et Événements GPCQM conditionnellement à l'obtention de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218475008

---

**CE22 0193**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter l'Entente relative à l'enfouissement d'équipements électriques d'Hydro-Québec entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1206014001

---

**CE22 0194**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, constitué du lot 2 334 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 151,6 mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse;
- 2- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, constitué le lot 2 334 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, si requis.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227945001

---

**CE22 0195**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2022-2023 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 406 192,93 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1224784001

---

**CE22 0196**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (±34 389,60 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1225117001

---

**CE22 0197**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022, à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1211177002

---

**CE22 0198**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1224974001

---



**CE22 0199**

Vu la résolution CA22 22 0025 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 17 janvier 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1228062001

---

**CE22 0200**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenu entre la Ville de Montréal et Eurovia Québec Grands Projets inc. relatif au contrat portant sur la construction du bassin de rétention William (CG18 0065).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1211541017

---

**CE22 0201**

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

3- de poursuivre la procédure d'adoption en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément aux règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1219424001

---

**CE22 0202**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1210025003

---

**CE22 0203**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1217404003

---

**CE22 0204**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229459001

---

**E22 0205**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229260001

---

**CE22 0206**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1217227002

---

**CE22 0207**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 6 du Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin d'ajuster les prix maximaux d'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213227003

---

**CE22 0208**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement BEAC-045-12, adopté le 21 septembre 2021 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1228987001

---

**CE22 0209**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs à la Commission des services électriques de Montréal (RCE 02-005).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1210649008

*Règlement RCE 02-005-1*

---

**CE22 0210**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1222675007

---

**CE22 0211**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Miguel Cobo à titre de directeur infrastructures et opérations au Service des technologies de l'information dans l'échelle salariale 2022 - FM10, à la date de la résolution du CE, pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227022002

---

**CE22 0212**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le secteur Saint-Ferdinand, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1221079001

---

**CE22 0213**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 31 décembre 2021, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227903002

---

**CE22 0214**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 décembre 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227903001

---

**CE22 0215**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227711001

---

**Levée de la séance 10 h 59**

70.001

---

Les résolutions CE22 0150 à CE22 0215 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Adjoint-greffier

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 11 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 0216**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 11 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0217**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1222675009

---

**Levée de la séance 09 h 02**

70.001

---

Les résolutions CE22 0216 et CE22 0217 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Adjoint-greffier



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 16 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0218**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 février 2022, en y retirant le point 20.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0219**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0220**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0221**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2021, à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 0222**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2021 à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 0223**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2021 à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE22 0224**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 décembre 2021 à 7 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE22 0225**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 décembre 2021 à 10 h.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE22 0226**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 31 décembre 2021 à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE22 0227**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à J.J. MacKay Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'horodateurs pour les parcs-nature, incluant les fournitures et le service technique pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 717,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18902;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 071,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J.J. MacKay Canada Limitée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1224352001

---

**CE22 0228**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19061;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ressort Idéal Ltée	Lot 18 - CESM	208 846,34 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot- 20 - Pierrefonds - Roxboro	146 659,52 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 53 325,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225382004

---

**CE22 0229**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 144 176,14 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le lot 1 de 159 878,47 \$ à 304 054,61 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 626,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 263 901,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le lot 2 de 292 643,09 \$ à 556 544,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 585,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1218479003

---

**CE22 0230**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 457 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 607 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1225055001

---

**CE22 0231**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18960 :

<b>Firme</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Fortier auto (Montréal) ltée	Lot 1	9 882 004,67 \$
Fortier auto (Montréal) ltée	Lot 2	11 400 533,94 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 256 507,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier auto (Montréal) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229446001

---

**CE22 0232**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Conseillers en gestion et informatiques CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18979;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217684011

---

**CE22 0233**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1219057019

---

**CE22 0234**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1219057017

---

**CE22 0235**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », dans la cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219057018

---

**CE22 0236**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Médecins du Monde s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la reconduction et la bonification de la mise en œuvre du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 105 \$, taxes incluses, pour 2022-2024, conformément à son offre de services en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1219416001

---



**CE22 0237**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19066 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Contrat</b>
SNC-Lavalin inc.	3 060 874,22 \$	1
Les Services EXP inc.	2 697 577,94 \$	2
WSP Canada inc.	1 729 678,15 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'une année, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217231091

---

**CE22 0238**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à des fins de protection des milieux naturels, tous les droits, titres et intérêts que détient M. Gilles Labrèche concernant un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Sherbrooke Est et de l'avenue Yves-Thériault, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 456 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 523,3 mètres carrés, pour une somme de 155 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1214501013

---

**CE22 0239**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022;
- 3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1214674002

---

**CE22 0240**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt de trois demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour les projets suivants :
  - Projet pilote d'îlots de refuge à mi-traversée;
  - Projet pilote d'apaisement des manœuvres de virage à gauche;
  - Projet pilote de bonification des vélorues en milieu urbain;
- 2- d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice de la Direction de la mobilité, ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;
- 3- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts des projets.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1225090001

---

**CE22 0241**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1218746003

---

**CE22 0242**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour un second mandat de deux ans : Mme Shahad Salman et M. Benoît Pagé;
- 2- de nommer Mme Shahad Salman à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226794001

---

**CE22 0243**

Vu la résolution CA22 14 0040 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 1er février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218343011

---

**CE22 0244**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1222675010

---

**CE22 0245**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique portant sur le projet de certification de propriétaire responsable et de registre de loyers.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229424001

---

**CE22 0246**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'ajuster la répartition du montant des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération présentée dans le dossier décisionnel original.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1200029003

---

**CE22 0247**

Vu la résolution CA22 20 0053 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1225212004

---

**CE22 0248**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227614002

---

**CE22 0249**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1216626002

---

**CE22 0250**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1229174001

---

**CE22 0251**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218677009

---

**CE22 0252**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1215361001

---

**CE22 0253**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RGC 12-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1225019001

---

**CE22 0254**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1225019002

---

**CE22 0255**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'identifier des secteurs d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1227154001

---

**CE22 0256**

Vu la résolution CA22 22 0026 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 17 janvier 2022;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1218677014

---



**Levée de la séance 10 h 28**

70.001

---

Les résolutions CE22 0218 à CE22 0256 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 18 février 2022 à 8 h 45  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Gauthier, Cheffe de bureau  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 0257**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 18 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 0258**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0259**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0260**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 407 551,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408410;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 591 319,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 593 929,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- de désigner le directeur des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du CN dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217000006

---

**CE22 0261**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du parc Benjamin-Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 67 834 249,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463110;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 064 076,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 560 666,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 342 714,43 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 7- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 8- de procéder à une évaluation du rendement de EBC inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217231073

---

**CE22 0262**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227665001

---

**CE22 0263**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et dépôt, le projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1227968001

---

**CE22 0264**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1227154003

---

**CE22 0265**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de désigner Mme Isabelle Beaulieu à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), à compter du 24 février 2022, et ce, pour un mandat de quatre ans, venant à échéance le 23 février 2026;
- 2- de fixer le salaire annuel à 153 750 \$;
- 3- au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le salaire est ajusté selon les indexations économiques consenties aux cadres de la Ville de Montréal;
- 4- de définir les conditions de travail sur la base des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal à titre de cadre de direction, telles que modifiées de temps à autre en adaptant les textes afin de remplacer « la Ville » par « l'OCPM » et « le cadre » par « la présidente de l'OCPM », à l'exception des articles suivants :
  - Rémunération et administration des salaires (art. 9);
  - Programme de gestion de la performance des cadres (art. 10);
  - Régime d'assurance collective (art. 11);
  - Régime de retraite (art.13);
  - Primes (art. 16);
  - Cessation d'emploi (art. 18);
- 5- d'appliquer les conditions de cessation d'emploi spécifiques suivantes :
  - En cas de résiliation avant terme du mandat de la présidente par le conseil municipal, verser à cette dernière un montant forfaitaire correspondant au salaire annuel de base qui lui aurait été versé pour la période résiduelle du mandat, sans excéder 12 mois de salaire annuel de base. Nonobstant ce qui précède, le conseil municipal peut résilier le mandat unilatéralement sans montant forfaitaire ni indemnité pour une faute grave. Dans tous les cas, advenant la résiliation du mandat de la présidente, celle-ci doit être décidée par le conseil municipal selon la même proportion des voix de ses membres que celle prévue à l'article 76 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
  - Dans tous les cas où un montant forfaitaire ou une indemnité est due ou a été versée à la suite de la cessation d'emploi, l'alinéa g) de l'article 18.1 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal est applicable.
- 6- vacances : octroi, par anticipation, de cinq semaines de vacances en fonction des dispositions prévues aux Conditions de travail des cadres;
- 7- assurance collective : assurée par le régime d'assurance de l'OCPM;
- 8- régime de retraite : Compensation pour non-participation à un régime de retraite versée en début d'année et applicable sur le salaire de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre précédent, sous forme d'un montant forfaitaire. Le pourcentage annuel applicable correspond à celui de la grille en vigueur à la Ville de Montréal. Pour l'année 2022, il est de 8,95 %.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227520001

---

**CE22 0266**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation administrative à compter du 4 avril 2022, sous réserve de l'adoption du nouveau Règlement sur les services par le conseil municipal;
- 3- d'approuver, pour l'année 2022, un virement en provenance des dépenses contingentes de 330 000 \$ vers la direction générale et de 173 000 \$ vers le Service des ressources humaines;
- 4- prévoir, pour l'année 2023 et les suivantes, un ajustement récurrent de la base budgétaire d'un montant de 440 000 \$ vers la direction générale et 230 000 \$ vers le Service des ressources humaines en conséquence de cette réorganisation administrative.

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services », lequel remplace le Règlement sur les services (14-012)

Adopté à l'unanimité.

50.002 1224124002

---

**CE22 0267**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229450001

---

**Levée de la séance 9 h 15**

70.001

---

Les résolutions CE22 0257 à CE22 0267 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique OLLIVIER  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel TANI- MOORE  
Greffier de la ville



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 21 février 2022 à 8 h 45  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Gauthier, Cheffe de bureau  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 0268**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0269**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1222675011

---

**Levée de la séance 8 h 47**

70.001

---

Les résolutions CE22 0268 à CE22 0269 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique OLLIVIER  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico ZAMBITO  
Greffier adjoint

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 23 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Valérie Plante, Mairesse

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Gauthier, Cheffe de bureau  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0270**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 février 2022 en y retirant les points 12.001 à 12.015, 30.001 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0271**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0272**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 10 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0273**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 0274**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 0275**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE22 0276**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE22 0277**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE22 0278**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE22 0279**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture des services de numérisation destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal, pour la période du 23 janvier 2022 au 22 janvier 2023, dans le cadre du contrat accordé à Les industries Poly inc. en maintenant le montant total de 408 046.29 \$, taxes incluses; conformément à l'appel d'offres public 18-17125;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229462001

---

**CE22 0280**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 25 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 293 073,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475910;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 614,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228848002

---

**CE22 0281**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention à intervenir entre la ministre des affaires municipales et de l'habitation et la Ville de Montréal à l'octroi d'une subvention maximale d'un montant de 1 450 000 \$ destinée à supporter l'implantation de la modélisation des données du bâtiment, également désignée par l'acronyme BIM pour Building Information Modeling;
- 2- d'autoriser la signature du projet de convention par le directeur général de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser la réception de cette aide financière de 1 450 000 \$ provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour supporter l'implantation de la modélisation des données du bâtiment, également désignée par l'acronyme BIM pour Building Information Modeling;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 450 000 \$ et affecter ce montant pour la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1210105002

---

**CE22 0282**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'accord d'échange d'informations confidentielles entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier Et Champlain inc. conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (L.R.Q. c. M-30) ;
- 2- d'autoriser le Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité à signer l'accord pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227231014

---

**CE22 0283**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 63 605,32 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le déménagement et l'entreposage de ses artefacts;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227233001

---

**CE22 0284**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder les soutiens financiers totalisant la somme de 40 000 \$ aux organismes ci-dessous, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Montréal Interculturel 2021-2022 - Volet 2;

<b>PROJET ET SOUTIEN RECOMMANDÉ</b>			
<b>1-2022</b>			
<b>ARRONDISSEMENT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>SOUTIEN</b>
Ville-Marie	<b>Alchimies, Créations et Cultures</b>	« Aleph »	<b>10 000 \$</b>
Anjou	<b>Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou</b>	« Mois de l'histoire des noirs 2022 du CHORRA »	<b>10 000 \$</b>
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	<b>Cité des Arts du Cirque (TOHU)</b>	« Créations de contes collectifs / Projet Marguerite »	<b>10 000 \$</b>
Ville-Marie	<b>La Fondation B.B.C.M.</b>	« Conférence interactive communautaire et citoyenne du Carnaval des couleurs de Montréal 2022 pour la lutte contre le racisme et contre l'homophobie »	<b>10 000 \$</b>
<b>VOLET 2 2021-2022</b>			

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225970001

---

**CE22 0285**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la résolution CE20 1588 a été adoptée le 14 octobre 2020;

Attendu que cette résolution CE20 1588 a omis de préciser les motifs au soutien de ladite décision, lesdits motifs se trouvant plutôt dans le dossier décisionnel au soutien de celle-ci;

Attendu que la présente résolution ne change en rien la décision et est modifiée uniquement aux fins de précision quant à la motivation de celle-ci;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 25 mai 2020;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé au conseil municipal ses commentaires et recommandations en date du 15 juin 2020;

Attendu que les commentaires, quant à la possible déclaration d'inadmissibilité, que Pascal Pesant et Les entreprises Pesant ont fait parvenir par le biais de leur avocat, le 30 juin 2020 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale et de la réception des commentaires de Pascal Pesant et Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178), a formulé des recommandations contenues à son rapport du 11 août 2020;

Attendus que les motifs exposés dans le dossier décisionnel numéro 1224990001 au soutien de la résolution CE22 0285 en font partie intégrante;



POUR CES MOTIFS,

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déclarer inadmissibles Pascal Pesant et Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178) pour avoir contrevenu à l'article 14 du Règlement sur la gestion contractuelle 18-038 pour une durée de trois ans, de tout appel d'offres, tout sous-contrat et de toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, et ce, à compter du 14 octobre 2020;
- 2- d'inscrire les noms de Pascal Pesant et de Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178), au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle 2020, pour toute la durée des sanctions.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1224990001

---

### **CE22 0286**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228444001

---

### **CE22 0287**

Vu la résolution CA22 20 0031 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 500 000 \$ taxes incluses, du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement de LaSalle, pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1220269001

---

**CE22 0288**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 347 223 \$ au cabinet Dufresne Wee Avocats en fidéicommiss en considération d'une quittance totale et finale des demandeurs dans le dossier CSM 500-17-117572-217 relatif à une arrestation effectuée le 28 janvier 2021 et autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tout document pertinent afin de finaliser ce dossier;
- 2- d'imputer la dépense à l'agglomération telle que décrite à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1223302002

---

**CE22 0289**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les critères d'identification des projets et programmes d'envergure et d'envergure majeure.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1220105001

---

**CE22 0290**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la répartition des postes dans le plancher d'emploi cols bleus;
- 2- d'approuver un virement budgétaire en 2022 de 4 287 788 \$ provenant des dépenses communes vers les arrondissements et services;
- 3- de prévoir un ajustement budgétaire pour les années 2023 et subséquentes dans les unités concernées, et ce, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1229345001

---

**CE22 0291**

Vu la résolution CA22 240020 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 8 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227128001

---

**Levée de la séance 11 h 24.**

70.001

---

Les résolutions CE22 0270 à CE22 0291 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 25 février 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
Et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 0292**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0293**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1222675012

---

**Levée de la séance 9 h 01**

70.001

---

Les résolutions CE22 0292 à CE22 0293 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique OLLIVIER  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico ZAMBITO  
Greffier adjoint



**Dossier # : 1221670001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 171 533,58 \$, taxes incluses (contrat : 163 365,31 \$ + contingences : 8 168,27 \$) - Appel d'offres 22-19169 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Show Scène Design et Technologie Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène au théâtre de Verdure, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 365,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19169;
2. d'autoriser une dépense de 8 168,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-18 14:01

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1221670001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 171 533,58 \$, taxes incluses (contrat : 163 365,31 \$ + contingences : 8 168,27 \$) - Appel d'offres 22-19169 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc La Fontaine situé au cœur de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal dessert une clientèle locale et constitue une destination à l'échelle montréalaise. Il fait l'objet d'une réflexion de la part de la Ville de Montréal afin d'identifier les enjeux et les défis associés à son avenir, laquelle a été confirmée par le dépôt d'un plan directeur en octobre 2018. Une consultation en amont de la rédaction du plan directeur aura permis de faire ressortir les éléments de la vision globale, les orientations spécifiques et les pistes de mise en œuvre souhaitées par la population. Dès le départ de cette démarche, le projet *de Reconstruction du Théâtre de Verdure* est identifié comme l'un des premiers projets de mise en œuvre du plan directeur.

Le théâtre de Verdure est un espace scénique en plein air situé dans le parc La Fontaine. En activité depuis 1956, il a offert jusqu'en 2014 un programme varié de représentations culturelles et scéniques (danse, musique, théâtre, cirque, cinéma d'auteur, art numérique et médiatique, etc.), très prisé par le public estival. Il est composé d'un amphithéâtre pouvant accueillir près de 1 700 personnes et d'un bâtiment de scène abritant les loges et disposant d'une structure en acier pouvant recevoir une toile couvrant la scène pendant la saison d'activités. Cependant, le constat de l'état de désuétude avancé de l'édifice et des infrastructures du site a amené la Ville à cesser les activités du théâtre en 2014.

À la suite d'une redéfinition des principes directeurs de réaménagement du parc, entendue par les parties prenantes du projet, à savoir le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), le Service de la culture (SC), l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (PMR) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI-exécutant), une équipe multidisciplinaire de professionnels coordonnée par la firme Lemay a été retenue en février 2018 pour en élaborer la conception, les plans d'exécution et assumer la surveillance des travaux.

Un premier contrat a été octroyé pour la construction de l'ensemble des infrastructures du théâtre en octobre 2020, à l'exception des bancs de gradins, dont la spécificité recommandait un appel d'offres distinct. Le contrat pour la fourniture et l'installation des bancs de gradins a été octroyé en mai 2021.

Trois appels d'offres, incluant la présent sommaire, visant l'acquisition et l'installation d'équipements d'habillage de scène, viennent compléter l'ensemble des contrats requis pour compléter les installations scénographiques en vue de la tenue des activités culturelles du théâtre dès l'été 2022, à savoir :

- l'équipement d'éclairage de scène;
- l'équipement de sonorisation, vidéo et communication;
- l'habillage de scène (rideaux, draperie).

L'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène, publié dans Le Devoir le 7 février 2022, a offert aux soumissionnaires un délai de vingt et un (21) jours afin d'obtenir les documents nécessaires dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) et déposer leur soumission. Aucune visite du site n'était jugée requise. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er mars 2022.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

Le délai de validité des soumissions de cent quatre vingt (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, s'étend jusqu'au 27 août 2022.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM22 0095** du 24 janvier 2022 - Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de sonorisation, vidéo et communications dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 779 817,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-19051 (3 soum.).

**CE22 0037** du 12 janvier 2022 - Accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'éclairage de scène du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 879,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19052.

**CM21 0554** du 18 mai 2021 - Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15665 (2 soum.).

**CM 20 1031** du 20 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 15 470 877,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15599 (3 soum.) GDD 1201670001.

**CM 19 1027** du 16 septembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) GDD1191670001.

**CM18 0235** du 19 février 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil pour la réalisation du projet de



réaménagement du théâtre de Verdure pour une somme maximale de 805 023,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16557 (3 soumissions) / Contrat 15224 - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense de 925 776,80 \$.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation de nouveaux équipements scénographiques au théâtre de Verdure, soit :

- la draperie (rideaux de scène, pendrillons, allemandes, écrans de projection)
- les rails de support;
- les coffres de protection et de transports.

Le projet se réalisera au cours du printemps 2022. L'échéancier des travaux sera aménagé de manière à assurer une ouverture des activités pour la saison estivale.

## JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres 22-19169, sur les quatre (4) entreprises qui se sont procuré le cahier de charges sur SEAO, trois (3) entreprises ont soumissionné, soit 75 %.

Le preneur du cahier des charges qui n'a pas soumissionné n'a fourni aucun motif de désistement au Service de l'approvisionnement.

Le tableau suivant présente les trois (3) soumissions reçues, jugées conformes.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
Show Scène Design et technologie Inc.	163 365,31 \$	8 168,27 \$	171 533,58 \$
ProScène Dauphinois Inc.	165 882,48 \$	8 294,12 \$	174 176,60 \$
GC Stage Equipment Ltd	263 591,69 \$	13 179,58 \$	276 771,27 \$
Dernière estimation	131 056,48 \$	6 552,82 \$	137 609,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			33 924,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			24,65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			2 643,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			1,54 %

L'écart de 24,65 % entre la soumission la plus basse et la dernière estimation s'explique principalement par le contexte actuel d'un marché en grande demande, par l'augmentation du coût des matériaux (PVC et rails de support en forte hausse) ainsi que par la rareté de la main-d'oeuvre.

Le faible écart de 1,54 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme nous indique que le prix reflète les prix du marché.

L'adjudicataire possède une importante et solide expertise en intégration d'habillage de

scène. De plus, la soumission proposée répond aux exigences de conformités techniques exprimées dans les documents de l'appel d'offres.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du risque (voir en pièces jointes) a été effectuée et ne présente pas de risque significatif. Une évaluation de rendement de l'adjudicataire ne sera pas réalisée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 171 533,58 \$ (taxes incluses) comprend un montant forfaitaire de 163 365,31 \$ et des frais contingents de 8 168,27 \$.

Le budget net de ristourne de 156 633,02 \$ requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le PDI 2022-2030 du SGPI et du SGPMRS et est réparti comme suit :

<b>Projet</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
SGPI	78 316,51 \$	78 316,51 \$
SGPMRS	78 316,51 \$	78 316,51 \$
Total	156 633,02 \$	156 633,02 \$

Le projet sera financé à 50 % par chacun des programmes suivants :

- 34800 - Programme de réhabilitation du parc La Fontaine via le règlement d'emprunt 20-028 Réam.parcs/maintien actifs CM20 0671;
- 38009 - Programme de protection des bâtiments culturels via le règlement d'emprunt # 18-028 Protection et développement d'immeubles (CM18 0843).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, pour l'innovation et la créativité.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'acquisition et d'installation de matériel technologique qui n'a aucun impact ni lien envers ces engagements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de ce contrat en fin mars, il ne sera pas possible de tenir des activités estivales du théâtre en 2022. L'installation des équipements permettra de maintenir et d'améliorer le service aux citoyens ainsi que d'encourager la participation des citoyens à la vie culturelle de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication spécifique n'est prévue pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE : 30 mars 2022

Acquisition des équipements : avril 2022

Installation des équipements : mai - juin 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Stéphanie ROSE, Service de la culture

Marie-Claude SÉGUIN, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémy-Paul LAPORTE  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7852  
**Télécop. :** 280-3597

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-08

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-868-7854  
**Télécop. :**

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

Remplacement de Michel Soulières

**Tél :** 514-977-9883

**Approuvé le :** 2022-03-16

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2022-03-18

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1221670001

Unité administrative responsable : SGPI

Projet : Théâtre de verdure\_ Fourniture et installation d'équipement d'habillage de scène

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique</li><li>• Accroître l'<b>attractivité</b>, la <b>prospérité</b> et le <b>rayonnement</b> de la métropole</li></ul>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des conditions de spectacle adéquates et des équipements pérennes.</li></ul>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Projet : Théâtre de Verdure au parc La Fontaine (0066)**  
**Travaux de réaménagement- Fourniture et installation d'équipement d'habillage de scène**  
**Contrat 15817**

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
<b>Contrat :</b>	<b>Travaux forfaitaires</b>	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	142 087,68			
	Admin et profits	0,0%	inclus			
	<b>Sous-total :</b>	100,0%	<b>142 087,68</b>	<b>7 104,38</b>	<b>14 173,25</b>	<b>163 365,31</b>
	Contingences	5,0%	7 104,38	355,22	708,66	8 168,27
	<b>Total - Contrat :</b>		<b>149 192,06</b>	<b>7 459,60</b>	<b>14 881,91</b>	<b>171 533,58</b>
<b>Incidences :</b>	Dépenses générales	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total - Incidences :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>		<b>149 192,06</b>	<b>7 459,60</b>	<b>14 881,91</b>	<b>171 533,58</b>
<b>Ristournes :</b>	Tps	100,00%		7 459,60		7 459,60
	Tvq	50,0%			7 440,95	7 440,95
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>149 192,06</b>	<b>0,00</b>	<b>14 881,91</b>	<b>156 633,02</b>

Montréal, le 7 mars 2022

**Destinataires :**

Monsieur Rémy-Paul Laporte, arch.  
Gestionnaire de projets  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
Direction gestion de projets immobiliers-corporatif  
303, Notre-Dame Est, 3e étage, H2Y 3Y8

**PROJET:** THEATRE DE VERDURE – PARC LA FONTAINE  
**SUJET:** FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES :  
HABILLAGE DE SCÈNE  
APPEL D'OFFRE #22-19169  
**OBJET:** RECOMMANDATION

Monsieur,

Pour la fourniture et l'installation des équipements d'habillage de scène, trois firmes ont déposé une proposition, soit :

<b>SHOW SCÈNE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC</b>	<b>142 087.68 \$ (AVANT TAXES)</b>
<b>PROSCÈNE DAUPHINAIS INC.</b>	<b>144 277.00 \$ (AVANT TAXES)</b>
<b>G.C. ÉQUIPEMENTS DE THÉÂTRE INC.</b>	<b>229 260.00 \$ (AVANT TAXES)</b>

Nous remarquons que l'ensemble des soumissions sont au-dessus du budget alloué pour ce lot, soit 121 768\$ avant taxes. Ceci peut s'expliquer par 3 éléments :

- Le prix des rails a beaucoup augmenté dernièrement en lien avec les augmentations des coûts de l'acier et la disponibilité ;
- Le prix du PVC utilisé pour les deux cycloramas a doublé, à la suite d'une pénurie de la matière première ;
- Les soumissionnaires ont tous, selon nous, surestimé la complexité de l'installation, probablement dû à l'environnement de travail et l'architecture moins usité pour cette salle de spectacle.

Néanmoins, la proposition forfaitaire de la firme Show Scène Design et Technologie Inc (SHOW SDT) est conforme au point de vue scénographique.

La conformité aux documents contractuels doit être validée par le client. Cette firme a une expérience pertinente en fabrication de rideaux de scène. Il s'agit d'une compagnie responsable et d'un fournisseur reconnu d'équipements de salles de spectacles.

Si le budget additionnel le permet, nous recommandons de retenir les services de SHOW SDT pour la fourniture et l'installation du système du système d'éclairage scénique pour la somme forfaitaire de \$142 087.68 avant taxes.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



**Philippe Beaudoin, PMP,**  
Président, Consultant en audiovisuel

5524, rue St-Patrick, Bureau 505  
Montréal, Québec H4E 1A8  
Canada  
Tel. : (514) 843-7473  
Fax: (514) 843-3815

[www.trizart-alliance.com](http://www.trizart-alliance.com)

1810 E. Sahara Ave. Suite 725  
Las Vegas, Nevada 89104  
U.S.A.  
Tel. : 1(844) 443-7473



# ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

## Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Seulement quelques processus simples requis;	0
Un nombre appréciable de processus simples requis;	2
Quelques processus complexes requis;	6
Un nombre appréciable de processus complexes requis;	8
Un grand nombre de processus complexes requis.	10

## Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit;	0
Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits;	2
Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits;	6
Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits;	8
Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur.	10

## Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.
- Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens;	0
Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	2
Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	6
Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens;	8
Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables.	10

## Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables;	0
Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation;	2
Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables;	6
Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables;	8
Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants.	10

## Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'engrès bitumineux.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Aucune nouvelle technologie;	0
Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments;	2
Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle;	6
Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle;	8
Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements.	10

## Performance de l'adjudicataire.

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

### Énoncé du niveau de risque

	Pointage
Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;	0
Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.	10

Résultat de l'évaluation de risques			
Dossier d'achat	22-19169	Date	1er mars 2022
Description	Fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène au théâtre de Verdure au parc La Fontaine		
Unité d'affaires	SGPI		
Responsable(s)	Rémy-Paul Laporte		
Montant estimé \$	1 633 365,31\$		

### Calcul du score total

Critères évalués	Pointage	Critères évalués	Pointage	
Complexité de réalisation	0	Nouvelle technologie	0	
Impact économique	2	Impacts sur le citoyen	0	
Historique des non-conformités de la nature du contrat	0	Performance de l'adjudicataire	0	
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>+</b>	<b>0</b>	<b>=2</b>

### Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un critère
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature Rémy-paul Laporte Signature numérique de Rémy-paul Laporte  
Date: 2022.03.04 11:33:36-0500' Nom \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_

**Dossier # : 1221670001**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :** Accorder un contrat à Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 171 533,58 \$, taxes incluses (contrat : 163 365,31 \$ + contingences : 8 168,27 \$) - Appel d'offres 22-19169 (3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



22-19169 PV.pdf



22-19169\_DetCah.pdf



22-19169\_TCP.pdf



22-19169 intervention 1221670001.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nancy LAINEY  
Agent approvisionnement 2  
**Tél : 514-872-8049**

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section -Acquisition  
**Tél : 514-872-5241**  
**Division : Acquisition**

Le : 2022-03-11

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Show scène design et technologie INC.	163 365,31 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
ProScène Dauphinois Inc.	165 882,48 \$	<input type="checkbox"/>	
GC STAGE EQUIPMENT LTD.	263 591,69 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Préparé par :

Le  -  -

Numéro de l'appel d'offres : 22-19169

Titre : Fourniture et installation d'équipement scénographique: habillage de scène au théâtre de Verdure parc la Fontaine

Date de publication sur le SÉAO : 7 février 2022

Date d'ouverture des soumissions : 1 mars 2022

Addenda : 0

Numéro de fournisseur VDM		Nom du soumissionnaire		Nom du soumissionnaire		Nom du soumissionnaire	
		Show scène design et technologie INC.		ProScène Dauphinois Inc.		GC STAGE EQUIPMENT LTD.	
Numéro NEQ		1169742559		1142893347		1141773805	
Numéro de la VDM		579706		214932		115852	
section	Description		Montant total		Montant total		Montant total
1	Rideaux et pendrillons		73 984,68 \$	section 1	49 906,00 \$	section 1	69 460,00 \$
2	Rails, sangles, ancrages (type uS Cargo)		33 578,00 \$	section 2	55 327,00 \$	section 2	71 800,00 \$
3	Coffre à rideau + Fabrication+ Dessin+ Installation = Manuels A		34 525,00 \$	section 3	39 044,00 \$	section 3	88 000,00 \$
<b>Total avant taxes</b>			142 087,68 \$		144 277,00 \$		229 260,00 \$
TPS 5 %			7 104,38 \$		7 213,85 \$		11 463,00 \$
TVQ 9,9975 %			14 173,25 \$		14 391,63 \$		22 868,69 \$
<b>Montant total</b>			<b>163 365,31 \$</b>		<b>165 882,48 \$</b>		<b>263 591,69 \$</b>

Vérifié par : Nancy Lainey	Date : 3-3-2022
----------------------------	-----------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19169

**Numéro de référence** : 1566961

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Fourniture et installation d'équipement scénographique: habillage de scène au théâtre de Verdure du parc La Fontaine

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> CISSS de Chaudière-Appalaches 975, rue de la Concorde Lévis, QC, G6W 8A7 NEQ :	<a href="#">Madame Laurie Dion</a> Téléphone : 418 380-8996 Télécopieur : 418 835-7183	<b>Commande : (2005727)</b> 2022-02-25 9 h 33 <b>Transmission :</b> 2022-02-25 9 h 33	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> GC STAGE EQUIPMENT LTD. 9725 rue Clement LaSalle Montréal, QC, H8R 4B4 NEQ : 1141773805	<a href="#">Monsieur Courtenay Tuzo</a> Téléphone : 514 363-1163 Télécopieur : 514 363-0892	<b>Commande : (1997039)</b> 2022-02-10 11 h 09 <b>Transmission :</b> 2022-02-10 11 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ProScène Dauphinois Inc. 10624, ave Brunet Montréal, QC, H1G 5E2 <a href="https://www.proscene.ca">https://www.proscene.ca</a> NEQ : 1142893347	<a href="#">Madame Annie Dauphinois</a> Téléphone : 514 325-2220 Télécopieur : 514 325-2230	<b>Commande : (2007247)</b> 2022-02-28 18 h 14 <b>Transmission :</b> 2022-02-28 18 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> SHOW SCÈNE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC. 4555 #65Boul. des Grandes Prairies Montréal, QC, H1R 1A5 <a href="https://www.showsdt.com">https://www.showsdt.com</a> NEQ : 1169742559	<a href="#">Monsieur Denis Lefrançois</a> Téléphone : 514 343-9090 Télécopieur : 514 343-9100	<b>Commande : (1994823)</b> 2022-02-07 13 h 49 <b>Transmission :</b> 2022-02-07 13 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> SOLOTECH INC. 5200, rue Hochelaga Montréal, QC, H1V 1G3 <a href="http://www.solotech.com">http://www.solotech.com</a> NEQ : 1162827803	<a href="#">Madame Diana Silva</a> Téléphone : 514 526-7721 Télécopieur : 514 526-7727	<b>Commande : (1995336)</b> 2022-02-08 9 h 45 <b>Transmission :</b> 2022-02-08 9 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

**Dossier # : 1221670001**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :** Accorder un contrat à Show Scène Design et Technologie Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 171 533,58 \$, taxes incluses (contrat : 163 365,31 \$ + contingences : 8 168,27 \$) - Appel d'offres 22-19169 (3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds GDD 1221670001.xls



GDD 1221670001 - Travaux réaménagement théâtre de Verdure - portion GPI.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

Immacula Cadely  
Préposée au budget

Cédric Ago  
Conseiller budgétaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-16

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946

**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1228848009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 402 832,26 \$, taxes incluses (contrat : 335 693,55 \$; contingences : 67 138,71 \$) - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 20 intersections de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 335 693,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475914;
2. d'autoriser une dépense de 67 138,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-15 15:06

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION** Dossier # :1228848009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 402 832,26 \$, taxes incluses (contrat : 335 693,55 \$; contingences : 67 138,71 \$) - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuelle évolution. La Ville doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable. Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond également aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation, ainsi que de leurs infrastructures.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 475914. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 28 jours, soit du 17 janvier 2022 au 15 février 2022, sur le site du Système



électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 juin 2022.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 1253 - 4 août 2021- Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 280 353,88 \$, taxes incluses (contrat : 233 628,23 \$; contingences : 46 725,65 \$) - Appel d'offres public 466624 - (3 soumissionnaires).

CE21 1028 - 19 juin 2021 - Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 288 143,09 \$, taxes incluses (contrat : 240 119,24 \$ + contingences : 48 023,85 \$) - Appel d'offres public 466619 - (3 soumissionnaires).

CE20 0791 - 3 juin 2020 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 346 806,56 \$, taxes incluses (contrat : 289 005,47 \$ + contingences : 57 801,09 \$) - Appel d'offres public 461714 - (5 soumissionnaires).

CM19 0098 - 28 janvier 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

## **DESCRIPTION**

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 20 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- L'ajout de feux à décompte numérique pour piétons;
- L'ajout de signaux sonores aux intersections Holt / Iberville et Bélanger / Fabre;
- L'installation de feux prioritaires dans le cadre des mesures préférentielles pour autobus;
- L'installation de détecteurs véhiculaires pour optimiser et sécuriser les mouvements véhiculaires.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, doivent être ajoutées à ce montant, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Effectuer des thermographies additionnelles dans les puits d'accès si nécessaire;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité de câbles;
- Effectuer des tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires au besoin.

## **JUSTIFICATION**

Sur un total de 3 preneurs du cahier des charges, 3 firmes ont déposé une soumission conforme, soit dans une proportion de 100%.

---

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bruneau électrique Inc.	335 693,55 \$	67 138,71 \$	402 832,26 \$
Construction N.R.C. Inc.	367 255,16 \$	73 451,03 \$	440 706,19 \$
Laurin, Laurin (1991) Inc.	454 061,57 \$	90 812,31 \$	544 873,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	355 187,31 \$	71 037,46 \$	426 224,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-23 392,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-5,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			37 873,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,4 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle est de -5,5%. Cet écart est favorable à la Ville et s'explique par le peu de complexité que présente ce contrat et l'expérience de l'entrepreneur à travers plusieurs contrats similaires des années précédentes.

L'écart entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme est tout à fait acceptable.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 16 décembre 2021 et qui viendra à échéance le 15 décembre 2024 (voir pièce jointe).

Pour les 2 plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant inférieure à 1 M\$, l'évaluation de risque de ce contrat a été effectuée par la Direction de la mobilité et a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 402 832,26 \$ (taxes incluses), incluant le contrat de 335 693,55 \$ et des contingences de 67 138,71 \$. Elle sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 367 839,55 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 7719001 - 19-001 Achat et installation feux et véhicule CM19 0098.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031 et il est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	2025	Ultérieur	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	368	0	0	0	0	368

Les dépenses liées à ce contrat sont sans impact sur le budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal-2030 en pièce jointe.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, les signaux sonores - FC-01017-05 : Holt / Iberville et FC-01119-08 : Bélanger / Fabre pour une personne ayant une déficience visuelle pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. D'autre part, un retard d'intervention sur des intersections requérant des travaux de cette envergure compromet la sécurité à l'intersection.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du Comité exécutif : 30 mars 2022
2. Octroi du contrat : 18 avril 2022
3. Réalisation des travaux : avril à août 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan HAMEL-NUNES  
Chef de section

**Tél :** 438-989-5036  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-24

Hugues BESSETTE  
Chef de Division ing.

**Tél :** 514 229-6223  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Valérie G GAGNON  
Directrice

**Tél :** 514 868-3871  
**Approuvé le :** 2022-03-11

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Lucie CAREAU  
directrice de l'urbanisme

**Tél :** 514-501-8756  
**Approuvé le :** 2022-03-15

**GDD 1228848009**

<b>Int No</b>	<b>rue1</b>	<b>rue2</b>	<b>Nom arrondissement</b>
158-3	Côte-Sainte-Catherine	Légaré	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
218-6	Atwater	Delisle	Sud-Ouest
590-6	La Roche	Saint-Joseph	Plateau Mont-Royal
1017-5	Holt	Iberville	Rosemont - Petite-Patrie
1119-8	Bélanger	Fabre	Rosemont - Petite-Patrie
1124-8	Beaubien	Clark	Rosemont - Petite-Patrie
1211-10	Prieur	Saint-Laurent	Ahuntsic - Cartierville
1212-9	Saint-Laurent	Sauriol	Ahuntsic - Cartierville
1408-9	Mont-Royal	Saint-Michel	Plateau Mont-Royal
1432-6	Bloomfield	Ogilvy	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1437-8	Champagneur	Ogilvy	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1506-6	Garnier	Sauvé	Ahuntsic - Cartierville
1545-6	Irwin	Trinitaires	Sud-Ouest
1582-3	Hudson	Linton	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
1687-6	Bellechasse	Normanville	Rosemont - Petite-Patrie
3097-4	Belgrave	Saint-Jacques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
1393-7	Écores	Rosemont	Rosemont - Petite-Patrie
1442-7	8 e Avenue	Rosemont	Rosemont - Petite-Patrie
308-7	Drummond	Sherbrooke	Ville-Marie
107-5	Décarie	Plamondon inter. Ouest	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.  
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU  
527, BOUL DOLLARD  
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139  
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au <http://www.amp.quebec/>.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 475914

**Numéro de référence** : 1560088

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : SP-2022-04 Travaux électriques de signalisation lumineuse (20 projets)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	<a href="#">Monsieur Eric Bruneau</a> Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	<b>Commande : (1984729)</b> 2022-01-18 12 h 54 <b>Transmission :</b> 2022-01-18 12 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<a href="#">Madame Iulia Savescu</a> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (1984852)</b> 2022-01-18 14 h 49 <b>Transmission :</b> 2022-01-18 15 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.laurinlaurin.ca">http://www.laurinlaurin.ca</a>	<a href="#">Madame Sophie Laurin</a> Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	<b>Commande : (1984785)</b> 2022-01-18 13 h 44 <b>Transmission :</b> 2022-01-18 13 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1228848009

Unité administrative responsable : **Division de l'exploitation, innovation et gestion des déplacements**

Projet : **Accorder un contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersection**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  1. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3) 2. Consolider le filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9) 3. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18) 4. Offrir de milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  1. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides. 2. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la ville. 3. a. Favorise l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus. b. Favorise la sécurité et le sentiment de sécurité.			





## Section C - ADS+\*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			
Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	<b>x</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1228848009**

**Unité administrative responsable :** Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation\_innovation et gestion des déplacements

**Objet :** Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 402 832,26 \$, taxes incluses (contrat : 335 693,55 \$; contingences : 67 138,71 \$) - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1228848009 Certification.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Antoine PAUL  
Préposée au budget  
Division du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan  
**Tél :** 514 868-3203

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-09

Isabel Cristina OLIER  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-3752  
**Division :** Division du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1228750002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc. pour des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin (3207), situé au 1925 Rue St-Antoine, Lachine - Dépense totale de 296 505,26 \$, taxes incluses (contrat : 235 321,63 \$ + contingences : 47 064,33 \$ + incidences : 14 119,30 \$) - Appel d'offres public (IMM-15799) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin (3207), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 321,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (IMM-15799);
2. d'autoriser une dépense de 47 064,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 14 119,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-21 11:11

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228750002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à A.J. Théôrêt Entrepreneur Électricien Inc. pour des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin (3207), situé au 1925 Rue St-Antoine, Lachine - Dépense totale de 296 505,26 \$, taxes incluses (contrat : 235 321,63 \$ + contingences : 47 064,33 \$ + incidences : 14 119,30 \$) - Appel d'offres public (IMM-15799) - (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aréna Pierre « Pete » Morin, construite en 1937, est une installation conçue pour la pratique d'une variété de sports de glace. Les installations électriques existantes datent de la fin des années 1980, et certaines de leurs composantes ont été remplacées au fil des années et selon les besoins de l'aréna. Les installations actuelles n'ont pas fait l'objet de modernisation lors des travaux de mise aux normes de l'aréna en 2011. Le présent contrat vise à remplacer des équipements en fin de vie utile, en réalisant des travaux de remplacement des panneaux de distribution, les transformateurs de la salle électrique ainsi que l'entrée électrique vers le bâtiment. Le but est d'améliorer la performance électrique, de réorganiser les services dans les panneaux ainsi que d'assurer la pérennité du bâtiment avec une installation conforme et des pièces de remplacement accessibles en cas de bris. L'appel d'offres IMM-15799 a été publié dans le service électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Devoir, pour trente-quatre (34) jours, soit du 20 janvier 2022 au 22 février 2022. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours.

Cinq (5) addenda ont été émis pendant la période d'appel d'offres et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
---------	-----------------	-------------	------------------

1	26 janvier 2022	Ajout de dates pour les visites obligatoires	Non
2	04 février 2022	Clarifications concernant le devis	Non
3	07 février 2022	Ajout de dates pour les visites obligatoires	Non
4	14 février 2022	Clarifications concernant le devis	Non
5	16 février 2022	Clarifications concernant le devis	Non

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1473877 - 20 mai 2021 : Accorder un contrat, de services professionnels à Les Services EXP Inc, pour le développement des plans et devis pour l'appel d'offres des travaux, ainsi que la surveillance des travaux - dépense total de 45 300 \$, taxes incluses (contrat : 37 750 \$ + contingences : 7 550 \$).

CM11 0618 23 aout 2011 : Accorder un contrat à Constructions Lavacon inc. pour les travaux de mise à niveau de l'aréna Pierre « Pete » Morin, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 9 306 763,38 \$ - Contrat 12816 - Appel d'offres public 5533 (4 soum.).

CM10 0606 - 24 août 2010 : Accorder un contrat de services professionnels aux firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel, PBA, SDK pour la mise aux normes de l'aréna Pierre « Pete » Morin - Dépense totale de 1 031 244,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11328 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### DESCRIPTION

Le présent projet vise à octroyer un contrat à l'entreprise A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation de l'entrée et de la salle électrique de l'aréna Pierre « Pete » Morin. Les principaux travaux prévus au devis d'appel d'offres et les spécifications générales des biens à acquérir visent le remplacement des équipements d'électricité du réseau normal, notamment :

- Démantèlement de l'existant;
- Installation de poteau de liaison aérosouterraine;
- Installation de sectionneur, de panneaux, de transformateurs;
- Essais, rapports et formations.

### JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres, onze (11) firmes se sont procuré des cahiers de charges, dont un (1) l'ACQ qui a pris les documents à titre informatif. Parmi ces preneurs, cinq (5) ont déposé leurs soumissions, ce qui représente 50 %. Ces dossiers ont été analysés par les professionnels.

Plusieurs raisons de désistement ont été recueillies parmi lesquelles :

- La nature du projet;
- La saturation du carnet de commandes;
- L'impossibilité de trouver des partenaires.

À la suite de cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents de l'appel d'offres.

		AUTRES	
--	--	--------	--

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	(Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>A.J. Théorêt entrepreneur électricien Inc</b>	<b>235 321,63 \$</b>	<b>47 064,33 \$</b>	<b>282 385,96 \$</b>
Poulin Électrique Inc.	286 276,25 \$	57 255,25 \$	343 531,50 \$
Ondel Inc.	310 120,92 \$	62 024,18 \$	372 145,10 \$
Seguin Morris Inc.	349 575,89 \$	69 915,18 \$	419 491,07 \$
Réko Ltée	410 460,75 \$	82 092,15 \$	492 552,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	238 242,57 \$	47 648,51 \$	285 891,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation)</i>			(2 920,94) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-1,23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			50 954,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,65 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc. est inférieur de 1,23 % à l'estimation des professionnels. Cet écart est jugé acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire est de 21,65 %, qui peut s'expliquer par la période d'octroi du contrat qui favorise l'obtention de prix compétitifs pour remplir le carnet de commandes des entreprises.

A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc. ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), et n'est pas inscrit sur la Liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du risque a été effectuée et aucun risque significatif n'a été relevé. Une évaluation de rendement de l'adjudicataire ne sera pas réalisée.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 296 505,26 \$, taxes incluses. Ce montant comprend :

- le prix de la soumission de l'entrepreneur de 235 321,63 \$, taxes incluses;
- le montant pour les travaux contingents de 47 064,33 \$ (20 %), taxes incluses;
- le montant pour les dépenses incidentes de 14 119,30 \$ (5 %), taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 100 % par le PDI 2022-2031 du SGPI via le projet 42306 Programme de protection des bâtiments sportifs, tel qu'indiqué dans l'intervention du service des finances.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre.  
Le décaissement sera réalisé à 100 % en 2022.



## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, vu la nature et les objectifs des travaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier de l'aréna et les autres projets prévus.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

30 mars 2022 : Passage au comité exécutif

02 mai 2022 : Début des travaux

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique MOUSSA  
Gestionnaire de projet

**Tél :** (438)220-2254  
**Télécop. :** abc

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-08

Erlend LAMBERT  
Chef de division

**Tél :** (514)872-8634  
**Télécop. :** abc

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jabiz SHARIFIAN  
c/d gestion de projets immobiliers  
En remplacement de Michel Soulières

**Tél :** -  
**Approuvé le :** 2022-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :** (514)872-1049  
**Approuvé le :** 2022-03-21

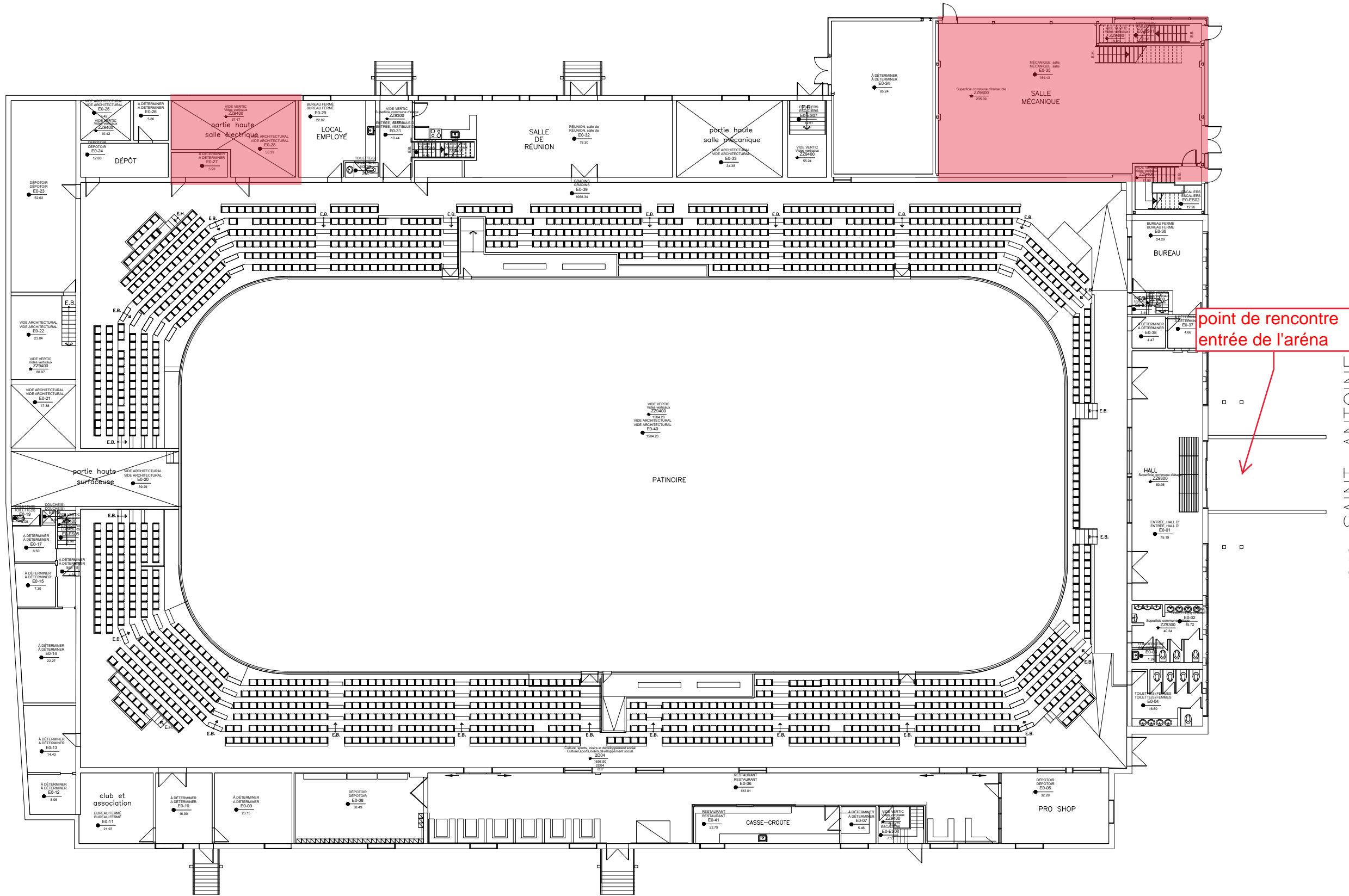


Lechiné  
Montréal

BLANCHÉ

1025

20e Avenue



19e Avenue

PLAN CLEF

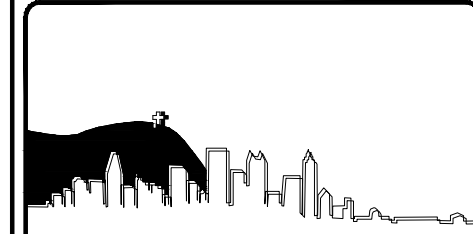
DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION
------	----------------	--------------

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE:	base
BÂTIMENT:	<b>ARÉNA PIERRE "PETE" MORIN</b>
ADRESSE:	1925 rue Saint-Antoine
PLANCHER:	REZ-DE-CHAUSSÉE

NO. BATIMENT:	3207	NO. DESSIN:	3207-e0
DESSINÉ PAR:	M.C.	DATE:	03-12-2019
ÉCHELLE:	NAE	GRANDEUR:	11x17



**Montréal**

SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

CHEMIN: C:\Users\urab99\Documents\Int\Zone 11\DATA\www\ville.montreal.qc.ca\027P\LANZ\3207-E0.dwg - IMPRIME LE: 13 décembre 2019

## COÛTS

<b>Projet</b>		<i>Remplacer l'entrée électrique de l'aréna Pierre « Pete » Morin</i>				
<b>Nom d'ouvrage</b>		<i>Piere « Pete » Morin</i>				
<b>No. d'ouvrage</b>		3207				
<b>No. de contrat :</b>		15799				
<b>No. du projet :</b>		IM-PR-21-0023				
<b>No. du GDD :</b>		1228750002				
<b>Date :</b>		01-mars-22				
<b>Étape:</b>		<i>Octroi de contrat</i>				
		<b>Budget</b>	<b>TPS 5,0%</b>	<b>TVQ 9,975%</b>	<b>TOTAL</b>	
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	
	Travaux de rénovation		204 672,00	10 233,60	20 416,03	235 321,63
	Contingences construction	20%	40 934,40	2 046,72	4 083,21	47 064,33
	<b>Total - Contrat</b>		<b>245 606,40</b>	<b>12 280,32</b>	<b>24 499,24</b>	<b>282 385,96</b>
<b>Incidences</b>	<b>Total - Incidences</b>	5%	12 280,32	614,02	1 224,96	14 119,30
	<b>Coût travaux (montant à autoriser)</b>		<b>257 886,72</b>	<b>12 894,34</b>	<b>25 724,20</b>	<b>296 505,26</b>
<b>Ristournes</b>	<b>TPS</b>	100%		-12 894,34		-12 894,34
	<b>TVQ</b>	50%			-12 862,10	-12 862,10
	<b>Coût après ristourne (montant à emprunter)</b>					<b>270 748,82</b>
<p>La méthode d'estimation des contingences : elle ont été évaluées en se basant sur des projets similiaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.</p> <p>Rythme prévu des déboursés : 100 % des travaux seront réalisés en 2022.</p>						

## CAHIER DES CHARGES – PRENEURS

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES		DÉPÔT DE SOUMISSION	RAISONS DU NON DÉPÔT DE SOUMISSION
1	A.J. Théorêt Entrepreneur électricien Inc.	Oui	-
2	ACQ - Provinciale	S.O.	À titre informatif
3	Groupe SCV Inc.	Non	Pas de réponses
4	Néolect Inc.	Non	Pas de réponses
5	Ondel Inc	Oui	-
6	Poulin électrique Inc.	Oui	-
7	Réko Ltée	Oui	-
8	Séguin Morris Inc.	Oui	-
9	Services électriques Enixum Inc.	Non	Manque de temps dans le carnet de commandes
10	Technologies Ion Inc.	Non	Nature du projet
11	Titanium Électrique Inc	Non	Manque d'associés

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1228750002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et planification immobilière - SGPI

Projet : IM-PR-21-0023 Remplacer entrée électrique aréna Pierre « Pete » Morin

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
<ul style="list-style-type: none"><li>1. Votre dossier contribue-t-il à l'<b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison, vu la nature et les objectifs des travaux.</i></li></ul>			<b>x</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Aucune contribution</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Aucune contribution</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1228750002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc. pour des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin (3207), situé au 1925 Rue St-Antoine, Lachine - Dépense totale de 296 505,26 \$, taxes incluses (contrat : 235 321,63 \$ + contingences : 47 064,33 \$ + incidences : 14 119,30 \$) - Appel d'offres public (IMM-15799) - (5 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1228750002 - Travaux électriques aréna Pierre Pete Morin.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-16

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1229267001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'ACFAS pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2022 au Biodôme, du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023.

Il est recommandé :

1. D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'ACFAS pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2022 au Biodôme, du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-03-21 10:10

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1229267001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'ACFAS pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2022 au Biodôme, du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ACFAS organise chaque année le concours *La preuve par l'image* qui invite les chercheurs et chercheuses de tous les domaines scientifiques à soumettre à la compétition une photo illustrant leur projet de recherche. Les images finalistes retenues par le jury du concours, au nombre de 20 en 2021, font l'objet d'une exposition photographique. Pour la 5e année, l'ACFAS et Espace pour la vie, qui partagent une mission commune de diffusion des savoirs, souhaitent s'associer en vue de présenter cette exposition scientifique à un plus large public. La participation d'Espace pour la vie, comme membre du jury et comme lieu d'exposition, est un élément phare du protocole de collaboration d'une durée de cinq ans signé en avril 2018 entre l'ACFAS et la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 0452 (31 mars 2021) - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS inc.) pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2021 au Biodôme, du 26 mai 2021 au 31 janvier 2022 (1216157001).  
 CE18 0656 (19 avril 2018): Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une période de cinq ans, entre l'ACFAS inc. (Association francophone pour le savoir) et la Ville de Montréal pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique. (1183815001)

**DESCRIPTION**

Les images finalistes, issues de recherches scientifiques, révèlent un monde insoupçonné de complexité, un monde vivant d'une grande beauté. Telles de véritables oeuvres d'art naturelles, ces photos seront exposées au Biodôme du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023.

**JUSTIFICATION**

Cette exposition est une occasion de faire découvrir au public d'Espace pour la vie la richesse et l'importance de la recherche scientifique, et ce, à travers la beauté inusitée et

insoupçonnée du monde vivant. Ces images scientifiques sont très artistiques, suscitent une variété d'émotions et sont une autre façon de rapprocher l'humain de la nature. De plus, grâce à cette collaboration avec l'ACFAS, Espace pour la vie enrichit ses liens avec la communauté scientifique et réaffirme son engagement pour la diffusion des sciences et la protection de la biodiversité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun droit n'est demandé pour l'exposition des photos.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, par l'encouragement d'initiatives mettant la biodiversité au coeur des prises de décision, et par le maillage entre l'administration municipale et le milieu de la recherche scientifique.

Ce dossier contribue partiellement aux engagements en changements climatiques ; bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'une analyse de la production de GES, son impact environnemental est réduit par la réutilisation de structures existantes, et donc par la diminution globale de la consommation de matériaux neufs.

Ce dossier ne contribue pas de manière significative à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que bien qu'il respecte certains principes généraux (accès gratuit, accès à l'exposition pour les personnes à mobilité réduite, etc.), il n'a pas fait l'objet d'une analyse documentée.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Espace pour la vie met en place les mesures sanitaires prescrites pour réduire les risques de transmission de la COVID-19.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ACFAS et Espace pour la vie feront la promotion de l'exposition dans leurs outils de communication et sur leurs plates-formes numériques respectives.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Montage : mai 2022

Ouverture officielle au public : 1er juin 2022

Démontage: Après le 30 janvier 2023

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl-Éric FAUBERT  
Agent de marketing

**Tél :** 514 236-9392  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-10

Anne-Josée DIONNE  
Cheffe de division (par interim)

**Tél :** 514 872-0503  
**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie JODOIN  
Directrice du Service Espace pour la vie (par interim)

**Tél :** 514 872-9033  
**Approuvé le :** 2022-03-18

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229267001

Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie*

Projet : *exposition photographique de l'Acfas La preuve par l'image 2022*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il à l'<b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i></p>	<b>x</b>		
<p>2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p>2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</p> <p>16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international</p>			
<p>3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b>?</p> <p><i>2. Les images soumises dans le cadre de ce concours démontrent l'impact des activités humaines sur nos écosystèmes. L'exposition permet donc à la Ville de Montréal, par l'entremise d'Espace pour la vie, et l'Acfas de remplir leur mission d'éducation à l'environnement par la vulgarisation scientifique. Ces connaissances transmises auprès du grand public ont une incidence sur leurs actions au quotidien et montrent l'importance de mettre la biodiversité au centre des décisions, même en ville, pour une planète plus saine.</i></p> <p><i>16. Pour le public : démocratiser et donner accès aux travaux de recherche qui sont menés dans les centres de recherche et institutions d'enseignements supérieurs de la province auprès de dizaines de milliers de personnes visitant le Biodôme.</i></p> <p><i>Pour la Ville de Montréal et Espace pour la vie : ce partenariat avec l'Acfas, OBNL qui promouvoit l'avancement de la science dans la francophonie, permet à Espace pour la vie de poursuivre ma mission de mise en valeur de la recherche, et à la Ville de se positionner comme une partie prenante de la mise en valeur de la promotion de la science, une ville du savoir.</i></p>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## CONVENTION - EXPOSITION

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **ACFAS INC.**, organisme à but non lucratif dûment constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social au 425, rue De la Gauchetière Est à Montréal (Québec) H2L 2M7, représentée aux présentes par Sophie Montreuil, en sa qualité de directrice générale et dûment autorisée,

No d'inscription TPS : R 106 728 280  
No d'inscription TVQ : 100 608 7015 0001

Ci-après, appelé l' « **Exposant** »

L'Exposant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite présenter l'exposition décrite à l'Annexe 1 et que les œuvres de l'Exposant, décrites à l'Annexe 2 des présentes, y seront exposées (ci-après l' « Exposition »);

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Exposant.

### ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :



- 2.1 « **Annexe 1** » : La description de l'Exposition et les conditions et les modalités de sa réalisation, ainsi que la liste du Matériel promotionnel;
- 2.2 « **Annexe 2** » : La liste des Œuvres mises à la disposition de la Ville pour l'Exposition et leur valeur monétaire, indiquée par l'Exposant;
- 2.3 « **Site** » : Biodôme de Montréal;
- 2.4 « **Œuvre(s)** » : Les œuvres énumérées à l'Annexe 2 de la présente convention;
- 2.5 « **Droits d'exposition** » : Montant payé par la Ville pour présenter les Œuvres de l'Exposition, comme décrit à l'Annexe 1;
- 2.6 « **Matériel promotionnel** » : Documentation fournie par l'Exposant afin que la Ville puisse promouvoir l'Exposition, tel que décrit à l'Annexe 1;
- 2.7 « **Responsable** » : Chef de division, Programmes publics et éducation de l'Unité administrative de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 2.8 « **Unité administrative** » : Service de l'Espace pour la vie

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente convention a pour objet d'établir les conditions et les modalités relatives à la tenue de l'Exposition.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT**

En contrepartie des obligations assumées par la Ville, l'Exposant s'engage à :

- 4.1 mettre à la disposition de la Ville les Œuvres énumérées à l'Annexe 2, aux dates et lieu mentionnés à l'Annexe 1, étant entendu que le Responsable et l'Exposant se seront entendus préalablement sur le contenu de l'Exposition et son plan d'installation;
- 4.1.1 avec l'accord du Responsable, l'Exposant pourra, s'il y a lieu, apporter une ou des modifications à la sélection des Œuvres décrites à l'Annexe 2 au plus tard 60 jours avant le début de l'Exposition;
- 4.1.2 dans le cas d'œuvres en provenance de l'international, livrer les Œuvres DDP (Incoterms® 2016) sur le Site et les récupérer non emballées EXW (Incoterms® 2016) sur le Site;
- 4.2 être présent, sur demande du Responsable, au moment du déballage des Œuvres lors de leur livraison et avant leur emballage lors du démontage de l'Exposition, afin de procéder, en présence du Responsable, à l'inventaire et à l'examen des Œuvres, toute imperfection relevée lors de cet examen devant être consignée à l'inventaire qui devra être signé par l'Exposant et le Responsable et être présent, s'il y a lieu, durant le montage, tel que précisé à l'Annexe 1. En cas de défaut de l'Exposant de se charger de l'emballage des Œuvres à la fin de l'Exposition dans les délais convenus, la Ville y procédera. Dans un tel cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Exposant à la Ville en cas de dommage aux Œuvres;

- 4.3 à la demande du Responsable, convenir avec lui de l'accrochage ou du plan d'installation des Œuvres, étant toutefois entendu que le Responsable peut, lors de l'accrochage ou de la mise en place, refuser d'exposer une Œuvre qui présente trop de risques de perte ou d'avarie, à moins que l'Exposant n'en assume l'entière responsabilité, auquel cas l'Exposant doit signer une déclaration à cet effet;
- 4.4 accepter que le Responsable fasse exécuter tout travail en hauteur par les techniciens de la Ville seulement, et lorsqu'il est nécessaire de suppléer au nombre de techniciens fournis par la Ville, avoir recours en ce domaine à ses propres techniciens uniquement si ceux-ci possèdent toutes les compétences, la formation et le matériel requis pour exécuter ce travail en toute sécurité et qu'ils acceptent de se conformer aux directives de la Ville;
- 4.5 s'entendre avec la Ville pour la reprise de possession des Œuvres et leur emballage;
- 4.6 faire parvenir au Responsable le Matériel promotionnel prévu à l'Annexe 1 afin de préparer l'Exposition et sa promotion;
- 4.7 concéder à la Ville, et il lui concède par la présente, sans frais supplémentaires aux Droits d'exposition décrits à l'Annexe 1, une licence libre de redevances, irrévocable, non exclusive, incessible, sans limite territoriale et pour la période du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023 aux termes de laquelle la Ville est autorisée à présenter au public les Œuvres dans le cadre de l'Exposition. Cette licence permet également à la Ville, pendant la même durée, de reproduire par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, notamment sur son site Internet et ses médias sociaux, les reproductions des Œuvres et du Matériel promotionnel et de tout document, texte ou photographie fournis par l'Exposant dans le cadre de l'Exposition, y compris des extraits musicaux et vidéos s'il en est, et de les publier, de les communiquer au public, de les traduire, de les archiver, de les entreposer sur tout support informatique, papier ou électronique, à des fins de promotion de l'Exposition ou d'administration. Cette licence est accordée à des fins non commerciales;
- 4.8 prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation ou poursuite relative aux droits d'auteur ou à tout autre droit de propriété intellectuelle découlant de la présente convention et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais;
- 4.9 renoncer et, par la présente il renonce à tout recours à l'endroit de la Ville et du Responsable suite au montage de l'Exposition ou à l'encadrement des Œuvres, étant entendu que la Ville se réserve le droit de faire des modifications à l'Exposition avec l'approbation de l'Exposant;
- 4.10 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Exposant sur le Site et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;
- 4.11 s'engage à respecter toutes les normes et obligations en matière d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec la COVID-19 pour assurer la sécurité du public et de toutes personnes sur le Site.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie des obligations assumées par l'Exposant, la Ville s'engage à :

- 5.1 présenter l'Exposition sur le Site pour la durée indiquée à l'Annexe 1, selon le

calendrier convenu entre l'Exposant et la Ville, ce calendrier pouvant être modifié par le Responsable pour des motifs raisonnables;

- 5.2 organiser la promotion de l'Exposition et en assumer les coûts, étant entendu que le contenu et l'ampleur de la promotion relèvent de l'entière discrétion de la Ville, selon ce qui est prévu à l'Annexe 1;
- 5.3 procéder au montage de l'Exposition selon les mesures convenues entre le Responsable et l'Exposant;
- 5.4 payer à l'Exposant une somme totale de zéro dollar (0,00 \$), incluant la T.P.S. et la T.V.Q., les Droits d'exposition, honoraires et autres frais, dont les détails sont précisés à l'Annexe 1, selon les modalités suivantes :

## **ARTICLE 6** **REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES**

L'Exposant garantit à la Ville :

- 6.1 qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur ou de tout droit de propriété intellectuelle relatifs aux Œuvres et qu'il a la capacité de concéder la licence décrite à l'article 4.7;
- 6.2 que pour l'utilisation de tout document ou Œuvre, toute représentation ou prestation ou toute activité, il a obtenu les permis requis, le cas échéant, il a été dûment autorisé et que toutes redevances, frais et autres sommes dues ont été acquittés;

## **ARTICLE 7** **ASSURANCES**

La Ville assume tous les risques de dommages directs causés aux Œuvres entre le moment de leur livraison et de leur reprise conformément aux conditions énoncées à la résolution CE03 1342, adoptée à sa séance du 18 juin 2003, dont copie a été remise à l'Exposant. La responsabilité de la Ville pour les dommages ne peut excéder la somme de zéro dollars (0,00 \$), comme indiquée à l'Annexe 2 de la présente convention et représentant la valeur monétaire des Œuvres fournie par l'Exposant.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1 Au plus tard 180 jours avant la date prévue de l'Exposition, une Partie peut, sur avis écrit, mettre fin à la présente convention. Chaque Partie renonce à tout recours en dommages-intérêts et à toute indemnité pour quelque motif que ce soit dans une telle éventualité.
- 8.2 Les Parties aux présentes ne sont pas tenues d'exécuter leurs obligations en cas de force majeure. Dans ce cas et dans l'impossibilité de reporter l'Exposition à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente par la Ville à l'Exposition, chacune des Parties assumera ses propres dépenses encourues jusqu'au moment de l'annulation ou de la résiliation de la présente convention.
- 8.3 Si l'Exposition est annulée par la Ville en raison de la COVID-19 ou d'une directive, un décret ou autre de la Direction de la santé publique ou d'une autorité compétente en lien avec la COVID-19 ou pour toute autre cause autre qu'un cas de force majeure, les Parties tenteront de reporter l'Exposition à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente par la Ville à l'Exposition. Advenant l'impossibilité de reporter l'Exposition ou de proposer une prestation jugée équivalente par la Ville à l'Exposition, la Ville versera à l'Exposant une somme déterminée selon les modalités suivantes :

- un montant équivalent à 100 % de la somme prévue à l'article 5.4 si la présente convention est résiliée trente (30) jours et moins avant la date prévue de l'Exposition;
  - un montant équivalent à 66 % de la somme prévue à l'article 5.4 si la présente convention est résiliée entre trente-et-un (31) jours et quatre-vingt-neuf (89) jours avant la date prévue de l'Exposition;
  - un montant équivalent à 33 % de la somme prévue à l'article 5.4 si la présente convention est résiliée entre quatre-vingt-dix (90) jours et cent soixante-dix-neuf (179) jours avant la date prévue de l'Exposition.
- 8.4 Si l'Exposition doit avoir lieu à l'extérieur, la Ville pourrait décider d'annuler l'Exposition en raison des conditions météorologiques. Dans un tel cas, à moins que la Ville et l'Exposant ne s'entendent pour reporter l'Exposition, la Ville versera à l'Exposant la somme totale prévue à l'article 5.4, selon les conditions et modalités prévues à l'Annexe 1 de la présente convention.

## **ARTICLE 9**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **9.1 Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **9.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **9.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **9.4 Représentations de l'Exposant**

L'Exposant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

#### **9.5 Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

#### **9.6 Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

#### **9.7 Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

#### **9.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

## 9.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

### Élection de domicile de l'Exposant

L'Exposant fait élection de domicile au 425, rue De la Gauchetière Est à Montréal (Québec) H2L 2M7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Exposant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

### Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

## 9.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

À Montréal, le \_\_\_\_\_

---

**VILLE DE MONTRÉAL**

Me Domenico Zambito, greffier adjoint

À Montréal, le \_\_\_\_\_

---

**ACFAS**

Sophie Montreuil, directrice générale

Cette Convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) .....).

## **ANNEXE 1**

### **DESCRIPTION DE L'EXPOSITION**

#### **1 INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Titre de l'Exposition : La preuve par l'image

Description de l'Exposition : exposition photographique présentant les oeuvres des 20 finalistes du concours photographique de l'Acfas.

Date : Du 1er juin 2022 au 29 janvier 2023

Lieu : Biodôme de Montréal

Adresse : 4777, avenue Pierre-de Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3

Personne(s)-contact : Olivier Grant, chef de division Programme publics et éducation

Téléphone : 438 351-2226

Courriel : olivier.grant@montreal.ca

Nombre d'Exposants participant à l'exposition : 1

Nom(s) de(s) l'Exposant(s) : Acfas

Coordonnées de l'Exposant ou du représentant s'il y a lieu :

Nom : Sophie Montreuil, directrice générale

Adresse : 425, rue De la Gauchetière Est à Montréal (Québec) H2L 2M7

Téléphone : 514 849-0045, poste 232

Courriel : sophie.montreuil@acfas.ca

#### **2 LIVRAISON ET REPRISE DE POSSESSION DES OEUVRES**

Date(s) de livraison des fichiers photos :

Montage : Du 30 au 31 mai 2022

Démontage : : Dès le 30 janvier 2023

Présence requise de(s) Exposant(s) : non requise

#### **3 ACTIVITÉS DE MÉDIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

Titre(s) : n/a

Descriptif (s) : n/a

Date(s) et heure(s) : n/a

#### **4 MATÉRIEL PROMOTIONNEL À REMETTRE AU RESPONSABLE**

- des photos et autres documents pouvant servir à l'Exposition et à sa promotion, le tout, selon les conditions de la licence accordée en vertu de l'article 4.7 de la convention, le 31 mars 2022;
- s'il y a lieu, un dossier de presse, des vidéos accompagnés de leurs crédits, liens Facebook, site Internet, chaîne YouTube et tout autre document pouvant servir à la préparation de l'Exposition et à la promotion, le tout, selon les conditions de la licence accordée en vertu de l'article 4.7 de la convention au moins 30 jours avant le début de l'Exposition;
- s'il y a lieu, la liste des invités pour le vernissage au moins \* (\*) jours avant le début de l'Exposition;

#### **5 PROMOTION DE L'EXPOSITION**

L'Exposant approuve préalablement l'épreuve originale servant à la reproduction des Œuvres (planches, films, bleus et autres).

Le nom de l'Exposant, le titre de l'Œuvre, l'année de sa création, le médium et ses dimensions accompagnent de manière lisible toutes et chacune des reproductions des

Œuvres précédées du sigle ©. Ces informations doivent apparaître soit à proximité immédiate de la reproduction, soit dans une table des illustrations comportant l'indication de la page et si nécessaire l'emplacement de la reproduction.

Aucune déformation ou recadrage des Œuvres dans une reproduction n'est permis sans l'autorisation écrite de l'Exposant, la Ville reconnaissant que toute déformation non autorisée pourrait être dommageable à la réputation de l'Exposant.

## ANNEXE 2

### LISTE DES ŒUVRES (incluant le Matériel promotionnel)

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'IMAGE
Brassard	Éloïse	Université de Sherbrooke	Chapeaux de fer arctiques
Desrochers	Annie	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Liés par nos racines
Beaudry	Marie-Christine	Université du Québec à Montréal	Traces de l'expérience
Parot	Maxime	Université Laval	Un réseau de fibre à 30 000 voltes
Aubin	Anne-Marie	Université de Montréal	La réponse immunitaire s'organise!
Mlynarek	Julia	Insectarium de Montreal	À la recherche de monarques
Fagla	Fèmy	UQAM	Une civilisation résiliente et lacustre
Bergeron	Rachel	Université de Sherbrooke	Pause collation
Bilodeau	Karine	Université Laval	Le travail invisible
Chabot	Denise	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Rosette d'Arabette
Tanvé	Odessa	Centre de Recherche CERVO	Le destin tragique des neurones
Lachapelle	Mathieu	UQAM	Les origines célestes du grésil
D'Ottavio	Marie	Université du Québec à Montréal (UQAM)	Une méduse microscopique... A vérifier
Vandendaele	Bastien	Université de Sherbrooke	À la lueur des cimes
Bouchard	Sabine	Collège Boréal	Où est Nemo
Roussel	Marie-Pier	Université du Québec à Chicoutimi	Atrophie sélective
Chamard	Joey	Université de Sherbrooke	Cortex stellaire
Roy	Stéphanie	Université du Québec à Rimouski	Les boisés sont aussi sous-marins
Counil	Hermine	Institut National de la Recherche Scientifique	Les exosomes périphériques à la conquête du cerveau
Picard-Krashevski	Charles	Université de Montréal - IRBV	Versant vert dans les tourbières





**Dossier # : 1228816001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 97 500 \$ répartie entre 9 organismes pour l'organisation de 10 événements présentés en 2022, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 97 500 \$ à 10 organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2022, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de 10 événements dans le cadre du 1e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022;

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2022 Dépôt 1 - 1er février 2022</b>
---

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Skateboard street - événement international	Association des sports d'action	20 000 \$	15 %

- Jackalope 2022			
<i>Volet 2 : National</i>			
Championnat Canadien Ouvert 2022	Judo Canada	10 000 \$	5 %
Championnat canadien fermé en danse sportive	Danse Sport Québec	7 000 \$	12 %
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	14 %
Championnat national de la ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant 2022	Parasports Québec	6 500 \$	16 %
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	7 500 \$	14 %
Breakdance - événement national - Jackalope 2022	Association des sports d'action	7 000 \$	12 %
<i>Volet 3 : Métropolitain</i>			
Événements BougeBouge Montréal	BougeBouge	12 000 \$	13 %
Triathlon de Verdun 2022	Triathlon Élite Développement	10 000 \$	16 %
Tournoi de basketball Born Again (BABE)	Association de basketball Born Again	9 000 \$	16 %

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-02 16:26

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228816001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 97 500 \$ répartie entre 9 organismes pour l'organisation de 10 événements présentés en 2022, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 décembre 2021, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (Programme) pour l'année 2022. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. Le Programme demeure le vecteur principal de contributions de la Ville aux événements sportifs des quatre catégories suivantes : internationale, nationale, métropolitaine et candidature. Il est à noter que les événements dits de grande envergure sont évalués séparément comme ils se distinguent notamment par le grand rayonnement qu'ils procurent à Montréal, ainsi que par les retombées sociales et économiques importantes qu'ils génèrent.

L'enveloppe budgétaire globale disponible pour l'année 2022 est de 450 000 \$.

Le présent dossier décisionnel porte sur les demandes de soutien reçues dans le cadre de la 1re date de dépôt (1er février 2022).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG21 0732 - 23 décembre 2021**

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements

sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (Programme) pour l'année 2022 | Déposer le bilan 2021 du PSES

#### **CE21 1850 - 27 octobre 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 80 000 \$ à 8 organismes pour l'organisation de 7 événements présentés en 2021 et à un projet de candidature, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 2e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2021 (PSES) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 396 \$ à 2 organismes dans le cadre du 1er dépôt du PSES du SGPMRS, pour 2 événements annulés en raison de la situation en lien avec la COVID-19, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

#### **CE21 1049 - 9 juin 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 123 200 \$ à 10 organismes pour l'organisation de 11 événements présentés en 2021, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2021 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

#### **CG16 0634 - 24 novembre 2016**

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

### **DESCRIPTION**

Le PSES a pour objectifs de :

- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets, lesquels ont des critères d'admissibilité ainsi que des critères d'évaluation distincts. Un comité d'évaluation formé d'experts du domaine évalue chaque demande admissible. Le guide et les formulaires de demande de soutien sont présentés en pièces jointes.

Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

<b>Volet</b>	<b>Événements ou Candidatures</b>	<b>Soutien maximal/événement GDD</b>
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 \$
Volet 4	Candidatures aux événements internationaux	25 000 \$
	Candidatures aux événements nationaux	10 000 \$

À l'étape d'admissibilité, 11 demandes de soutien pour des événements ont été reçues, jugées admissibles et analysées. Depuis cette étape, un événement a dû être annulé en raison des consignes sanitaires en place dues à la pandémie de COVID-19.

Il est donc recommandé d'accorder un soutien financier à 10 événements pour une somme totale de 97 500 \$, soit plus spécifiquement :

- Un événement international pour une somme totale de 20 000 \$;
- Six événements nationaux pour une somme totale de 46 500 \$;
- Trois événements métropolitains pour un montant de 31 000 \$.

## JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes de soutien de la part des organisateurs d'événements. Le soutien aux organismes contribue à assurer la réussite organisationnelle et financière des événements et supporte ainsi l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. À plus long terme, la tenue d'événements favoriserait le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. Le Programme permet d'affirmer le positionnement international de Montréal et de renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il soutient également la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 97 500 \$, est prévu au budget du SGPMRS. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le solde de 352 500 \$ sera disponible pour les prochaines dates de dépôt (1er mai et 1er septembre 2022) ainsi que pour les demandes de soutien aux candidatures.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2022 (PSES) Dépôt 1 - 1er février 2022</b>
--

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Skateboard street - événement international - Jackalope 2022*	Association des sports d'action	20 000 \$	15 %
<i>Volet 2 : National</i>			
Championnat Canadien Ouvert 2022	Judo Canada	10 000 \$	5 %
Championnat canadien fermé en danse sportive	Danse Sport Québec	7 000 \$	12 %
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	14 %

Championnat national de la ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant 2022	Parasports Québec	6 500 \$	16 %
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	7 500 \$	14 %
Breakdance - événement national - Jackalope 2022*	Association des sports d'action	7 000 \$	12 %
<b>Volet 3 : Métropolitain</b>			
Événements BougeBouge Montréal	BougeBouge	12 000 \$	13 %
Triathlon de Verdun 2022	Triathlon Élite Développement	10 000 \$	16 %
Tournoi de basketball Born Again (BABE)	Association de basketball Born Again	9 000 \$	16 %

\* Ces deux compétitions sont distinctes mais elles se dérouleront durant un même événement, le Jackalope 2022. Elles requièrent notamment des équipements et des installations différentes ainsi qu'une gestion technique spécifique à chacune.

La liste des contributions antérieures versées depuis 2017 par toute unité de la Ville à ces organismes promoteurs des événements soutenus est en pièce jointe.

Malgré les assouplissements des consignes sanitaires mises en place en raison de la pandémie de COVID-19, s'ils n'obtiennent pas l'appui des autorités sanitaires, la possibilité que certains de ces événements soient annulés demeure possible. Dans ce contexte, une analyse des dépenses encourues est effectuée (avec les preuves des dépenses admissibles) et permet d'octroyer un soutien financier proportionnel de la part de la Ville aux organismes dans cette situation.

## **MONTRÉAL 2030**

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport.

Le SGPMRS, à travers ce Programme de soutien, incite les promoteurs à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont tangibles. Des critères d'évaluation spécifiques à ces égards sont aussi appliqués lors de l'analyse de la demande de soutien.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle.

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive;
- Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;
- Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. Le Programme incite les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à attirer davantage d'événements à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Si le présent dossier est retardé ou refusé, la tenue des événements pourrait être compromise.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En date du sommaire, les conditions sanitaires actuelles dues à la pandémie de la COVID-19 indiquent une reprise graduelle vers un retour à la normalité. Advenant que la situation se dégrade, la Ville analysera au cas par cas les événements déposés dans le cadre du PSES.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2022** Présentation au comité exécutif des recommandations de soutien, suite au dépôt 1, pour approbation

**Mai 2022** Second dépôt pour 2022

**Juin 2022** Présentation au comité exécutif des recommandations de soutien, suite au dépôt 2, pour approbation

**Septembre 2022** Troisième et dernier dépôt pour 2022

**Novembre 2022** Présentation au comité exécutif des recommandations de soutien, suite au dépôt 3, pour approbation

Dépôt du bilan du Programme et renouvellement du Programme pour l'année 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine FAILLE  
agent(e) de recherche

**Tél :** 5149750012  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-18

Christine LAGADEC  
c/d orientations

**Tél :** 514 557-7235  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS  
Directeur  
**Tél :** 514-872-0035  
**Approuvé le :** 2022-02-25

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2022-03-02



**Contributions antérieures versées depuis 2017 par toute unité de la Ville**

Nom fournisseur	No fournisseur	Unité d'affaires	No résolution	2017	2018	2019	2020	2021	
Association De Basketball Born Again	393288	Grands parcs, mont Royal et sports Villeray-St-Michel - Parc-Extension	CE20 1943	-	-	-	5,250.00	-	
			-	500.00	-	-	-		
Association Quebécoise De Canoe-Kayak De Vitesse	153512	Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0910	6,000.00	-	-	-	-	
			CE18 1143	-	3,000.00	-	-	-	
			CE19 0390	-	-	7,000.00	-	-	
Bougebouge	497123	Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0910	7,000.00	-	-	-	-	
			CE18 1143	-	3,000.00	-	-	-	
			CE18 1802	-	6,000.00	-	-	-	
			CE19 0390	-	-	6,500.00	-	-	
			CE20 0654	-	-	-	6,000.00	-	
			CE21 1049	-	-	-	-	16,500.00	
		Verdun	CA17 210243	1,000.00	-	-	-	61.00	-
			CA21 210122	-	-	-	-	-	42.00
		Ville-Marie	CA17 240663	-	12,000.00	-	-	-	-
			CA18 240642	-	-	10,000.00	-	-	-
CA20 240023	-		-	-	5,000.00	-	-		
Danse Sport Quebec Inc.	323853	Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0910	6,250.00	-	-	-	-	
			CE18 1143	-	6,250.00	-	-	-	
			CE18 1802	-	5,000.00	-	-	-	
			CE19 0857	-	-	6,000.00	-	-	
Judo Canada	420288	Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0094	5,000.00	-	-	-	-	
			CE18 0660	-	22,000.00	-	-	-	
			CE18 1802	-	7,000.00	-	-	-	
			CE19 0390	-	-	7,000.00	-	-	
			CE19 0857	-	-	15,000.00	-	-	
			CE20 0654	-	-	-	10,000.00	-	
			CE20 1943	-	-	-	8,623.00	-	
			CG18 0675	-	-	375,000.00	-	-	
		Sud-Ouest	-	-	500.00	-	-	-	
La Classique D'Athletisme De Montreal	522761	Grands parcs, mont Royal et sports	CE19 0390	-	-	10,000.00	-	-	
			CE21 1049	-	-	-	-	9,350.00	
Parasports Quebec	276394	Diversité et inclusion sociale	-	713.00	713.00	713.00	501.00	545.00	
		Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0094	5,000.00	-	-	-	-	
			CE19 0857	-	-	7,000.00	-	-	
			CE19 1514	-	-	2,500.00	-	-	
			CE21 1850	-	-	-	-	2,000.00	
Association des sports d'action	370411	Grands parcs, mont Royal et sports	CE17 0910	25,000.00	-	-	-	-	
			CE18 1143	-	20,000.00	-	-	-	
			CE19 0857	-	-	22,000.00	-	-	
Triathlon Elite-Developpement	523979	Grands parcs, mont Royal et sports	CE19 0857	-	-	6,000.00	-	-	
			CE21 1049	-	-	-	-	1,909.00	
		Verdun	-	-	4,000.00	-	-		



Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports  
Direction des sports

Année 2022

---

# Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains

---

Guide du programme

Montréal 

# 1. Préambule

L'accueil d'un grand nombre d'événements sportifs illustre la créativité, la mobilisation de même que l'engagement et le dynamisme d'une société. Ces événements sont une source de fierté et constituent de formidables occasions de rapprochement tout en favorisant, au sein de la population, le développement de la pratique sportive et l'essor d'une élite sportive locale.

Montréal occupe une place de choix dans le monde du sport. Notre ambition est de faire de la métropole **une ville physiquement active, inclusive et universellement accessible**.

La Ville de Montréal souhaite que les promoteurs posent des gestes concrets pour organiser **des événements écoresponsables et / ou zéro déchet**.

*Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains a été créé en conformité avec la compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale du conseil d'agglomération de Montréal<sup>1</sup>. Le formulaire est disponible sur la [page web dédiée au Programme sur montreal.ca](#).*

## 1.1 Les objectifs du programme

Le but du programme est d'apporter un soutien financier aux organisateurs et aux organisatrices d'événements, afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. augmenter le nombre d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine sur le territoire de l'agglomération de Montréal, améliorer leur qualité et accroître leur diversité;
2. maximiser les legs et les retombées sportives, touristiques, médiatiques, économiques et sociales des événements sportifs pour Montréal;
3. positionner Montréal comme une métropole sportive par excellence à l'échelle nationale et internationale;
4. soutenir le sport montréalais de haut niveau;
5. développer et renforcer l'expertise et le savoir-faire montréalais en matière de démarchage et d'organisation d'événements sportifs majeurs;
6. accroître le sentiment d'appartenance et de fierté de la population et des athlètes;
7. encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise;
8. offrir un nombre accru d'occasions à la population de l'agglomération de Montréal d'assister et de participer à des événements sportifs grand public; et
9. optimiser l'utilisation des équipements sportifs et des lieux publics montréalais.

---

<sup>1</sup> L'agglomération de Montréal est composée des 15 villes de l'île de Montréal et des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

## 1.2 La description du programme

Le programme offre deux types de soutien :

- Le soutien aux événements :  
Volet 1. Événements sportifs internationaux  
Volet 2. Événements sportifs nationaux  
Volet 3. Événements sportifs métropolitains
- Le soutien aux candidatures :  
Volet 4. Candidatures aux événements sportifs



## 2. Le soutien aux événements

Le programme s'adresse aux disciplines sportives reconnues par le Comité international olympique, par Sport Canada ou par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'adresse également aux parasports et aux sports émergents<sup>2</sup>. Par ailleurs, il vise aussi bien les événements établis que les événements en phase de démarrage (première ou deuxième édition d'un événement récurrent).

### 2.1 L'échéancier

Seuls les événements se tenant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 sont admissibles aux trois premiers volets du programme. L'organisme doit déposer sa demande dûment remplie, accompagnée des documents exigés, au plus tard aux dates et aux heures mentionnées ci-dessous, via le formulaire de dépôt en ligne :

**1er février 2022 - 16 h**

**1<sup>er</sup> avril 2022 – 16 h**

**1<sup>er</sup> septembre 2022 – 16 h**

Il faut prévoir un délai de 90 jours entre la date limite de dépôt des demandes et la réponse de la Ville.

### 2.2 Le soutien financier maximal

<b>Volet 1</b>	Événements sportifs internationaux :	<b>25 000 \$</b>
<b>Volet 2</b>	Événements sportifs nationaux :	<b>10 000 \$</b>
<b>Volet 3</b>	Événements sportifs métropolitains :	<b>15 000 \$</b>

Le soutien financier peut varier en fonction :

- de l'enveloppe budgétaire totale disponible;
- de la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets; et
- du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du programme est épuisée.

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne le caractère émergent de la discipline sportive, la Ville de Montréal se réserve un pouvoir d'appréciation discrétionnaire, fondé, notamment, sur l'affiliation et sur le réseau organisationnel, sur la reconnaissance provinciale, nationale et internationale, sur l'ancienneté de la pratique et sur la structure compétitive existante.

## 2.3 Les exclusions

Sont exclus du programme :

- les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matches de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.;
- les événements sportifs de très grande envergure nécessitant des ressources considérables de la part des villes hôtes tels que les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux panaméricains, les Universiades, certains championnats du monde, la Coupe du monde de la FIFA, les Jeux du Canada, les Jeux de la francophonie, etc.;
- les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière;
- les congrès, les conférences, les cliniques, les salons, les expositions et les assemblées liées au sport;
- les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matches et les combats amateurs organisés (*sparring*);
- les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens; et
- les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds pour financer des causes ou des organismes de bienfaisance non liés au sport.

## 2.4 Les critères d'admissibilité

Pour qu'une demande soit admissible, l'organisme qui dépose un dossier doit :

- a) présenter une demande par événement, à un seul des trois volets;
- b) organiser un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du programme;
- c) tenir l'événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- d) tenir l'événement durant l'année prévue par le programme;
- e) être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif;
- f) se conformer aux lois, aux normes et aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur, notamment en matière de sécurité;
- g) être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées;
- h) détenir toutes les polices d'assurance requises pour la tenue de l'événement;
- i) déclarer par écrit tous les partenariats et toutes les ententes de soutien (financier, biens, services, etc.) avec les arrondissements, les villes de l'agglomération de Montréal, les gouvernements québécois et canadien et les instances parapubliques (Tourisme Montréal, STM, etc.);
- j) présenter un budget équilibré;
- k) présenter un programme de legs (sportifs, sociaux, etc.);
- l) organiser un événement écoresponsable;
- m) respecter le protocole de visibilité; et
- n) présenter un guide de mesures de sécurité sanitaires (si applicable)

Pour tenir compte des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, la Ville de Montréal pourrait accepter de soutenir par son Programme, des événements de manière adaptée selon les disciplines.

## Les critères spécifiques pour les volets 1, 2 et 3

Deux types d'exception peuvent s'appliquer :

- a) s'il s'agit de la première ou de la deuxième édition de l'événement, les cibles minimales d'athlètes ou de participant.e.s sont réduites de moitié; et
- b) si l'événement concerne un sport adapté ou émergent, le nombre et la provenance des participant.e.s seront ajustés en fonction de deux critères :
  - ✓ le bassin potentiel d'athlètes ou de participant.e.s et leur provenance;
  - ✓ la participation aux éditions précédentes ou à des événements comparables.

### ● Le volet 1 – Événement international

#### Événement international sanctionné

L'événement doit :

- a) être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement;
- b) accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada; et
- c) accueillir des athlètes provenant d'au moins deux pays.

#### Événement international invitation

L'événement doit :

- a) être sanctionné par la fédération sportive internationale, par la fédération sportive continentale ou par la fédération sportive canadienne du sport concerné;
- b) accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada;
- c) accueillir des athlètes provenant d'au moins quatre pays, incluant le Canada;
- d) accueillir au moins 40 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que trois pays, incluant le Canada; et
- e) accueillir au moins 50 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que deux pays, incluant le Canada.

### ● Le volet 2 – Événement national

L'événement doit :

- a) être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement; et
- b) être ouvert à minimum 6 provinces ou territoires canadiens.

### ● Le volet 3 – Événement métropolitain

L'événement doit :

- a) regrouper plus de 1 000 participant.e.s;
- b) prévoir des opérations de communication et de promotion auprès de l'ensemble des clientèles visées de l'agglomération de Montréal; et
- c) s'assurer d'avoir des participant.e.s provenant d'au moins 17 arrondissements ou villes de l'agglomération de Montréal.

## 2.5 L'admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés.

### Les dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'événement
- Les frais d'assurances liés à la tenue de l'événement
- Les frais des officiels : les frais de déplacement des arbitres entre l'hébergement et le plateau de compétition, l'achat de la nourriture offerte aux arbitres sur les plateaux de compétition, le salaire des arbitres
- Les frais du personnel technique et médical requis pour la tenue de l'événement (physiothérapeute, etc.)
- Les frais liés à la formation des bénévoles

### Les dépenses non admissibles

- Les dépenses administratives (frais de comptabilité, frais juridiques, etc.) et les ressources humaines (employé.e.s, consultant.e.s, etc.)
- Les technologies de l'information (téléphonie, Internet, etc.)
- Les cachets, les cadeaux, les honoraires, les prix, les récompenses, les rétributions ou les remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participant.e.s, aux bénévoles, aux expert.e.s, aux délégué.e.s ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des expert.e.s ou des délégué.e.s des fédérations détentrices des droits de l'événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des personnes payées par l'organisme, incluant les arbitres et les athlètes
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les taxes applicables
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds ou par le secteur privé
- La perte de revenus attribuables à l'utilisation des plateaux sportifs
- Les frais d'hôtel des arbitres

## 2.6 Les critères d'évaluation

Seules les demandes respectant la date d'échéance et comprenant le formulaire dûment rempli et tous les documents exigés avant la tenue de l'événement (section 9.1. du formulaire) seront évaluées.

Si plusieurs organisations désirent tenir un événement similaire à des dates rapprochées, la Ville de Montréal se réserve le droit de décider lequel elle soutiendra.

À la suite de l'analyse, les événements retenus seront soumis aux autorités compétentes pour approbation quant à l'ampleur du soutien à accorder.

### Les critères retenus pour l'évaluation quantitative

- Le nombre d'objectifs du programme atteints par l'événement
- Le nombre d'athlètes, de participant.e.s, d'équipes ou de clubs
- Le nombre prévu de spectateurs et de spectatrices
- Le nombre de provinces et/ou territoires à qui la compétition est ouverte.
- Le nombre d'arrondissements et de villes de l'agglomération de Montréal, de provinces et de territoires du Canada ou de pays participant
- La provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participant.e.s (%) : Montréal, Québec, Canada, autres pays
- La durée de l'événement (nombre de jours)
- La télédiffusion et/ou webdiffusion de l'événement : cotes d'écoute prévues et nombre de pays rejoints
- La contribution globale requise de l'Administration montréalaise en ressources financières, humaines, matérielles, en expertise, en communication, etc.
- Les avantages, les legs et les retombées de l'événement
- La contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées
- La diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes
- La réussite financière de l'événement
- Élément de plus-value: événement tenu dans les quartiers périphériques





## Les critères retenus pour l'évaluation qualitative

- La reconnaissance du sport
- Le caractère récurrent ou ponctuel de l'événement
- La catégorie des athlètes : espoir, junior, senior, maître
- Le calibre de la compétition
- Les retombées médiatiques attendues
- Les opérations de marketing, de promotion et de communication
- L'historique de l'organisateur ou de l'organisatrice et de l'événement
- La qualité de l'organisation : le déroulement, la logistique, le comité organisateur, la sécurité, etc.
- La qualité du plan d'affaires et du budget prévisionnel
- Le caractère inclusif de l'événement (pratiques inclusives - ex. : volet para, féminin, jeunesse, etc., accessibilité universelle, etc.)
- La qualité du programme de legs (sportifs, sociaux, etc.)
- La qualité du plan de gestion écoresponsable de l'événement (actions mises en place à différents niveaux: ressources humaines, alimentation, gestion des matières résiduelles et des sources d'énergie, sensibilisation et éducation à l'environnement, transports, déplacements et émission de gaz à effet de serre (GES), etc.)
- Les éléments d'innovation

## 2.7 Les modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en deux versements :

- un premier versement correspondant à 80 % du montant accordé lorsque tous les documents exigés avant l'événement (section 9.1. du formulaire) seront remis; et
- un deuxième versement correspondant à 20 % du montant accordé lors de l'évaluation satisfaisante de la reddition de compte (section 9.2 du formulaire) incluant notamment le rapport complet de l'événement, le bilan financier, les preuves des dépenses admissibles, etc.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- l'événement est annulé;
- l'organisation de l'événement lui porte préjudice;
- un ou des documents exigés sont manquants;
- un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par lui sont faux ou inexacts;
- les documents exigés à la suite de la tenue de l'événement (section 9.2. du formulaire) ne sont pas tous remis dans les délais prescrits; ou
- un ou plusieurs critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

## 3. Le soutien aux candidatures

Ce volet du programme s'adresse aux organismes sans but lucratif s'engageant dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil, à Montréal, d'un événement sportif sanctionné, d'envergure nationale ou internationale.

### 3.1 L'échéancier

L'organisme soumet sa demande dûment remplie, accompagnée des documents exigés, **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> novembre 2022**. Il n'y a pas de date fixe pour le dépôt des demandes de soutien. Il faut prévoir un délai de 60 jours entre la date de dépôt et la réponse de la Ville.

### 3.2 Le soutien financier maximal

<b>Volet 4</b>	Candidature pour les événements sportifs internationaux :	<b>25 000 \$</b>
<b>Volet 4</b>	Candidature pour les événements sportifs nationaux :	<b>10 000 \$</b>

Le soutien financier peut varier en fonction :

- de l'enveloppe budgétaire totale disponible;
- de la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets; et
- du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du programme est épuisée.

### 3.3 Les exclusions

Sont exclus du programme :

- les événements sportifs liés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matches de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.;
- les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière;
- les congrès, les conférences, les cliniques, les salons, les expositions et les assemblées liées au sport;
- les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matches et les combats amateurs organisés (*sparring*);
- les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens;
- les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds pour financer des causes ou des organismes de bienfaisance non liés au sport;
- les événements internationaux invitation; et
- les événements métropolitains.

## 3.4 Les critères d'admissibilité

### 3.4.1 Les critères généraux

La candidature doit concerner :

- un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du programme;
- un événement qui aura lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal; et
- un événement écoresponsable.

L'organisme doit :

- présenter une demande par candidature;
- être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif;
- être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées;
- détenir les polices d'assurance responsabilité civile spécifiées à la section 9.1. du formulaire;
- déclarer, pour le projet de candidature, toutes les contributions en argent, en biens et en services des instances publiques et parapubliques, des organisations sportives et du secteur privé; et
- présenter un budget prévisionnel de candidature équilibré.

### 3.4.2 Les critères spécifiques

#### Les candidatures d'événement international sanctionné

L'événement doit :

- être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement;
- accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada;
- accueillir des athlètes provenant d'au moins deux pays.

#### Les candidatures d'événement national

L'événement doit :

- être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement; et
- être ouvert à l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

## 3.5 L'admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés du budget de la candidature.

#### Les dépenses admissibles

- Les coûts admissibles doivent être liés à la production :
  - A) du plan d'affaire;
  - B) des études de faisabilité et de marché;
  - C) de l'étude d'impacts économiques;
  - D) du dossier de candidature; et
  - E) d'autres outils équivalents qui réduisent significativement les risques associés à la tenue de l'événement.

### **Les dépenses non admissibles**

- Les dépenses matérielles, administratives et en ressources humaines
- Les cachets, les cadeaux, etc., pour les délégué.e.s et les organismes sportifs
- Les coûts des visites des représentant.e.s de l'organisme détenant les droits de l'événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les taxes applicables
- Les dépenses déjà remboursées par un autre bailleur de fonds ou par le secteur privé

## **3.6 Les critères d'évaluation**

Seules les demandes présentant le formulaire dûment rempli et tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire seront évaluées.

À la suite de l'analyse, les demandes de soutien retenues seront soumises aux autorités compétentes pour approbation.

### **Les critères retenus pour l'évaluation quantitative du potentiel du projet de candidature**

- Le nombre d'objectifs du programme atteints par le projet
- Le nombre potentiel d'athlètes, de participant.e.s, d'équipes ou de clubs
- Le nombre potentiel de spectateurs et de spectatrices
- Le nombre de provinces et de territoires du Canada ou de pays participants
- La provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participant.e.s (%) : Montréal, Québec, Canada, autres pays
- La durée de l'événement (nombre de jours).
- La télédiffusion et/ou webdiffusion potentielle de l'événement : cotes d'écoute et nombre de pays rejoints.
- La contribution globale attendue de l'Administration montréalaise en argent, en biens et en services.
- La contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées.
- La diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes.

### **Les critères retenus pour l'évaluation qualitative de l'organisme et du type d'événement**

- La pertinence de l'événement dans le développement du sport concerné à Montréal
- La pertinence de l'événement pour chacun des objectifs du Programme
- Les avantages, les legs et les retombées de l'événement envisagés pour Montréal
- La reconnaissance du sport
- Le caractère récurrent ou ponctuel de l'événement
- Le calibre des athlètes et de la compétition
- Les retombées médiatiques potentielles pour Montréal à l'échelle nationale et internationale
- Le rayonnement et l'envergure de l'événement
- L'historique de l'organisateur ou de l'organisatrice et de l'événement
- Les appuis obtenus de la communauté sportive concernée

### 3.7 Les modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en un seul versement et ne sera versée que lorsque tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire auront été reçus et analysés.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- le projet de candidature est annulé par l'organisme ayant déposé la demande;
- la fédération québécoise ou l'association canadienne du sport concerné refuse d'appuyer la candidature de l'organisme;
- le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec refuse d'appuyer ou de soutenir financièrement la tenue de l'événement à Montréal;
- le processus d'appel de candidatures de l'organisme détenant les droits de l'événement est annulé par ce dernier ou celui-ci avait signifié préalablement son refus de tenir l'événement à Montréal;
- un ou plusieurs des documents devant être remis à la Ville à la section 9.2. du formulaire sont manquants; ou
- un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par lui sont faux ou inexacts.

---

**Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**  
**Direction des sports**

**montreal.ca**

---

CE : 20.005

2022/03/30 09:00



LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE  
SOUTIEN SONT DISPONIBLES DANS LE  
GDD

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1228816001

Unité administrative responsable : Service des grands Parc, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division des sports de l'activité physique (SGPRMS)

Projet : Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 97 500 \$ à 9 organismes pour l'organisation de 10 événements présentés en 2022, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité #4   Développer une économie plus verte et inclusive Priorité #5   Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles Priorité #20   Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Priorité #4 et #5 : Augmentation du nombre d'actions et d'initiatives déployées par les promoteurs d'événement afin de: <ul style="list-style-type: none"><li>- réduire l'empreinte écologique de leur événement</li><li>- d'inclure des sphères sous représentées de la société à leur événement</li></ul> Priorité #20 : Dans le respect du protocole de visibilité du Programme, les promoteurs d'événements élaborent différentes stratégies de communication, de promotion et de diffusion (par exemples : utilisation des différents médias sociaux, diffusion en directe sur les médias sociaux ou sur des chaînes de télévision, relations de presse, etc.) afin d'assurer une couverture médiatique satisfaisante de leur événement, d'augmenter le taux de participation tout en assurant à la Ville de Montréal une visibilité suffisante.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1228816001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 97 500 \$ répartie entre 9 organismes pour l'organisation de 10 événements présentés en 2022, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD 1228816001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Immacula CADELY  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-9547

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-22

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-5872  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1229267002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image, édition 2022.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000\$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La Preuve par l'image, édition 2022.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-03-21 10:10

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1229267002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image, édition 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Acfas est un organisme à but non lucratif contribuant à l'avancement des sciences au Québec et dans la francophonie canadienne.

Elle organise chaque année La preuve par l'image, qui invite des chercheurs à mettre en compétition une image illustrant leur recherche scientifique, et ce dans tous les domaines de connaissance. Les 20 images finalistes retenues par le jury du concours font l'objet d'une exposition à Espace pour la vie. La participation d'Espace pour la vie, comme membre du jury et comme lieu d'exposition, est un élément phare du protocole de collaboration d'une durée de cinq ans signé en avril 2018 entre l'ACFAS et la Ville.

À l'automne, le jury remet ses prix dans trois catégories. Le public peut également voter pour son image préférée. Les lauréats du concours sont dévoilés à la soirée Gala de l'ACFAS, qui se tiendra en novembre. Des bourses sont remises aux lauréat.e.s.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 0453 (1er avril 2021) : Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image (1216157001)

CE20 0235 (19 février 2020) : Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image (1206157001).

CE18 0656 (19 avril 2018): Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une période de cinq ans, entre l'ACFAS inc. (Association francophone pour le savoir) et la Ville de Montréal pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique. (1183815001)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver un soutien financier de 2 000 \$ à l'ACFAS pour le projet La preuve par l'image 2022. Cette somme permettra de remettre une bourse parrainée par Espace pour la vie à l'un des lauréats du concours.

Unis par une volonté commune de favoriser la diffusion scientifique, Espace pour la vie et l'ACFAS souhaitent consolider leur collaboration. L'un et l'autre jouissent d'une grande notoriété ; chacun rejoint des communautés importantes et complémentaires. Leurs actions conjointes permettent de créer une synergie au bénéfice des deux organisations, pour le meilleur de la culture scientifique.

## **JUSTIFICATION**

En reconnaissance de sa contribution, lors du Gala, Espace pour la vie sera nommé au côté des autres grandes institutions partenaires (Radio-Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada), permettant ainsi de renforcer le positionnement de ses musées dans le domaine du développement des connaissances et de la diffusion scientifiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 2 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, par l'encouragement d'initiatives mettant la biodiversité au coeur des prises de décision, et par le maillage entre l'administration municipale et le milieu de la recherche scientifique.

Les priorités Montréal 2030 en matière de changements climatiques ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature.

Le dossier pourrait contribuer à l'atteinte des résultats en matière d'inclusion et d'équité, mais n'y contribue pas dans sa forme actuelle, n'ayant pas fait l'objet d'une analyse documentée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier contribue à positionner Espace pour la vie comme un joueur important dans le développement de la culture scientifique.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La tenue en présentiel du gala de l'Acfas pourrait être tributaire des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement pour éviter la propagation du virus, dans l'éventualité d'une vague majeure.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue du gala en novembre 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl-Éric FAUBERT  
Agent de marketing

**Tél :** 514 236-9392  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-11

Anne-Josée DIONNE  
Chef de division, communications et  
marketing (par intérim)

**Tél :** 514 830-3490  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN  
Directrice du Service Espace pour la vie (par  
interim)

**Tél :** 514 872-9033  
**Approuvé le :** 2022-03-18

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229267002

Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie*

Projet : *contribution financière en lien avec le concours photographique La preuve par l'image de l'Acfas, édition 2022*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il à l'<b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i></p>	<b>x</b>		
<p>2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p>2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</p> <p>16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international</p>			
<p>3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b>?</p> <p>2. <i>Le soutien aux activités de recherche dans le domaine des sciences de la nature permet aux chercheuses et chercheurs de poursuivre leur travail. Les découvertes qui en découlent permettront de mieux comprendre les impacts des activités humaines sur la biodiversité et de trouver des solutions toujours mieux adaptées pour mieux la protéger.</i></p> <p>16. <i>La recherche est un élément clé de la mission d'Espace pour la vie. En proposant une contribution financière visant à offrir une bourse à l'un.e des lauréat.e.s du concours photographique La preuve par l'image de l'Acfas, la Ville de Montréal et Espace pour la vie soutiennent les activités des acteurs et actrices de la recherche scientifique, ce qui participe au maillage entre l'administration municipale et le milieu scientifique.</i></p> <p><i>Le parrainage de cette bourse permet aussi à Espace pour la vie d'obtenir une visibilité de premier-plan auprès des étudiants-chercheurs et étudiantes-chercheuses, renforçant ainsi un rôle de figure de proue de la recherche dans le domaine des sciences de la nature et de l'environnement.</i></p>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1229267002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image, édition 2022.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



EPLV - 1229267002 Acfas.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-17

Sabiha FRANCIS  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-9366**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**





**Dossier # : 1226367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division équité et lutte contre les discriminations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 19 524 \$, en 2022, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 19 524 \$, en 2022, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-03-21 10:32

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division équité et lutte contre les discriminations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 19 524 \$, en 2022, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU) / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

L'entente actuelle est dotée d'une somme de 44,75 M\$ et couvre la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$. Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

**Objectif spécifique Accessibilité universelle (AU) :**

Favoriser l'accès à l'offre de service en loisir pour les personnes lourdement handicapées ou polyhandicapées nécessitant la présence d'une personne accompagnatrice.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE21 1209 du 7 juillet 2021**

Accorder un soutien financier de 13 219 \$, en 2021, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés », pour la période du 7 juillet au 27 août 2021, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU)

**CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

**CE19 1345 du 28 août 2019**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, sur une période de 2 ans, soit 10 000 \$ en 2019 et en 2020 à Corporation L'Espoir pour le projet « Accompagnement de personnes multihandicapées en camp de jour » et 10 000 \$ en 2019 et en 2020 à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé pour le projet « Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (2018-2023) - Volet accessibilité universelle

**DESCRIPTION**

**Organisme : L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé**

**Projet : « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés »**

**Soutien recommandé : 19 524 \$**

**Brève description du projet :** Mettre sur pied un programme de loisir à domicile qui permettra à une dizaine d'enfants en situation de vulnérabilité, qui ne bénéficient d'aucune forme de loisir, de retrouver des moments d'activités à raison de quelques heures par semaine. Il s'agit de permettre aux enfants sévèrement handicapés fréquentant l'organisme de vivre eux aussi, un été synonyme de jeu et de plaisir.

**JUSTIFICATION**

Le projet répond à deux actions du Plan d'action Solidarité, équité et inclusion (SEI) 2021-2025 : 3,23 Accélérer la démarche de révision de la répartition territoriale et de la répartition par enjeux des financements visant à lutter contre la pauvreté et réduire l'exclusion sociale; 1,22 Concrétiser les recommandations issues du Chantier en accessibilité universelle en rehaussement des standards et des cibles à atteindre dans la prise en compte de l'accessibilité.

Pour la dernière année de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a décidé de reconduire en 2022 les projets financés en

2021. Les actions entreprises ont permis de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce projet qui est destiné aux personnes lourdement handicapées ou polyhandicapées et nécessitant la présence d'une personne accompagnatrice a pu favoriser, en 2021, l'inclusion sociale en loisir de cette clientèle.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 19 524 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme dans le passé récent pour ce type de projet se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2022	Soutien MTESS / projet global (%)
		2020	2021		
<b>L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé</b>	<b>Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés</b>	10 000 \$	13 219 \$	<b>19 524 \$</b>	65 %

L'augmentation de 6 305 \$ pour le soutien au projet en 2022 est justifiée par l'ajout d'un animateur et d'une semaine supplémentaire d'activités ainsi que l'augmentation du taux horaire de l'agent de recrutement.

Le tableau des soutiens versés à l'organisme de toute unité d'affaires de la Ville depuis 2017 se trouve en Pièces jointes.

### **MONTRÉAL 2030**

Objectif 1 : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Plus spécifiquement il répond à la priorité 8 « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous. »

Objectif 2 : Le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

Objectif 3 : Grâce à l'examen des enjeux avec les groupes de population concernés (personnes ayant une limitation fonctionnelle), l'initiative respecte les critères de design et accessibilité universelle. L'organisme dessert toutes les familles de la grande région de Montréal sans discrimination liée à la situation personnelle ou sociale de la famille. Le seul critère d'admissibilité à l'organisme autre que le territoire, est d'avoir un enfant sévèrement handicapé de moins de 18 ans. De plus, l'organisme offre un environnement de travail basé sur la flexibilité, l'adaptabilité.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale notamment par le soutien à l'accompagnement en loisir et l'aide aux familles. De plus, le projet d'organisme que le SDIS recommande de soutenir a démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur

efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, l'organisme favorise l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Cette initiative a comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis. Le projet de convention utilisé contient les clauses pour permettre aux responsables de s'entendre sur un ajustement si requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2022** Présentation au comité exécutif pour approbation  
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part du SDIS. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir ce rapport à la date prévue à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie T TAILLON

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Josée MEILLEUR

Le : 2022-03-08

Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-8299  
**Télécop. :** 514 872-9848

Cheffe de division - Équité et lutte contre les discriminations

**Tél :** 514 872-3979  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nadia BASTIEN  
Directrice

**Tél :** (514) 872-3510  
**Approuvé le :** 2022-03-17

<input type="text" value="Nom fournisseur"/> <input type="text" value="No fournisseur"/> <input type="text" value="Unité d'affaires"/> <input type="text" value="No résolution"/>				<input type="text" value="Exercice"/>				
				2017	2018	2019	2020	2021
<b>Totaux</b>				<b>11 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>10 778,00</b>	<b>11 071,00</b>	<b>16 353,00</b>
L'Etoile De Pacho - Reseau D'Entraide Pour Parent	366628	Diversité et inclusion sociale	-	-	-	778,00	1 071,00	1 134,00
			CE17 1450	11 000,00	-	-	-	-
			CE18 1239	-	8 000,00	2 000,00	-	-
			CE19 1345	-	-	8 000,00	10 000,00	2 000,00
			CE21 1209	-	-	-	-	13 219,00



## **#7016 - Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés - Demande de soutien financier (envoyée le 16 février 2022 à 14:18)**

Nom de l'organisme	Mission
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés	Créer des conditions favorables permettant l'épanouissement des parents d'enfants sévèrement handicapés en offrant des services et des outils pour soutenir le processus d'adaptation, développer le pouvoir d'agir et ainsi encourager l'inclusion sociale.

### **Nature de la demande**

Demande de soutien financier formulée dans le cadre de l'appel de projet:  
AP-SDIS-22-008 / Entente Ville-MTESS AU 2022-2023 (Accessibilité universelle)

### **Informations générales**

Nom du projet: Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés

Numéro de projet GSS: 7016

### **Répondant du projet**

Le répondant du projet est-il également le responsable de l'organisme?

Non

Prénom: Nathalie

Nom: Richard

Fonction: Directeur(trice) général(e)

Numéro de téléphone: (514) 798-6173

Numéro de télécopieur:

Courriel: nrichard@etoiledepacho.ca

### **Signataire du projet**

Le signataire du projet est-il également le responsable de l'organisme?

Non

Prénom: Nathalie

Nom: Richard

Fonction: Directeur(trice) général(e)

## Échéancier du projet

Quel est l'échéancier du projet?

Période du projet		
	Date de début	Date de fin
Prévue	2022-06-27	2022-08-28

Date limite de réception du rapport final ⓘ
2022-09-28

## Résumé du projet

L'Étoile de Pacho est un organisme qui vient en aide aux enfants sévèrement handicapés et à leurs familles. Les enfants que nous aidons ont de multiples troubles et déficiences auxquels sont associés de nombreux problèmes graves de santé. Ce sont par exemple, des enfants qui en plus de leur handicap, sont nourris par gastrostomie, sont diabétiques, épileptiques, et pour qui bien souvent un simple rhume signifie une hospitalisation d'urgence. Malgré l'offre de loisir inclusif de la Ville de Montréal, pour plusieurs de ses enfants il est impossible de se joindre à des activités de groupes guidées en raison de leur santé et de leurs besoins tellement particuliers. Les routines, les soins, les thérapies, bien souvent ne permettent pas à ses enfants de suivre une journée de camp de jour même si elle a été créée pour des enfants handicapés.

Et à tout cela est venue s'ajouter en pandémie mondiale. Mentionnons que plusieurs de nos enfants vivaient déjà confinés bien avant la pandémie en raison de leur situation médicale et aussi que le confinement se poursuivra bien plus longtemps pour eux que pour la population générale. Encore aujourd'hui en février 2022, certains de nos enfants ne sont jamais retournés à l'école en raison des risques de contagion trop élevés et ce malgré toutes les mesures de protection mises en place. Dans cette même optique, il sera impossible pour plusieurs d'entre eux de participer à un camp de jour estival même si un plan de déconfinement a été annoncé.

C'est pourquoi L'Étoile de Pacho souhaite offrir à nouveau cette année le Programme de loisir à domicile qui a connu un énorme succès l'été dernier. Ce Programme est offert à nos enfants les plus vulnérables qui ne bénéficient d'aucune forme de loisir, il leur permet de retrouver des moments d'activités à raison de quelques heures par semaine. Le soutien financier nous permettrait d'embaucher des animateurs(trices) spécialisé(e)s qui se rendront au domicile de ces enfants afin de leur faire vivre des moments de loisir positifs et complètement adaptés à leur situation et à leurs besoins. En résumé, ce que nous souhaitons, c'est permettre aux enfants sévèrement handicapés de l'organisme de vivre eux aussi, un été synonyme de jeu et de plaisir.

## **Impacts, résultats, activités**

### **IMPACT(S) VISÉ(S)**

Offrir aux enfants sévèrement handicapés une meilleure qualité de vie

#### **RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)**

Permettre aux enfants sévèrement handicapés de vivre à nouveau des moments de loisir stimulants

#### **ACTIVITÉ(S) PRÉVUE(S)**

Offrir du loisir à domicile à des enfants qui ne peuvent participer à aucune forme d'activités de loisir dans la communauté en raison de leur situation médicale complexe

Fréquence de l'activité	Nombre de fréquences	Nombre de fois par fréquence	Durée en heures de l'activité	Nombre de groupes	Nombre de participants
Par mois	2	4	10	10	1

#### **Mesures des résultats**

#### **Précision**

Dans le cadre d'une évaluation du projet (à l'interne ou par un tiers)

Par des données administratives et des indicateurs de rendement collectés dans le cadre du projet (ex : nombre de participant.e.s, nombre d'interventions, de plaintes, etc.)

Par une enquête de satisfaction auprès de la population cible (incluant les groupes de discussions)

### **Lieu(x) où se déroule le projet**

**Emplacement confidentiel:** Les activités de loisir auront lieu à Montréal, au domicile des enfants choisis. Comme ce sont des données confidentielles, nous ne pouvons les inscrire dans la demande.

### **Priorités d'intervention**

- **Axe 2 : Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles - Accessibilité universelle:**  
Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité en sport et loisir.

## **Personnes différentes bénéficiant des activités du projet**

	<b>Nb. hommes</b>	<b>Nb. femmes</b>	<b>Autres identités de genre</b>	<b>Total (H + F + Autres)</b>
Prévu	5	5	0	10

## **Groupes d'âge auxquels s'adresse directement le projet**

- Petite enfance (0 – 5 ans)
- Enfants (6 – 11 ans)
- Adolescents (12 – 17 ans)

## **Type(s) de ménage(s) auxquels s'adresse directement le projet**

- Familles monoparentales
- Couples avec enfant

## **Autres caractéristiques de la population directement ciblée par le projet**

- Personnes à faible revenu
- Personnes handicapées ou vivant avec des limitations fonctionnelles
- Autres ou ne s'applique pas à ce projet
- **Précision:** Des enfants mineurs ayant de multiples déficiences (principalement physiques et intellectuelles) accompagnées de problèmes graves de santé.

## **Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)**

**Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)?**

Oui

### **Informations complémentaires:**

L'organisme dessert toutes les familles de la grande région de Montréal sans discrimination aucune liée à la situation personnelle ou sociale de la famille. Le seul critère d'admissibilité à l'organisme autre que le territoire, est d'avoir un enfant sévèrement handicapé de moins de 18 ans. L'organisme accueille un nombre élevé de familles immigrantes dont la langue maternelle n'est pas le français. Un réseau d'entraide entre familles et employés a été mis en place pour assurer un service de qualité à chacune de ces familles : aide à la traduction et à la rédaction des formulaires et demandes, accompagnement lors de rencontres, jumelage de familles vivant des situations similaires ou provenant de même pays, etc. Plusieurs langues sont parlées par plusieurs de nos employés permettant aussi de desservir un nombre maximal de familles. Au besoin, l'organisme fait même appel à des interprètes. Lors de ses activités de consultation, l'organisme s'assure d'avoir autour de la table et des discussions, des familles issues de différents milieux et réalités afin d'obtenir un portrait plus juste de la situation de tous les types de familles ayant un enfant sévèrement handicapé. Enfin, c'est une fierté pour l'organisme d'avoir 14 employées mères d'enfants handicapés qui font un retour au travail et de leur offrir un environnement de travail basé sur la flexibilité, l'adaptabilité. Nous souhaitons être un modèle en matière de conciliation travail-famille.

## Contributions des partenaires

Nom du partenaire: Fondation

Précision: Fondation JA de Sève

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Appui financier	5 744,88 \$	Oui

Nom de la personne ressource: Guy Dufort

Adresse courriel: fondation@jadeseve.com

Numéro de téléphone: (514) 844-3820

Adresse postale: 1981 Av. McGill College

Ville: Ville de Montréal

Province: QC

Code postal: H4E 1M8

Nom du partenaire: Fondation

Précision: Fondation de la Famille Rousseau

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Appui financier	4 848,00 \$	Oui

Nom de la personne ressource: Isabelle Rousseau

Adresse courriel: nrichard@etoiledepacho.ca

Numéro de téléphone: (111) 111-1111

Adresse postale: 1191 Rue De La Montagne

Ville: Ville de Montréal

Province: Québec

Code postal: H3G 1Z2

## Budget pour le personnel lié au projet

Poste(s) à taux horaire régulier	Taux horaire régulier	Nombre d'heures par semaine	Taux des avantages sociaux par semaine	Nombre de semaines prévu	Nombre de postes prévu	Budget total prévu
Animateur(trice) spécialisé(e)	18,00 \$	10,00	3,60 \$	9	10	16 524,00 \$
Coordonnateur(trice)	23,70 \$	20,00	4,74 \$	12	1	5 744,88 \$
Autre poste : veuillez l'identifier Agente au recrutement	20,00 \$	20,00	4,00 \$	12	1	4 848,00 \$
<b>Total</b>						<b>27 116,88 \$</b>

## Budget prévisionnel global

	Montant demandé à la Ville dans le cadre de l'appel de projet	Montant de l'autofinancement	Montant demandé au(x) partenaire(s) financier(s)		
	Accessibilité universelle	Somme de tous les \$ «Autofinancement»	Somme de tous les \$ appuis financiers SAUF «Autofinancement»		
	0,00 \$	0,00 \$	10 592,88 \$		
<b>Budget pour le personnel lié au projet</b>				<b>Total</b>	<b>Frais liés au personnel du projet €</b>
Animateur(trice) spécialisé(e)	16 524,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>16 524,00 \$</b>	16 524,00 \$
Coordonnateur(trice)	0,00 \$	0,00 \$	5 744,88 \$	<b>5 744,88 \$</b>	5 744,88 \$
Autre poste : veuillez l'identifier Agente au recrutement	0,00 \$	0,00 \$	4 848,00 \$	<b>4 848,00 \$</b>	4 848,00 \$
<b>Total</b>	<b>16 524,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>10 592,88 \$</b>	<b>27 116,88 \$</b>	<b>27 116,88 \$</b>
<b>Frais d'activités</b>				<b>Total</b>	
Équipement: achat ou location	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Fournitures de bureau, matériel d'animation	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Photocopies, publicité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Déplacements	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Locaux, conciergerie ou surveillance	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Assurances (frais supplémentaires)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Autres	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
<b>Total</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	
<b>% maximum =</b>	<b>20 %</b>				
<b>% atteint =</b>	<b>0 %</b>				
<b>Frais administratifs</b>				<b>Total</b>	
	<b>3 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 000,00 \$</b>	
<b>% maximum =</b>	<b>10 %</b>				
<b>% atteint =</b>	<b>9,96 %</b>				
<b>Total</b>	<b>19 524,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>10 592,88 \$</b>	<b>30 116,88 \$</b>	
<b>Montants non dépensés</b>	<b>—</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>—</b>	

## **Informations complémentaires**

### **Au besoin, ajouter des informations complémentaires sur le projet**

1. Vos activités de loisir répondront à quel(s) besoin(s): a. motricité, intellectuel, visuel, auditif, un trouble de santé mentale, du spectre de l'autisme (TSA), ou de langage-parole) :

Tel que mentionné dans le descriptif du projet, les enfants qui bénéficieraient du projet sont des enfants qui ont de grandes incapacités motrices et intellectuelles. Ce sont des enfants qui, en raison de ces incapacités, ne peuvent suivre des activités guidées en groupe même lorsqu'elles ont été créées pour des enfants handicapés.

2. De quelles façons les activités sont développées afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle ciblée ?

Le plus grand avantage du projet c'est que les animateurs(trices) spécialisé(e)s qui seront embauché(e)s pourront concevoir des programmes d'activités personnalisés et adaptés individuellement aux besoins de chaque enfant. Que ce soit des activités de stimulation, de motricité, de bricolage, de baignade, de plein air, tout sera mis en place pour répondre aux défis et intérêts spécifiques de chaque enfant. Grâce à ces programmes personnalisés, les animateurs(trices) s'assureront de maximiser le potentiel de chaque enfant et de les aider à développer ou conserver leur acquis. Puisque ce sera dans le cadre d'activités de loisir, les enfants seront amenés à vivre des expériences positives et encourageantes. Les enfants seront seuls avec leur animateur(trice), ils pourront donc évoluer à leur rythme et sans compétition.

Quelles sont les retombées visées ?

Permettre aux enfants:

- de vivre des expériences de loisir positives
- de conserver les acquis développés durant l'année scolaire
- d'expérimenter de nouvelles activités

## Documents spécifiques au projet

### Budget détaillé du projet

—

### Bilan de la dernière édition du projet (si complété hors GSS)

Nom du fichier	Périodes
Rapport final Ville-MTESS.pdf	<i>Non applicable</i>

### Tous autres documents pertinents au projet (lettre d'intention, d'appui, dépliant, revue de presse, etc.)

—

### Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer la (les) convention(s) avec la Ville de Montréal.

Nom du fichier	Périodes
Résolution CA 15 février 2022.pdf	Validité du 2022-02-15

## Engagement du répondant

Nom du fichier

Entente signée.jpg

Atteste que les renseignements qui figurent dans ce formulaire sont exacts et complets et qu'en cas de modification, nous nous engageons à informer sans délai la Ville de Montréal.

Oui



**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES  
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ  
1226367001**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **L'ÉTOILE DE PACHO – RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 4831, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H1V 1Z7, agissant et représentée par Nathalie Richard, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : S.O.  
Numéro d'inscription T.V.Q. : S.O.  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 822939237 RR0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

**ATTENDU QUE** le MTESS et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

**ATTENDU QUE** l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques relatives aux situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pour mission de créer des conditions favorables

permettant l'épanouissement des parents d'enfants sévèrement handicapés en offrant des services et des outils pour soutenir le processus d'adaptation, développer le pouvoir d'agir et ainsi encourager l'inclusion sociale;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

**ATTENDU QUE** la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

**ATTENDU QUE** la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Annexe 3 » :** le Guide d'accompagnement en matière de communications mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.4 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.5 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.6 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.7 « Responsable » :** la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant dûment autorisé;
- 2.8 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

## **ARTICLE 4**

### **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet.

#### **4.2 Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées.

#### **4.3 Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

#### **4.4 Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au *Protocole de visibilité* joint à la présente Convention à l'Annexe 2, le cas échéant, et au *Guide d'accompagnement en matière de communications* joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que

la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements relatifs au Projet.

## **4.5 Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après le « **28 août 2022** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil

municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

#### **4.7 Responsabilité**

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

#### **4.9 Communications des informations**

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une

copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

#### **4.10 Dispositions particulières**

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable tels que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars (19 524 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **quinze mille six cent dix-neuf dollars (15 619 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **trois mille neuf cent cinq dollars (3 905 \$)**, dans les trente (30) jours de la remise du rapport final prévu le 28 septembre 2022 et de son acceptation.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

#### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

## **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7 DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;



7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.

**7.2** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

**7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

**7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

**8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

**8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

**8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **28 septembre 2022**, 30 jours après la fin du projet.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

**10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **deux millions de dollars (2 000 000 \$)** pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

**10.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

**10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11** **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limites territoriales, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents relatifs le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATION ET GARANTIES**

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 4831, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H1V 1Z7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.



## ANNEXE 2

### PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

#### 1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### 2. Communications

L'Organisme doit :

##### 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

## 2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - 🌐 Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - 🌐 Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - 🌐 Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

**Note** : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : [mairesse.montreal.ca](https://mairesse.montreal.ca)

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

## 2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.



- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse ([mairesse.montreal.ca](https://mairesse.montreal.ca)), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : [mairesse.montreal.ca](https://mairesse.montreal.ca)

## ANNEXE 3

### GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS



#### **Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité**

#### **Guide d'accompagnement en matière de communications**

Ce document s'adresse aux organismes signataires et aux mandataires des Alliances pour la solidarité.

Le Guide précise certains éléments du Protocole de communication publique, situé en Annexe 3 de l'Entente administrative sur la gestion du FQIS, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (ci-après nommé l'Entente).

#### **Rappel des principes directeurs et des modalités de communication de l'Entente**

- *Le présent protocole de communication publique s'applique à l'ensemble des organismes avec qui le gouvernement du Québec a signé une Alliance pour la solidarité;*
- *Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) doit être informé au préalable de l'ensemble des annonces publiques liées aux projets financés dans le cadre de L'Entente (Alliance pour la solidarité) et avoir l'opportunité de participer à ladite annonce;*
- *Tel que prévu au point 3.1, les organismes doivent, 15 jours ouvrables avant toute annonce publique liée à l'Entente, transmettre au MTESS l'information relative au projet soutenu et à l'annonce qui en découle.*
- *Les moyens utilisés doivent respecter le Programme d'identité visuelle gouvernementale et être approuvés par le MTESS.*

## **Précisions en lien avec les principes directeurs**

Tous les outils de communication produits dans le cadre des Alliances pour la solidarité, autant les outils de promotion de la mesure (site Web, matériel promotionnel), que les actions de relations publiques (communiqué de presse, conférence de presse), doivent être déposés à votre direction régionale de Services Québec pour validation<sup>1</sup>. Le niveau de validation ministérielle sera évalué selon l'outil utilisé et le contenu véhiculé.

## **Visibilité requise et conformité au Programme d'identité visuelle du gouvernement du Québec**

Pour vous guider en matière de visibilité requise au regard de la contribution du gouvernement du Québec, le tableau suivant a été produit. L'emplacement conforme du logo est quant à lui expliqué à la section 2. Notons que le logo à utiliser dans le cadre des Alliances pour la solidarité est celui du gouvernement du Québec. Les logos des organismes signataires, mandataires et autres partenaires des Alliances pour la solidarité peuvent aussi être ajoutés.

---

1 La validation inclut : la conformité au Programme d'identité visuelle du gouvernement du Québec, à la visibilité requise et à la Politique linguistique ministérielle, ainsi qu'une annotation de toute anomalie (ex. : image discordante)

## 1. VISIBILITÉ REQUISE SELON L'OUTIL DE COMMUNICATION UTILISÉ



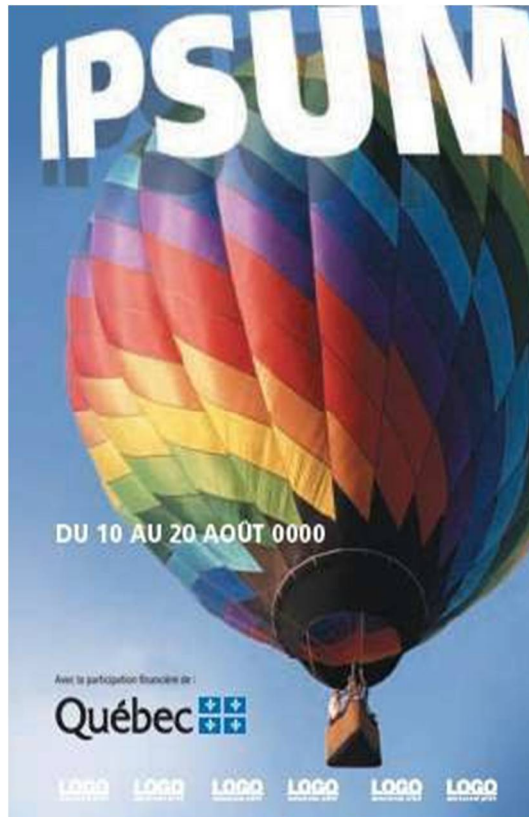
OUTIL DE COMMUNICATION	ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ		
	Logo officiel :	Mention minimale :	Mention complète :
		« En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale »	« Le — nom du projet ou nom de l'organisme — est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. »
Communiqué de presse, conférence de presse (Rappel : l'organisme doit aviser le MTESS 15 jours ouvrables à l'avance pour permettre une possible participation ministérielle)	s. o. <sup>2</sup>	s. o.	<b>oui</b> <i>Cette mention doit obligatoirement apparaître dans le préambule (« lead ») du communiqué.</i>
Publicité imprimée ou numérique dans les journaux ou hebdomadaires locaux, régionaux ou nationaux	<b>oui</b>	<b>oui</b>	Si souhaité, en remplacement de la Mention minimale
Section du site Web organismes signataires et des mandataires traitant de l'Alliance pour la solidarité	<b>oui</b>	s. o.	<b>oui</b>
Articles dans des infolettres ou courriels traitant de l'Alliance pour la solidarité	<b>oui</b>		

<sup>2</sup> S.O. : sans objet

Autres publicités, vidéos ou informations sur le Web et dans les médias sociaux	<b>oui</b>		Si souhaité, en remplacement de la Mention minimale
Imprimés (Affiches, dépliants)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	
Matériel événementiel (invitation, papillon officiel et kiosque)	<b>oui</b>		
Radio	s. o.	<b>oui</b>	s. o.
Documentation officielle des organismes signataires et des mandataires concernant les projets (ex : Rapport, document d'appels de projets, etc.)	<b>oui</b>	s. o.	oui

## 2. CONFORMITÉ AU PROGRAMME D'IDENTITÉ VISUELLE DU GOUVERNEMENT

### a. Emplacement du logo officiel pour les outils de communication



### b. Zone de protection et taille minimale du logo officiel

Afin d'assurer une visibilité convenable de la signature, il faut toujours laisser autour de celles-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique, et ce, que le média soit imprimé ou électronique.

La largeur des zones de protection correspond à la largeur d'un rectangle du drapeau du Québec.



La hauteur du drapeau du Québec ne doit pas être inférieure à 5,5 mm. La signature doit être facilement reconnaissable et lisible. Il ne faut pas déformer la signature en l'étirant horizontalement ou verticalement.

Avec la participation financière de :



*Application minimale pour imprimés*

*En aucun cas la hauteur du drapeau ne doit être inférieure à 5,5 mm.*

### c. Emplacement de la mention minimale ou de la mention complète :

Dans un communiqué, la mention complète doit obligatoirement apparaître dans le préambule (« lead »).

Dans les autres cas, la mention minimale ou la mention complète doit être placée à l'intérieur du document, à l'intérieur de la page couverture du document ou en clôture de l'outil de communication concerné.

### 3. POUR PLUS D'INFORMATION

Veuillez contacter le communicateur régional de votre Direction régionale de Services Québec, en écrivant à :

[DR06\\_Communications@servicesquebec.gouv.qc.ca](mailto:DR06_Communications@servicesquebec.gouv.qc.ca)

**Dossier # : 1226367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division équité et lutte contre les discriminations
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 19 524 \$, en 2022, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU) / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1226367001 - Étoile de Pacho.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anca ENACHE  
Préposée au budget - SDIS  
**Tél :** 514-872-5885

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-10

Judith BOISCLAIR  
Agente de gestion en ressources financières  
**Tél :** 514 872-2598  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier





**Dossier # : 1228475001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 50 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ pour la tenue des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024. Mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et Fédération québécoise d'athlétisme conditionnellement à l'obtention de l'événement

Il est recommandé :

- De donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 50 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur maximale de 30 000 \$ pour la tenue des Essais olympiques et paralympiques 2024 à Montréal;
- Mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme conditionnellement à l'obtention de l'événement.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-07 19:48

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228475001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 50 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ pour la tenue des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024. Mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et Fédération québécoise d'athlétisme conditionnellement à l'obtention de l'événement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) a transmis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) un appel d'intérêt pour l'accueil des Essais Olympiques et Paralympiques d'athlétisme 2024 (Essais) en septembre 2021. Par la suite, le 27 janvier dernier, la FQA a complété sa proposition en présentant une demande officielle de soutien financier de 50 000 \$ en argent et de 30 000 \$ en biens et services pour l'accueil des Essais à Montréal.

Le 27 janvier dernier, la FQA a transmis à la Ville une demande de soutien financier de 50 000 \$ en argent et de 30 000 \$ en biens et services pour l'accueil des Essais.

Afin d'avoir une candidature admissible auprès de la fédération nationale d'athlétisme, la FQA devra avoir confirmé 100 000 \$ en engagements financiers d'ici le 31 mars 2022 en provenance des bailleurs de fonds publics ou du secteur privé. La ville hôte sera annoncée à l'été 2022 par Athlétisme Canada (AC).

Le présent dossier vise à donner un accord de principe par lequel la Ville démontrera formellement son intérêt à accueillir les Essais en 2024 et sa volonté de consentir à un soutien financier maximal de 50 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services de 30 000 \$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE21 0953 - 2 juin 2021**

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Fédération québécoise d'athlétisme et la Ville de Montréal pour la tenue des Essais Olympiques et Paralympiques 2021 qui auront lieu du 24 au 27 juin 2021 (CE19 0082) / Approuver le report de 2020 à 2021 du soutien total de 62 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme, soit un soutien financier de 40 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 22 000 \$

### **CE19 0082 - 16 janvier 2019**

Accorder un soutien totalisant 124 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme, pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur en 2019 et 2020, soit un soutien financier de 80 000 \$ en deux versements respectifs de 40 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 22 000 \$ par année dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

### **CE17 0613 - 19 avril 2017**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature

### **CE17 0374 - 15 mars 2017**

Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000 \$ pour les années 2019 et 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020, pour le Service de la diversité sociale et des sports

### **CG16 0634 - 24 novembre 2016**

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

## **DESCRIPTION**

Cet événement des "Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024", qui se déroulerait du 24 au 30 juin 2024 au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), s'avérerait la compétition d'athlétisme la plus prestigieuse au Canada. Cette compétition accueillerait les meilleurs athlètes du pays dans les catégories suivantes : de moins de 20 ans (U20), ouverte et para. Elle servirait également de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 assurant ainsi la présence de l'élite canadienne à Montréal. Le nombre d'athlètes est estimé à 2 000 participants.

L'édition 2021 de l'événement reposait sur un budget de plus de 375 000 \$, alors que l'édition 2019, qui incluait les athlètes paralympiques, disposait d'un budget de plus de 570 000 \$. Pour chacune de ces deux éditions, la Ville a octroyé un soutien financier de 40 000 \$ en plus d'un soutien en biens et services de 22 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier recommande un accord de principe pour un soutien financier maximal de 50 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 30 000 \$. Ce soutien est justifié par l'analyse des cinq principes d'investissement de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

### **Potentiel de succès (favorable)**

Le comité organisateur, soit la FQA, a organisé avec succès les Championnats nationaux en 2019 et les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme en 2021. Lors de ces deux événements, le comité a démontré tout son savoir-faire dans l'organisation d'événements d'envergure.

### **Retombées économiques (significatives)**

Le produit total des Championnats nationaux de 2019 était de plus de 3,5 M \$ pour Montréal, ce qui représente un retour sur investissement de plus de 8 650 %. Ces Championnats ont également accueilli près de 30 000 spectateurs afin de voir les 1 400 athlètes à l'œuvre.

### **Retombées sociales et sportives (importantes)**

L'accueil des Essais à Montréal ferait économiser, en frais de déplacement, les athlètes locaux en plus de leur permettre de participer, quelques jours plus tard, à la Classique d'athlétisme de Montréal, un événement international sanctionné par World Athletics. Le comité organisateur mettrait également en place une clinique de perfectionnement pour les entraîneurs en plus d'offrir des formations aux officiels. La FQA déploierait sa Caravane Cours-Saute-Lance-Roule durant les quatre jours de compétition. Cette activité permettrait à des jeunes de 4 à 12 ans de s'initier à l'athlétisme.

### **Rayonnement (considérable)**

Les Championnats nationaux de 2019 ont été un des événements les plus médiatisés en 2019. La présence de vedettes de l'athlétisme a grandement contribué au succès médiatique de l'événement. Étant une qualification pour les Jeux Olympiques de 2024, les Essais devraient connaître une couverture médiatique supérieure aux Championnats nationaux de 2019.

### **Infrastructures (disponibles)**

Le CSCR, dont les installations répondent aux standards exigés, a déjà été réservé pour la tenue de l'événement et mettra en valeur les différentes améliorations apportées aux installations d'athlétisme. Aucune nouvelle infrastructure ou rénovation majeure pour la tenue de l'événement ne sont à prévoir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'événement est estimé par le promoteur à 808 000 \$ incluant un soutien financier de la Ville de 50 000 \$. Le soutien en biens et services demandé est de 30 000 \$ et couvrirait les frais liés à la location des installations sportives et autres services offerts par la Ville. Le soutien demandé par la FQA représente 9,9 % du total des revenus (vs 14% en 2019) ce qui correspond aux balises de financement établies par la Ville qui se situent habituellement entre 7% et 15%.

<b>Budget pour les Essais Olympiques et Paralympiques 2024 (en date de janvier 2022)</b>	<b>\$</b>	<b>Confirmé</b>	<b>% du budget de l'événement</b>	<b>% du soutien des bailleurs de fonds</b>
<b>Bailleurs de fonds publics (incluant les biens et services)</b>	<b>247 000 \$</b>		<b>30,57%</b>	<b>100%</b>
Gouvernement du Québec (MEQ)	30 000 \$	Non	3,71%	12,15%
Gouvernement du Québec (FIRM)	30 000 \$	Non	3,71%	12,15%
Gouvernement du Canada (Sport Canada)	50 000 \$	Non	6,19%	20,24%
Ville de Montréal (incluant les biens et services)	80 000 \$	Non	9,9%	32,39%
Tourisme Montréal (incluant les	57 000 \$	Non	7,05%	23,08%

biens et services)				
<b>Revenus autonomes (incluant des biens et services)</b>	561 000 \$			
<b>Total des revenus</b>	<b>808 000 \$</b>			

Advenant que la candidature de Montréal soit retenue pour la tenue de l'événement, une convention de contribution financière avec la FQA serait signée en 2023 et, selon les disponibilités budgétaires 2024, prévoirait un soutien financier maximal de 50 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 30 000 \$. Cette convention de contribution financière serait présentée dans un autre dossier décisionnel.

## **MONTRÉAL 2030**

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports incite les promoteurs à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont incontestables.

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le présent dossier est accepté, le promoteur pourra aller de l'avant avec la candidature de Montréal pour l'accueil de ces Essais. S'il est retardé ou refusé, le promoteur pourrait décider de retirer la candidature de Montréal ou Athlétisme Canada pourrait ne pas octroyer ces Essais à Montréal par manque de soutien financier.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

31 mars 2022 - dépôt de la candidature de Montréal pour l'accueil des Essais

Été 2022 - Annonce par Athlétisme Canada de la ville hôte des Essais.

Si la candidature de Montréal est retenue :

2023 - Approbation d'une contribution financière pour l'accueil des Essais auprès des instances de la Ville de Montréal

24-30 juin 2024 - Tenue des Essais

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Olivier LANCTÔT  
conseiller(ère) en planification

**Tél :** 5148721617  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-25

Christine LAGADEC  
c/d orientations

**Tél :** 5148724720  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS  
Directeur  
**Tél :** 514-872-0035  
**Approuvé le :** 2022-03-01

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2022-03-07

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier :

Unité administrative responsable : Service des grands Parc, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division des sports de l'activité physique

Projet :

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité #4   Développer une économie plus verte et inclusive Priorité #5   Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles Priorité #20   Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Priorité #4 et #5 : le promoteur va déployer plusieurs initiatives afin de réduire son empreinte écologie et inclure des sphères sous représentés de la société. Priorité #20 : En plus d'être couvert par de nombreux médias, l'événement devrait être télévisé ce qui en fera un succès médiatique.			



## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		
			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal, le 27 janvier 2022

Madame Valérie Plante  
Mairesse de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est; bureau 210  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la mairesse,

La Fédération québécoise d'athlétisme souhaite déposer, au plus tard le 31 mars 2022, la candidature de Montréal pour l'organisation des Essais olympiques et paralympiques 2024 qui serviront également de championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques auprès de la fédération nationale, Athlétisme Canada.

Montréal avait obtenu la présentation de cet événement en 2019 et 2020 après plus de vingt ans d'absence de cet événement en sol montréalais. L'événement de 2019 avait connu un succès colossal en étant notamment lauréat de l'événement canadien par excellence au Gala SPORTSQUÉBEC. Une reconnaissance de la qualité de l'événement et de ses retombées. Les Essais 2020 n'ont pas eu lieu à cause de la pandémie et se sont déroulés en mode COVID-19 en 2021 dans le cadre d'un événement adapté. Nous souhaitons donc compléter notre mission en accueillant cet événement majeur.

Vous trouverez donc ci-joint le plan d'affaires de l'événement pour lequel nous sollicitons un soutien financier de 50 000\$ en argent et de 30 000\$ en biens et services correspondant aux coûts de location du complexe sportif Claude-Robillard.

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme accueilleront plus de 2 000 athlètes, entraîneurs et officiels sans compter les divers visiteurs à Montréal pour une durée de quatre à six jours. Cet événement servira de sélection pour les équipes canadiennes d'athlétisme olympique et paralympique qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Les Essais occasionnent des retombées touristiques et financières importantes. Les Essais 2016 tenus à Edmonton ont d'ailleurs engendrés une activité économique de plus de 15M\$. Cet événement offrira donc une excellente opportunité de faire rayonner Montréal d'un océan à l'autre et à l'international.

Nous croyons fermement au succès d'une telle candidature et d'un événement d'une telle envergure pour Montréal. De plus, cette candidature est pleinement alignée avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et intègre parfaitement, à notre avis, la vision qu'« *en 2026, Montréal sera reconnue comme LA destination sportive au Canada et comme l'une des meilleures au monde* ».

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 représentent un événement à fort potentiel de succès, qui occasionne des retombées économiques importantes, offre un rayonnement et des retombées médiatiques majeurs, permet une utilisation optimale des installations et équipements et amène des retombées sociales et sportives pour le milieu sportif montréalais et québécois.

Montréal doit présenter la meilleure candidature qui soit pour être compétitive face aux six autres villes annoncées, soit Edmonton, London, Nanaimo, Ottawa, Peterborough et Windsor.

Lors du dépôt de notre dossier de candidature, en plus de devoir présenter un dossier technique des plus complets, nous devons confirmer un engagement financier ferme d'un minimum de 100 000\$ des pouvoirs publics et du secteur privé afin que notre dossier soit considéré par Athlétisme Canada.

Montréal possède tous les atouts en termes d'infrastructures sportives et hôtelières, d'accessibilité, de ressources humaines et d'engagement bénévole de la communauté. Montréal est aussi un pôle olympique et médiatique de premier plan. Tous ces aspects militent en faveur de notre candidature.

Nous vous prions d'agréer, madame la mairesse, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



**Sylvain Proulx**

Président

Fédération québécoise d'athlétisme

Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024

c.c Luc Denis. Directeur; direction des sports

c.c Marc Desjardins. Directeur général; Fédération québécoise d'athlétisme



Fédération québécoise  
d'athlétisme

## **PLAN D'AFFAIRES**

**Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024**

**&**

**Championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques  
d'athlétisme**

**EN ROUTE VERS PARIS 2024**

Janvier 2022

## Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction.....	3
Description de l'événement .....	3
Vision, mission et objectifs .....	5
Mesures éco-responsables .....	6
Des revenus diversifiés .....	8
Un plan marketing numérique majeur .....	9
Des retombées médiatiques d'envergure .....	15
Un programme de legs .....	15
La structure du comité organisateur .....	18
Échéancier.....	19
Installations et équipements.....	20
Hôtel officiel de la manifestation .....	24
Budget .....	24
Prévision d'impact économique (modèle MEETS).....	24
Conclusion .....	25

## Introduction

A la suite du succès obtenu lors de la présentation des Championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques d'athlétisme à Montréal en 2019, la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) devait organiser les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2020. La pandémie n'aura pas permis la présentation de cet événement dans son format grandiose et il a finalement été réalisé en mode COVID-10 en 2021.

La stratégie de développement de la Fédération québécoise d'athlétisme inclut la présentation d'événements nationaux et internationaux en sol québécois. En ce sens, la FQA souhaite poursuivre son travail de développement et déposera sa candidature auprès d'Athlétisme Canada en vue d'obtenir l'organisation des **Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024** en prévision des Jeux qui auront lieu à Paris. Cet événement servira également de **championnats canadiens juniors (U20), seniors et paralympique**. Comme en 2019, le **volet paralympique** inclura également un **volet international** alors que des athlètes d'une dizaine de pays sont attendus.

Ce présent plan d'affaires présenté par la Fédération québécoise d'athlétisme à la Ville de Montréal vise à obtenir le soutien financier, logistique et moral de la Ville de Montréal afin de convaincre Athlétisme Canada et les autres partenaires d'octroyer l'événement à la Fédération québécoise d'athlétisme.

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme sont prévus du 24 au 30 juin 2024.

## Description de l'événement

### L'organisme titulaire des droits

Athlétisme Canada est la fédération nationale qui régit la pratique de l'athlétisme et du para-athlétisme en sol canadien. Douze (12) fédérations provinciales et territoriales sont membres d'Athlétisme Canada. Elle est la détentrice des droits d'une dizaine de championnats nationaux en athlétisme, dont les championnats en plein air qui ont lieu chaque été.

### Description de l'événement

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme & championnats canadiens juniors, seniors et paralympique d'athlétisme représentent le plus important événement national annuel d'Athlétisme Canada avec plus de 2000 participants (athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles). C'est également l'un des événements les plus importants tous sports confondus au Canada.

La compétition comme telle dure 4 jours (jeudi à dimanche) et délivre des titres de champion national dans toutes les disciplines officielles de l'athlétisme et du para-athlétisme en plein air. Toutes les provinces du Canada sont représentées.

Le site retenu à Montréal pour l'accueil de la manifestation est le Complexe sportif Claude-Robillard dont les pistes intérieure et extérieure ont entièrement été rénovées par la Ville, respectivement en 2013 et 2016.

En 2024, l'événement servira de sélection officielle pour l'équipe canadienne d'athlétisme et de para-athlétisme qui représentera le Canada lors des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

Autrement dit, les meilleurs athlètes canadiens toutes disciplines confondues seront présents pour se disputer le titre national mais aussi pour valider leur sélection pour ces grands rendez-vous planétaires. C'est donc la garantie de voir des performances de très haut niveau mondial par les vedettes mondiales de l'athlétisme canadien.

La compétition sera diffusée en direct sur le canal web d'Athlétisme Canada, à savoir [athleticscanada.tv](http://athleticscanada.tv) qui a une portée nationale et internationale. Les meilleurs athlètes canadiens sont aussi parmi les meilleurs au monde et attirent donc l'attention des spectateurs et des médias de partout. Pensons aux médaillés olympiques de Tokyo: **Andre De Grasse** (or 200m, bronze 100m, bronze relais 4 x 100m), **Damian Warner** (or décathlon), Mo Ahmed (argent 5000m), Evan Dunfee (bronze 50km Marche), Aaron Brown (bronze relais 4 x 100m), Jerome Blake (bronze relais 4 x 100m), Brendon Rodney (bronze relais 4 x 100m), aux médaillés paralympiques Brent Lakatos (argent 100m, 400m, 800m 5000m); **Greg Stewart** (or lancer du poids), **Nate Reich** (or 1500m), Zachary Gingras (bronze 400m) et Marissa Papaconstantinou (bronze 100m).

La contribution de plus de 400 bénévoles (membres du comité organisateur local, officiels et bénévoles) sera nécessaire à la bonne tenue de l'événement. Forts de l'expérience de 2019, nous sommes assurés de livrer un événement digne des plus hauts standards de qualité.

Rappelons que les Championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques d'athlétisme 2019 ont été désignés à titre d'événement canadien par excellence au Québec lors du Gala SPORTSQUEBEC.

### **Autres activités reliées à la manifestation**

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme sont l'occasion pour Athlétisme Canada de tenir un événement prestigieux annuel, à savoir le **Banquet du Temple de la Renommée et la remise de ses Prix annuels**, événement qui réunit 250 personnes à l'hôtel officiel de l'événement. Le comité organisateur sera en charge de la planification, la préparation et l'organisation du banquet.

Le comité organisateur prévoit également, en marge des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme, déployer la **Caravane Cours-Saute-Lance-Roule** sur le site pendant les quatre jours de l'événement qui permettra aux jeunes de 13 ans et moins de découvrir et de s'initier aux différentes disciplines de l'athlétisme. Cette activité sera offerte aux camps de jours de tous les arrondissements de Montréal (sur réservation).

Des **formations d'officiels** sont prévues dans les mois précédents l'événement. Il y aura des formations de niveau 1 qui s'adressent nouveaux officiels qui intègrent la fédération. Le perfectionnement d'officiels confirmés (sous forme de mentorat) sera également une composante importante des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme.

## Vision, mission et objectifs

### Vision

Faire des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 et des championnats canadiens juniors, séniors et paralympiques un grand rassemblement sportif offrant une expérience mémorable à tous les participants provenant de partout au Canada, donnant une vitrine exceptionnelle du savoir-faire montréalais et démontrant la qualité exceptionnelle et unique des infrastructures du complexe sportif Claude-Robillard. Nous visons à offrir un accueil et un encadrement d'exception qui fera de Montréal une référence canadienne en matière d'organisation d'événements sportifs et qui engendrera des retombées positives pour l'ensemble de la communauté montréalaise. Finalement, nous visons à ce que cet événement soit un catalyseur pour la participation sportive des jeunes et pour le développement de l'athlétisme montréalais.

### Mission

Le Comité organisateur local des Essais 2024 organisera la meilleure manifestation sportive jamais présentée, dans le but de célébrer les performances en athlétisme. Athlétisme Canada, les partenaires gouvernementaux, les partenaires privés et le grand public bénéficieront d'installations et de services sécuritaires et agréables. La personnalité, la culture et la fierté de la communauté montréalaises seront mises en valeur à l'intention du Canada, du Québec et de Montréal. La manifestation sera organisée et tenue d'une manière financièrement et écologiquement responsable, de façon à en maximiser les avantages économiques pour la ville, la province et le pays.

### Objectifs

La Fédération québécoise d'athlétisme a fixé plusieurs objectifs en lien avec l'organisation des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024

- Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Fédération souhaite organiser régulièrement des événements canadiens et internationaux d'athlétisme en sol québécois et à Montréal en particulier.
- Positionner Montréal comme destination incontournable pour la tenue d'événements d'envergure en athlétisme auprès des décideurs nationaux et internationaux.
- Utiliser et mettre en valeur les installations sportives de haut niveau du complexe sportif Claude-Robillard. L'événement de 2019 a permis de faire reconnaître ces installations à toute la communauté canadienne comme les meilleures installations du genre au pays.
- Soutenir le sport montréalais de haut niveau. Rendre l'événement accessible à un plus grand nombre d'athlètes, d'entraîneurs, d'officiels, de bénévoles et de familles de Montréal et du Québec tout en réduisant le coût de participation pour ceux-ci (vs la participation ailleurs au Canada).



- Faire vivre l'athlétisme de haut niveau auprès du grand public montréalais et québécois en assurant la promotion de la manifestation et des athlètes. Motiver les jeunes à faire de l'activité physique au contact de ces modèles.
- Mettre en valeur nos athlètes montréalais et québécois.
- Organiser un événement d'envergure selon les plus hauts standards de qualité selon les règles d'Athlétisme Canada et de la Fédération internationale (World Athletics).
- Faire la promotion de Montréal et du Québec grâce à la visibilité attendue de la tenue de la manifestation à travers la province et le pays. La visibilité est aussi au niveau international à cause de l'impact des athlètes de renommée mondiale tel qu'Andre De Grasse et du fait qu'il s'agisse des Essais olympiques et paralympiques en vue des Jeux de Paris 2024.
- Mesurer l'impact économique de l'événement.
- Réaliser la manifestation dans le cadre des ressources financiers disponibles et en vue de l'héritage attendu en matière de développement sportif futur ;
- Assurer un héritage dans plusieurs domaines : équipement, développement de notre sport, expertise organisationnelle, éducation des générations futures, promotion de la métropole.

## Mesures éco-responsables

Le comité organisateur des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 tient à intégrer des mesures écoresponsables à l'événement afin d'en réduire l'empreinte environnementale. Afin d'identifier des mesures concrètes et adaptées à mettre en place, nous avons discuté avec le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) afin de mettre en place des mesures pertinentes. Les quatre mesures proposées ci-dessous sont issues d'une réflexion qui ne fait que débuter. Si nous sommes choisis pour accueillir les Essais olympiques et paralympiques de 2024, nous continuerons notre collaboration avec le CQEER au niveau de la mise en œuvre des mesures et afin de s'assurer que les mesures proposées soient innovantes et aient un réel impact positif.

### Réduire de l'empreinte carbone de l'événement

Les déplacements réalisés dans le cadre de l'événement sont certes la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'il soit impossible de limiter l'ensemble des déplacements, nous souhaitons mettre en place certaines mesures qui permettront de réduire l'empreinte carbone globale de l'événement.

D'abord, nous souhaitons mettre en place une navette entre les lieux d'hébergement officiels et les sites d'entraînement et de compétition pour limiter l'utilisation de la voiture. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre lié à l'utilisation de ces navettes sera réalisé et les émissions seront compensées avec un organisme de compensation québécois.

Ensuite, nous ferons le bilan des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des déplacements effectués dans le cadre de l'événement. Le résultat sera communiqué à des fins de sensibilisation et nous permettra de mieux comprendre l'empreinte carbone d'un tel événement.

Étant donné que l'empreinte carbone d'un événement ne se mesure pas uniquement par le nombre et la nature des déplacements, des efforts seront déployés afin d'augmenter le pourcentage de menus végétariens servis pendant l'événement. En effet, l'industrie de la viande a une empreinte carbone importante, alors nous tenterons d'en limiter la consommation.

Outre les mesures précédemment indiquées qui seront mises en place, nous allons également évaluer la possibilité de proposer aux athlètes de compenser l'empreinte carbone de leurs déplacements en incluant un montant fixe au coût de participation. Nous allons également considérer la location d'une navette électrique, selon les disponibilités sur le marché.

### **Faire des efforts soutenus de réduction à la source**

Nous souhaitons faire un usage réfléchi des ressources et faire des efforts pour limiter notre utilisation de certains types de produits.

D'abord, nous souhaitons éliminer les bouteilles d'eau en plastique à usage unique, à l'exception de celles qui sont utilisées pour les contrôles anti-dopage. Nous allons inviter les athlètes, employés et bénévoles à apporter leur propre gourde réutilisable et prévoir des gourdes en surplus au besoin. Des fontaines d'eau seront mises en place sur le site pour permettre le remplissage des bouteilles.

Nous allons également faire des efforts afin de réduire les impressions au strict minimum, notamment en n'affichant pas les résultats imprimés pour les spectateurs et en les rendant plutôt disponibles en ligne.

Ensuite, nous allons servir les repas exclusivement dans de la vaisselle certifiée compostable, en plus d'évaluer la possibilité d'utiliser de la vaisselle réutilisable dans certaines de nos installations.

### **Favoriser le réemploi de notre matériel d'affichage**

Nous souhaitons éviter que le matériel d'affichage généré par l'événement ne soit acheminé vers les sites d'enfouissement après une seule utilisation. Ainsi, nous allons collaborer avec les camps de jour et les écoles afin que les coroplastes soient réutilisés dans des projets de bricolage. Ainsi, les coroplastes qui ne peuvent pas être utilisés à nouveau seront acheminés vers des groupes qui pourront leur donner une deuxième utilité.

Par ailleurs, les bannières de vinyles produites pour l'événement seront utilisées pour produire des sacs ou d'autres objets d'usage courant afin qu'elles ne soient pas envoyées vers les sites d'enfouissement.

### **Assurer une bonne gestion des matières résiduelles sur le site**

Le tri des matières résiduelles est très important et les équipements appropriés seront mis à la disposition de tout le monde sur le site. Les matières recyclables et les matières

compostables seront ainsi récupérées afin d'être acheminées vers les installations de traitement appropriées.

Pour assurer une bonne utilisation des équipements de tri, une brigade verte sera formée pour sensibiliser les personnes présentes au tri adéquat des matières résiduelles. Une formation sera offerte aux bénévoles afin qu'ils soient en mesure d'aider les participants à disposer des matières dans les bons bacs. De cette façon, nous pouvons nous assurer que les matières qui seront acheminées vers les installations de recyclage et de compostage ne seront pas contaminées par de grandes quantités de déchets.

## Des revenus diversifiés

Le plan d'affaires de l'événement prévoit différentes sources de revenus qui permettront aux Essais 2024 de limiter les risques financiers et surtout de présenter un événement grandiose aux montréalais. L'expérience de 2019 nous permet d'être absolument confiant dans la stratégie à mettre en place.

Une partie des revenus proviendra des organismes publics. Comme en 2019, en plus de la Ville de Montréal, nous obtiendrons du financement du programme PSES du Gouvernement du Québec (volet canadien et volet international), de Tourisme Montréal, de Sport Canada (pour le volet paralympique international) et du Secrétariat à la métropole (FIRM). Nous tenterons également de voir ce qui peut être fait au niveau de Tourisme Québec, cet événement attirant des athlètes, entraîneurs et familles de partout au Canada.

Avec près de 1500 athlètes et 300 entraîneurs, les frais d'inscription sont une source importante de revenus pour l'événement.

Les partenaires médias sont essentiels pour faire la promotion de l'événement et attirer la population au complexe sportif Claude-Robillard et générer des revenus de billetterie. Nous souhaitons renouveler notre partenariat majeur avec LaPresse+ et ajouter un partenaire média radio. Nous avons déjà confirmé la collaboration de la revue spécialisée KMag qui nous permet de rejoindre les irrédutibles de l'athlétisme et de la course à pied.

Plusieurs commanditaires de biens et services sont essentiels à la réussite de l'événement. En ce sens, les commanditaires nationaux d'Athlétisme Canada sont au rendez-vous que ce soit Nike (uniformes pour les officiels et bénévoles), Ashworth Awards (médailles) et AthleticsCanada.tv pour la webdiffusion.

Les commanditaires en argent seront aussi ciblés. La compagnie Bell, qui a une entente avec Athlétisme Canada pour les prochaines années, devrait être au rendez-vous en 2024, année olympique. Nous discutons présentement avec les dirigeants d'EFFIX (Canadiens de Montréal, Evenko) afin que cette entreprise assure la représentation commerciale de l'événement afin d'optimiser cette source de revenus.

La vente de billets sera encore en 2024 une source de revenus majeurs. Nous avons démontré en 2019 que cet événement de renommée mondiale attirait les foules pendant les quatre journées de l'événement. En plus de la promotion par l'entremise des partenaires médias, nous mettrons en place un plan de marketing numérique majeur basé sur l'intelligence d'affaires que nous avons acquis en 2019 et 2020 (jusqu'au mois de mars

2020!). Nous souhaitons toutefois que cet événement demeure accessible aux familles et aux jeunes de 12 ans et moins et nous discuterons avec Athlétisme Canada pour instaurer la gratuité ou un coût minimal (5\$) pour l'accès à l'événement à cette catégorie d'âge.

## Un plan marketing numérique majeur

Nous avons mandaté l'agence Unikeo Sports, qui a collaboré avec nous lors des deux précédentes éditions, afin de préparer une stratégie numérique pour la promotion des Essais olympiques et paralympiques 2024 et la vente de billets. Dès que la candidature de Montréal sera confirmée, nous continuerons notre collaboration avec Unikeo Sport afin de mettre en œuvre la stratégie. L'objectif sera de maximiser la prévente de billets afin d'assurer le succès de l'événement rapidement et de ne pas être tributaire de la température la semaine de l'événement. Vous trouverez donc les grandes lignes de cette stratégie.

### Objectif de l'événement en ligne

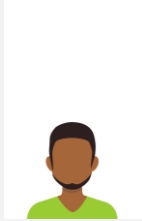
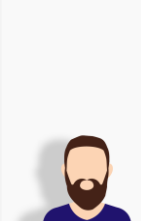
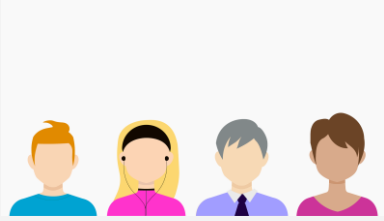
Objectif S.M.A.R.T. en ligne	
Spécifique	<b><i>Faire un chiffre d'affaires de 150 000 \$ avec la billetterie, dont plus de 50 pour cent proviennent des ventes en ligne avant le 30 juin 2024.</i></b>
Mesurable	
Atteignable	
Réaliste	
Temporel	

Pour atteindre cet objectif, nous avons établi des jalons à atteindre basés sur les historiques des ventes en ligne réalisées en 2019 et 2020. Nous savons qu'il est possible de créer un momentum au lancement de la billetterie sur quelques semaines et lors des 3 à 4 semaines avant l'événement. Notre répartition est donc la suivante:

Réalisation de l'objectif S.M.A.R.T. en ligne	2024					
	J	F	M	A	M	J
75K \$ de ventes en ligne avant le 20 juin 2024	16K \$	12 K \$	7 K \$	7 K \$	8 K \$	25 K \$

## Identification des marchés cibles

On distingue différentes catégories de cibles potentiellement intéressées par l'événement

		
<b>CIBLE 1</b>	<b>CIBLE 2</b>	<b>CIBLE 3</b>
<b>Le passionné</b>	<b>Le curieux</b>	<b>Famille &amp; amis</b>
Athlète, ancien athlète amateur, passionné d'athlétisme	Sportif qui a un intérêt pour le sport (Triathlète, coureur sur route, etc.)	Famille et amis d'athlète qui viennent vivre une expérience différente.
<b>Axe du message</b>	<b>Axe du message</b>	<b>Axe du message</b>
<i>L'inviter à profiter l'occasion unique que sont les essais olympiques en mettant en valeur les athlètes participants</i>	<i>L'inviter à découvrir des performances sur place et pouvoir réaliser ce que cela représente sur place.</i>	<i>L'inviter à sortir des sentiers battus et découvrir un autre sport avec des valeurs nobles que l'on peut apprécier en famille ou avec ses amis</i>

## Les chiffres clés qui démontre un succès potentiel en ligne

Plusieurs indicateurs numériques actuels sont très favorables pour la tenue de l'événement organisé par la FQA et Athlétisme Canada à Montréal en 2024.

LES CHIFFRES CLÉS	
<b>50 K</b> Contacts	Nous estimons près de 50K contacts par courriels entre la base de données de la FQA (12K) et celle d'Athletics Canada pour faire la promotion en ligne.
<b>35 K</b> Visiteurs locaux ciblés	Un bassin de 35K visiteurs annuel du site de la FQA est <b>dans un rayon de 20 km autour du stade</b>
<b>430 K</b> Visites	430K visites annuelles sur les sites de la FQA et d'Athlétisme Canada.
<b>607 K</b> Personnes potentiellement intéressées	607K personnes au Québec ont déjà eu un intérêt* pour un compte lié à l'athlétisme via Facebook ou Instagram.  Dans le bassin du grand Montréal ce chiffre s'élève à 215 K personnes.
<b>2ème</b> Ville au Canada	Sur Facebook et Instagram, Montréal figure comme la 2ème ville au Canada ayant le plus de personnes qui ont un intérêt* pour l'athlétisme via Facebook ou Instagram
<b>4,5</b> De RSDP**	Le retour sur la dépense publicitaire (Facebook/Instagram) pour le championnat canadien et les Essais olympiques est en moyenne de 4,5. Soit pour 1\$ investi, 4,5\$ de ventes de billets sont récoltés.

\*Source basée sur la Page Facebook / Instagram de la FQA et les données Google Analytics du site de la FQA.

\*Intérêt: Personnes qui suivent une page ou un compte s'étant identifié avec l'athlétisme. | \*\*RSDP : Retour sur la dépense publicitaire

## Utilisations des outils numériques et campagnes ciblées

Afin d'optimiser la promotion pour les Essais olympiques 2024, nous pensons que les campagnes à mener ci-bas sont primordiales:

CANAUX INTERNES : FQA & ATHLÉTISME CANADA				
CAMPAGNES	CIBLES	CANAUX	ACTIONS	PERSONNES VISÉES*
Courriel Marketing FQA / Athlétisme Canada	1.Le passionné	Courriel	L'objectif est de mener une campagne de courriel marketing par courriel en utilisant 2 segments principaux: Les membres actifs, les anciens membres/athlètes, une série d'un courriel par mois les informant sur l'événement dès 2022 et poussant la billetterie en présentant des profils d'athlètes différents	<b>50 K</b> Personnes ciblées
Achat média (Facebook/ Instagram)	1.Le passionné 2.Le curieux 3.Famille et amis	Facebook Instagram TikTok	Cibler toutes les personnes ayant un intérêt pour l'athlétisme, avec différents messages en fonction des cibles visées.  Utiliser les listes de la fédération pour trouver des personnes d'intérêt ayant des profils similaires aux listes dans un rayon de 20 à 30 km du stade via l'algorithme des plateformes	<b>80 K</b> Personnes Ciblées
Google Ads / Youtube ads	1.Le passionné 2.Le curieux 3.Famille et amis	Google Youtube	Toucher les 3 cibles et diffuser le message auprès des personnes ayant consulté du contenu lié à l'athlétisme sur Youtube dans les 3 derniers mois.	<b>80 K</b> Personnes ciblées
LinkedIn (B2B) - Campagne V.I.P.	2.Le curieux +gens d'affaires	LinkedIn	Sélectionner une liste d'entreprise et les contacts clés reliés à ces compagnies qui pourraient ou auraient un intérêt à devenir partenaire de la fédération, dans le but de vendre des billets V.I.P. de manière personnalisée par message privé.	<b>1,5 K</b> De gens D'affaires ciblées
LinkedIn (publicités optionnelles)	2.Le curieux +gens d'affaires		Installer le « insight tag » pour suivre les données de toutes les personnes et entreprises ayant un intérêt pour l'événement et proposer des billets V.I.P.	[Entreprises]
Campagne de blogue - Athlète du mois / semaine	1.Le passionné 2.Le curieux 3.Famille et amis	Site internet (Blogue)	Capitaliser sur la section article et les médias sociaux de la FQA et d'Athlétisme Canada pour mettre de l'avant un athlète par semaine / mois qui participera à l'événement. Ceci étant une manière indirecte de rediriger les amis et familles à participer à l'événement	<b>100 K</b> Visiteurs

\*Les personnes visées représentent un estimé en fonction des chiffres que nous possédons pour les différentes sections.

CANAUX EXTERNES				
CAMPAGNES	CIBLES	CANAUX	ACTIONS	PERSONNES VISÉES*
Trousse numérique aux partenaires FQA et Athlétisme Canada	1.Le passionné 2.Le curieux 3.Famille et amis	Courriel  Blogue  Médias sociaux	<i>Exemples de partenaires de la FQA: Boutique Courir, Boutique endurance, etc.</i>  Proposer dans le contenu de partenariat :  - 2 à 3 messages prêts à envoyer à leurs communautés par courriel. - 2 à 3 messages et images de couverture dédiés à des publications pour leurs médias sociaux. - Une bannière prête à être utilisée sur le site Internet avec les liens vers la billetterie	<b>80 K</b>  Personnes  Ciblées
Trousse numérique aux clubs d'athlétisme et aux événements (150K courses sanctionnés FQA)	1.Le passionné 2.Le curieux 3.Famille et amis	Site  Médias Sociaux  Courriels	Partager un code promotionnel à chaque club valable pendant les 2 premières semaines du lancement.  Une trousse numérique sera distribuée avec les visuels et textes prêts à être publier pour les médias sociaux afin de simplifier les communications locales.	<b>50 K</b>  Visiteurs potentiels
Campagne ambassadeurs / Influenceurs	2.Le curieux 3.Famille et amis	Site internet (Blogue)	Capitaliser sur des ambassadeurs hors athlétisme pour toucher des communautés plus larges (Ex: journalistes sportifs, triathlètes, etc.) Un partage de message sur leurs médias sociaux respectifs sera fait à l'approche de l'événement.	<b>30 K</b>  Personnes
Blogues sportifs et magazine en ligne alternatifs	2.Le curieux	Blogues  Médias sociaux	Listing des médias et blogues alternatifs détenant des communautés de coureurs, de triathlète, etc. pour les solliciter à créer un article  Ex: Kmag	<b>30 K</b>  Personnes

\*Les personnes visées représentent un estimé en fonction des chiffres que nous possédons pour les différentes sections.



## ÉCHÉANCIER ET BUDGET

Afin d'avoir un portrait global des étapes clés, nous avons réalisé le diagramme de Gantt ci-dessous pour l'année 2022.

Nous pensons qu'un **budget entre 10K \$ et 15K \$** serait suffisant pour atteindre l'objectif visé via le numérique

CAMPAGNES	Budget	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Courriel Marketing FQA	0%						
Achat média (Facebook/ Instagram)	60%						
Google Ads / Youtube ads	15%						
LinkedIn (B2B) - Campagne V.I.P.	0%						
LinkedIn (publicités optionnel)	15%						
Campagne ambassadeurs / Influenceurs	5%						
Trousse numérique aux partenaires FQA et Athlétisme Canada	1%						
Trousse numérique aux clubs d'athlétisme et aux événements	1%						
Campagne de blogue - Athlète du mois / semaine	0%						
Blogues sportifs et magazine en ligne alternatifs	3%						

## Des retombées médiatiques d'envergure

Les championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques de 2019 ont été l'événement de niveau national ou international avec la plus grande visibilité médiatique à Montréal. La présence de nombreux médias francophones et anglophones et l'accès facile à Montréal sont des atouts majeurs de notre candidature.

Ce succès médiatique est notamment dû à l'envergure de l'événement mais aussi au charisme des vedettes de l'athlétisme canadien. La renommée des Andre De Grasse, Aaron Brown, Damian Warner, Melissa Bishop, Alysha Newman, Brent Lakatos et plusieurs autres finalistes olympiques dépasse les frontières et attirent des médias de partout au Canada. L'année olympique 2024 ne fera que multiplier cet intérêt. Notre service médias sera en place avant, durant et après l'événement afin d'optimiser les retombées médias aux bénéfices des athlètes et aussi de la renommée de Montréal à accueillir des événements sportifs d'envergure.

## Un programme de legs

### Comité de gestion du programme de legs

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 offriront de nombreuses retombées positives pour la communauté montréalaise et le développement de l'athlétisme. Le comité de gestion du programme de legs s'assurera que les étapes de planification, d'organisation, de direction et de contrôle des différentes catégories de legs seront mises en œuvre.

Voici donc les différents types de legs que nous anticipons et que cet événement devrait générer directement ou indirectement.

### LEGS SPORTIF

Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 accueilleront les meilleurs athlètes canadiens, parmi lesquels plusieurs vedettes mondiales et médaillés olympiques. La couverture médiatique d'envergure et la possibilité d'être témoin d'exploits sportifs grandioses aura forcément un impact sur la pratique de l'athlétisme au sein la communauté montréalaise et auprès des jeunes athlètes montréalais. La pandémie aura eu des effets néfastes sur la pratique sportive des jeunes et l'ère post-COVID-19 est une occasion de relancer cette pratique sportive. Les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme souhaitent y contribuer.

Cela se traduira par les actions et résultats suivants :

- Augmentation significative du nombre d'athlètes montréalais et québécois participant aux Essais olympiques et paralympiques à Montréal. Nous visons la participation de plus de 400 athlètes en 2024 dont un nombre significatif de Montréalais. En comparaison, environ 150 athlètes étaient présents à Edmonton en 2016 et 300 à Ottawa en 2018. En plus de donner accès à un plus grand nombre d'athlètes et d'entraîneurs, l'événement à Montréal

fera économiser des dizaines de milliers de dollars aux participants. Ces économies sont évaluées entre 150 000\$ et 250 000\$ (transport, hébergement, repas).

- Présentation de la Classique d'athlétisme de Montréal, une compétition de haut niveau qui aura lieu le 2 juillet 2024 au complexe sportif Claude-Robillard, quelques jours après les Essais. Cet événement, de niveau national et international, permettra à des athlètes élite déjà présents à Montréal pour les Essais de faire une autre compétition et d'attirer des athlètes étrangers. Nous ajouterons des épreuves provinciales auxquelles participeront des athlètes locaux, dont de nombreux Montréalais. Valeur : 30 000 \$
- Mise en place d'une clinique de perfectionnement des entraîneurs. A l'approche des Essais, la fédération offrira aux entraîneurs de parfaire leurs connaissances. Nous inviterons des entraîneurs québécois et canadiens de renommée nationale à délivrer ces cliniques. Valeur : 10 000\$

**Valeur du legs sportif : 190 000\$ à 290 000\$**

## **LEGS ÉDUCATIF**

La découverte et l'initiation à l'athlétisme sera une priorité des Essais 2024. Nous mettrons en place la **Caravane Cours-Saute-Lance-Roule** durant les quatre jours de l'événement et cette activité sera accessible gratuitement à tous les jeunes de 4 à 12 ans. Nous ciblerons particulièrement les camps de jours des arrondissements de Montréal et discuterons à l'avance avec Sports Montréal et le Conseil du sport de Montréal avec l'objectif de permettre à un maximum de jeunes de profiter au mieux des Essais olympiques et paralympiques 2024.

L'athlétisme est un sport de base fondamental à la pratique de tous les sports. Cette activité vise la promotion de la littératie physique et des saines habitudes de vie auprès des plus jeunes. Ces derniers seront invités à essayer plusieurs disciplines de l'athlétisme présentées sous forme d'ateliers d'initiation. Valeur : 12 000\$

C'est aussi une opportunité de les encourager à assister aux épreuves de l'événement national. Nous comptons à ce que les clubs montréalais qui accueillent une clientèle en initiation puissent bénéficier de l'intérêt des jeunes à pratiquer l'athlétisme, ayant alors un impact sur le développement de la discipline sur le territoire.

Nous travaillerons avec le **Comité Olympique Canadien** pour faire la promotion de la Maison olympique canadienne auprès des jeunes de Montréal. Nous étudierons la possibilité d'offrir des coupons aux jeunes qui auront participé à la journée d'initiation, leur permettant de vivre l'Expérience olympique. Valeur : 4500\$

La promotion de l'Expérience olympique visera également tous les participants aux Essais (athlètes et entraîneurs), soit près de 2000 personnes. Valeur : 26 000\$

**Valeur du legs éducatif : 42 500\$**

## LEGS EN EXPERTISE

La communauté souhaite profiter de la tenue de cette manifestation sportive pour informer, recruter, **impliquer et former un grand nombre de bénévoles et d'officiels**. L'événement permettra le développement continu d'une expertise organisationnelle qui s'est renforcée ces dernières années avec la tenue des championnats de 2019 / 2020 et du championnat canadien en salle (2014-2020). Avec la tenue des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme, nous comptons fidéliser nos bénévoles d'expérience, en recruter et en former de nouveaux afin d'assurer une pérennité et aller encore plus loin dans le développement de cette expertise. En 2019, nous avons développé des **manuels d'opérations** pour plusieurs comités et nous les peaufinerons pour un legs d'expertise important en soutien à l'organisation d'événements futurs.

La pénurie d'officiels bénévoles en athlétisme est un enjeu majeur qui s'ajoute au vieillissement de la cohorte actuelle. Les Essais permettront donc de **recruter et de motiver de nouveaux officiels** à s'impliquer en athlétisme et à des officiels confirmés d'atteindre des niveaux de qualification que seules des compétitions de niveau national ou international peuvent offrir tout en faisant vivre cette expérience à un plus grand nombre d'officiels montréalais et québécois.

Trois types de formation seront au programme :

- Des formations pour de nouveaux officiels. Il s'agit de formations de niveau 1 et 2 qui s'adressent à toutes personnes intéressées à débiter une carrière d'officiel. Cible : 20 personnes de Montréal en 2023 et autant en 2024. Valeur : 2 500 \$.
- Des formations pour permettre à des officiels confirmés (niveau 2 et +) d'atteindre des niveaux supérieurs. Cible : 5 à 10 officiels confirmés pour 2024. Valeur : 1 000\$
- Des sessions de mentorat national seront délivrées à nos meilleurs officiels. L'objectif est de leur ouvrir l'accès à des niveaux de qualification leur permettant d'officier lors de compétitions nationales ou internationales. Valeur : 5 000\$

Nous mettrons en place une « **Brigade verte** » qui aura pour mandat de mettre en application le plan de mesures écoresponsables. Une **formation** sera donc offerte à ces bénévoles par le Conseil québécois des événements écoresponsables avec qui nous collaborons actuellement. Valeur : 1 500\$

Le renforcement de cette expertise organisationnelle (comité organisateur, bénévoles, officiels) positionnera Montréal comme potentielle ville hôtesse d'autres événements d'envergure nationale voire internationale dans le futur.

**Valeur du legs en expertise : 10 000\$ (dans les faits : inestimable)**

## **LEGS EN INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS**

L'accueil d'un tel événement justifie les investissements réalisés par la Ville de Montréal ces dernières années, en l'occurrence les pistes intérieure et extérieure du Complexe sportif Claude-Robillard et ceux à venir prochainement dont la rénovation des estrades. Plus de 6 millions de dollars ont été consacrés à la rénovation de ces installations. Il s'agit d'un legs qui profite déjà aux citoyens montréalais qui utilisent ces infrastructures, qu'ils soient sportifs confirmés ou utilisateurs occasionnels. La piste se dégradant graduellement, il faudra prévoir une rénovation partielle de certains endroits afin d'être aux normes exigées par Athlétisme Canada.

A cela s'ajoute l'acquisition d'équipements de compétition qui a été fait par la Ville pour un montant de plus de 150 000 \$ qui sont actuellement disponibles pour les autres événements d'athlétisme de dimension locale, provinciale, nationale ou internationale. Une mise à jour de l'état des équipements est à prévoir et l'achat de nouveaux équipements sera à envisager pour être aux normes actuelles.

Nous produirons un podium accessible aux athlètes paralympiques.

Pour les besoins des Essais 2024, l'achat d'équipements complémentaires serait nécessaire et souhaitable et cela constituera un legs important : un nouveau tableau électronique pour la ligne d'arrivée, la mise aux normes sécuritaires de la cage de lancers d'entraînement (terrain de baseball), l'achat d'engins de lancer (javelots et disques) aux nouvelles normes de la fédération internationale, un appareil électronique de mesure pour les lancers, achat d'une 2<sup>e</sup> balance pour les engins de lancers, renouvellement des jauges de hauteur et perche au besoin. A cela s'ajoute un programme d'entretien et de remise en état de certains équipements : barrières de steeple, blocs de départ, haies, batteries des horloges de concentration.

**Valeur du legs en équipements sportifs : 30 000 \$**

## **La structure du comité organisateur**

La Fédération québécoise d'athlétisme mettra en place un comité organisateur local composé de personnes ayant acquis une expertise organisationnelle d'événements sportifs d'envergure. Une quarantaine de directeurs et chefs d'équipe composera l'organigramme. L'organisation des championnats canadiens en plein-air en 2019, des essais olympiques en 2021 ainsi que les championnats canadiens en salle de 2014 à 2020 nous a permis de développer une expertise organisationnelle de fort calibre. Il s'agit déjà d'un legs important que nous souhaitons mettre à profit et surtout perpétuer dans le temps en continuant à améliorer cette expertise et expérience.

La force de l'organisation à Montréal est que c'est la Fédération québécoise d'athlétisme qui porte ce projet et cela permet de mobiliser une plus large communauté (clubs de Montréal et du Québec, athlètes, anciens Olympiens, médias, gens d'affaires...), ce qui constitue un gage de succès de l'événement.

# Échéancier

## Juin-juillet 2022

- Confirmation de la ville-hôtesse par Athlétisme Canada
- Annonce et relations publiques pour confirmer le choix de Montréal
- Confirmations écrites aux principaux partenaires

## Automne 2022

- Signature du protocole d'entente avec Athlétisme Canada
- Signature des protocoles d'entente avec les différents partenaires financiers confirmés
- Élaboration de l'échéancier détaillé
- Identification des besoins en équipement et plan pour les emprunts ou les achats nécessaires

## Hiver 2023

- Élaboration et confirmation du budget
- Élaboration et confirmation du plan de commandite local
- Élaboration du plan de promotion
- Élaboration de la stratégie de vente de billets

## Printemps 2023

- Sollicitation des commanditaires financiers et de services
- Confirmation et recrutement des directeurs de secteur et des chefs d'équipe
- Négociation finale de l'entente avec l'hôtel de la compétition et les hôtels partenaires
- Confirmation de l'organigramme et élaboration/révision des rôles et responsabilités des directeurs de secteur et des chefs d'équipes

## Été 2023

- Rédaction/révision des documents d'opérations pour chacun des comités
- Élaboration/révision du Manuel d'opération des sites :
  - Liste des activités;
  - Rôles et responsabilités des services et des secteurs à chaque site;
  - Espaces et locaux nécessaires à chaque site par service et par secteur;
  - Services à être fournis à chaque service et à chaque secteur.
- Sollicitation des partenaires pour le programme éducatif : RSEQ, camps de jour...
- Élaboration des plans d'aménagement (installations techniques)

## Automne 2023

- Sollicitation des commanditaires financiers et de services
- Début de la prévente des billets
- Formation des directeurs de secteurs

- Descriptions de tâche des bénévoles et exigences ;
- Besoins en équipement (de chaque service et secteur et pour chaque site) :
  - Équipement général;
  - Besoins de fabrication;
- Autres services (requis par chaque service et secteur et pour chaque site) :
  - Transport, sécurité, Médical, Hébergement, Alimentation, Publicité et promotion, Publications, Traduction, Hôtes et hôtesse.
- Dépôt des demandes pour les programmes de stage
- Dépôt des demandes pour les programmes d'emploi
- Révision budgétaire : prise en considération les ressources disponibles identifiées; identification des coûts réels pour chaque poste budgétaire.

### **Hiver 2024**

- Formation des chefs d'équipe
- Début de la période de recrutement des bénévoles
- Sollicitation des commanditaires financiers et de services
- Mise en vente des billets

### **Printemps 2024 / Été 2024**

- Opération et organisation détaillées de l'événement.
- Mise en œuvre du Plan de mise en marché :
  - Première campagne de publicité.
- Mise en application du Manuel d'opération des sites :
  - Recrutement et affectation des bénévoles;
  - Achat ou emprunt d'équipement.
- Besoins en équipement (de chaque service et secteur et pour chaque site) :
  - Besoins de signalisation;
  - Besoins technologiques.
- Élaboration du Manuel d'opération des sites (fin) :
  - Dates et heures d'activité de chaque secteur pour chaque site;
  - Production d'un horaire quotidien de site de minute en minute;
  - Production du journal de bord de chaque site;
  - Établissement des horaires des bénévoles et du nombre de bénévoles par type de poste et par site.

## **Installations et équipements**

Les exigences minimales d'Athlétisme Canada pour l'accueil d'un tel événement sont les suivantes :

- Un site de compétition de type IAAF Classe 3 permettant que toutes les épreuves officielles soient présentées.
- Un site d'échauffement adjacent au site de compétition.
- Des installations munies d'un écran vidéo ou en mesure d'en accueillir un.

- Possibilité de supprimer ou de couvrir la signalisation ou la publicité existante.  
Possibilité d'installation temporaire de signalisation.
- Toutes les installations doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant).

Le site retenu par la Fédération québécoise d'athlétisme pour l'accueil des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 est le Complexe sportif Claude-Robillard, à Montréal. Les rénovations apportées ces dernières années à la piste intérieure puis à la piste extérieure ont permis à Montréal d'être une des rares villes pouvant accueillir un événement de cette envergure. En d'autres termes, le Complexe sportif Claude-Robillard répond aux critères techniques exigés par Athlétisme Canada et ne nécessitera pas la construction d'infrastructures sportives.

### **Site de compétition : piste extérieure du Complexe sportif Claude-Robillard**

Pour les besoins de la manifestation, le site de compétition doit posséder les exigences minimales suivantes :

- Piste d'athlétisme de 8 couloirs en ligne droite et en courbe avec aires de sauts (hauteur, perche, longueur, triple saut) et de lancers (poids, disque, marteau, javelot).
- Équipements certifiés World Athletics.
- Système d'éclairage pour compétitions en soirée.
- Système de son adéquat pour une bonne diffusion dans tout le stade.
- Capacité minimale de 3500 places assises pour les spectateurs.
- Plusieurs allées pour réunions, comités de travail, bénévoles, services techniques, entreposage, etc...
- Accès à un parcours de 1 km sur route pour les épreuves de marche olympique.

### **Description de la situation actuelle du site**

La piste d'athlétisme extérieure a été rénovée en 2016, il n'y a donc pas de travaux majeurs à prévoir en vue de 2024, bien que la Ville semble vouloir procéder à une rénovation complète dans les années subséquentes. Il faudra donc coordonner le tout avec la Fédération pour minimiser l'impact sur l'accueil d'événements majeurs. Cependant, nous observons une dégradation régulière et parfois importante à certains endroits de la piste extérieure (bulles d'air, trous). Il faudra donc mettre en place un programme régulier (automne et printemps au minimum) de surveillance et de réparations afin que la piste réponde aux exigences et normes de compétition (et d'entraînement).

Au niveau des équipements dédiés aux événements majeurs, il y a un bon inventaire en bon état mais l'organisation des Essais olympiques et paralympiques 2024 serait l'occasion pour prévoir certains achats tels que : un nouveau tableau électronique pour la ligne d'arrivée, la mise aux normes sécuritaires de la cage de lancers d'entraînement (terrain de baseball), l'achat d'engins de lancer (javelots et disques) aux nouvelles normes de la fédération internationale, un appareil électronique de mesure pour les lancers, achat d'une 2e balance pour les engins de lancers, renouvellement des jauges de hauteur et perche au besoin. A



cela s'ajoute un programme d'entretien et de remise en état de certains équipements : barrières de steeple, blocs de départ, haies, batteries des horloges de concentration.

Plusieurs salles et espaces seront mis à la disposition de l'organisation : salles d'équipes et de réunion multifonctionnelles, zone de restauration, locaux d'entreposage d'équipements...

Le complexe possède plusieurs zones de stationnement accessibles au public. D'autres espaces de stationnement entourent le stade, dont celui du Collège Ahuntsic distant de 100m.

Situé à moins d'un kilomètre d'une station de métro, l'accès par les transports en commun est facile notamment depuis les hôtels du centre-ville de Montréal.

### **Caractéristiques techniques de la piste extérieure du stade**

Type de surface : synthétique

Nombre de couloirs en ligne droite : 8

Nombre de couloirs de l'anneau : 8

Capacité en termes de spectateurs : 6 375 places assises (possibilité de nombreuses places debout)

Écran vidéo : oui

Date des dernières rénovations de la piste : 2016

Rénovations de la piste à prévoir : voir les projets de la Ville en ce sens et arrimage avec l'accueil d'événements majeurs. Nous souhaitons aussi avoir les Championnats en 2027 et 2028.



**Piste extérieure depuis les rénovations en 2016**

## Site d'échauffement

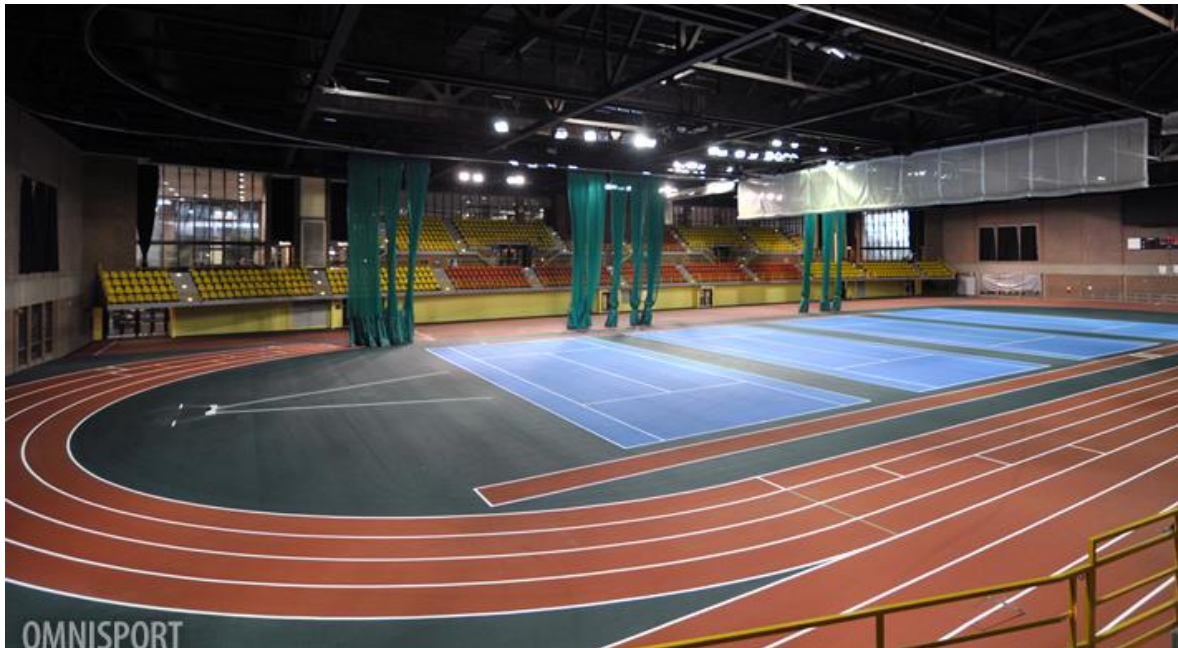
Le site d'échauffement se trouve dans la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard. Il s'agit de la piste intérieure d'athlétisme, elle-même entièrement rénovée en 2013 par la Ville de Montréal.

Très fonctionnelle, elle a l'avantage de permettre aux athlètes de préparer leur épreuve dans les meilleures conditions, quelle que soient les conditions climatiques (pluie, chaleur)

La piste d'échauffement est attenante à la piste de compétition, ce qui rend pratique le passage d'une zone à l'autre, que ce soit pour les athlètes et les officiels.

### Caractéristiques du site d'échauffement

- Anneau de 4 corridors,
- 2 x 6 corridors en ligne droite,
- Fosse de longueur et de triple saut,
- Aire de lancer du poids.
- Possibilité d'y installer un matelas de saut en hauteur et de perche.



**Piste intérieure rénovée en 2013 servant de piste d'échauffement**

## Hôtel officiel de la manifestation

L'hôtel officiel des Essais olympiques et paralympiques athlétisme 2024 hébergera les athlètes, entraîneurs, représentants d'Athlétisme Canada et les dignitaires.

Il devra répondre aux critères identifiés ci-dessous

- Capacité d'accueil de 400 chambres minimum (un ou plusieurs hôtels);
- Catégorie d'hébergement : 3 ou 4 étoiles ;
- Services : petit-déjeuner, Wi-Fi, stationnement ;
- Plusieurs salles pour les réunions et les activités d'Athlétisme Canada et du comité organisateur local ;
- Salle pouvant accueillir les 250 personnes du Banquet du Temple de la Renommée et Prix annuels ;
- Accessibilité aux fauteuils roulants ;
- Proximité d'une station de métro permettant de se rendre facilement au CSCR en transports en commun et ainsi donner une dimension écoresponsable de l'événement.

D'autres hôtels seront identifiés comme partenaires de l'événement pour offrir une diversité de lieux d'hébergement et ainsi répondre aux besoins des nombreux participants

Nous sommes dans la phase d'identification des hôtels partenaires en collaboration avec Tourisme Montréal.

## Budget

Voir le budget prévisionnel en annexe.

## Prévision d'impact économique (modèle MEETS)

L'accueil des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme en plein air sera l'occasion d'évaluer les retombées économiques d'un tel événement pour la métropole montréalaise. L'Alliance canadienne du tourisme sportif a entrepris cet exercice pour les championnats canadiens 2016 à Edmonton qui étaient également des sélections olympiques. L'alliance a évalué les retombées pour la ville hôte à 15M\$ tandis que l'événement a généré 2.1M\$ en dépenses directes par les visiteurs.

Le même exercice sera réalisé pour événement que nous accueillons à Montréal.

## Conclusion

Au regard des différents éléments présentés dans ce document, Montréal possède tous les atouts en termes d'infrastructures sportives et hôtelières, d'accessibilité, de ressources humaines et d'engagement bénévole de la communauté. Montréal est aussi un pôle olympique et médiatique de premier plan qui favorise cette candidature.

Les conditions sont réunies pour offrir un événement de qualité pour les athlètes, les officiels, les bénévoles, les partenaires et les spectateurs.

Le succès grandiose remporté lors de la présentation des championnats canadiens juniors, seniors et paralympiques en 2019, un retour à Montréal après plus de 20 ans d'absence, aura fait découvrir les qualités et le potentiel de Montréal comme ville hôte d'événements majeurs en athlétisme et aura convaincu Athlétisme Canada du potentiel de Montréal pour faire rayonner l'athlétisme canadien et de sa capacité à offrir un environnement de grande qualité favorisant la performance des athlètes dans leur quête de leur sélection olympique ou paralympique ou tout simplement de leur meilleure performance à vie.

La mission de la Fédération québécoise d'athlétisme en tant que comité organisateur local sera de mobiliser la communauté pour qu'elle soit partie prenante de cette organisation et qu'elle participe au succès d'un tel événement. La vitalité de nos clubs et des amis de l'athlétisme sera un apport important.

Le soutien financier, en installations et logistique de la Ville de Montréal est primordial afin de nous démarquer des autres villes candidates (Edmonton, London, Nanaimo, Ottawa, Peterborough, Windsor) et afin d'assurer le succès de la candidature de Montréal à l'organisation des Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 qui serviront également de championnats canadiens juniors, seniors et paralympique.

**ESSAIS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ATHLÉTISME 2024**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL**

<b>REVENUS</b>		
Financement public		200 000 \$
<i>Sport Canada</i>	50 000 \$	
<i>Ville de Montréal</i>	50 000 \$	
<i>Tourisme Montréal</i>	40 000 \$	
<i>PSES - Volet national</i>	15 000 \$	
<i>PSES - Volet international para</i>	15 000 \$	
<i>FIRM</i>	30 000 \$	
Commandites en argent		100 000 \$
Commandites en biens et services		95 000 \$
<i>Ville de Montréal (installations)</i>	30 000 \$	
<i>Tourisme Montréal (promotion)</i>	17 000 \$	
<i>AthleticsCanada.tv (webdiffusion)</i>	15 000 \$	
<i>Nike (uniformes bénévoles, officiels)</i>	30 000 \$	
<i>Ashworth Awards (médailles)</i>	3 000 \$	
Commandites médias		90 000 \$
<i>La Presse+</i>	50 000 \$	
<i>Radio</i>	30 000 \$	
<i>Kmag</i>	10 000 \$	
Inscriptions des participants	145 000 \$	145 000 \$
Billetterie	150 000 \$	150 000 \$
Ristournes		
<i>Ristourne hôtels</i>		5 000 \$
<i>Ristourne traiteur</i>		2 000 \$
Stationnement		6 000 \$
Programme d'emploi et de stage		15 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>808 000 \$</b>

**DÉPENSES**

Équipements et opérations		354 650 \$
<i>Location installations</i>	30 000 \$	
<i>Location équipements</i>	48 000 \$	
<i>Coût de production / présentation</i>	48 000 \$	
<i>Médical</i>	7 400 \$	
<i>Protocole (podium)</i>	5 500 \$	
<i>Sécurité</i>	10 000 \$	
<i>Médailles</i>	3 000 \$	
<i>Dossards</i>	5 000 \$	
<i>Brigade verte</i>	5 000 \$	
<i>Transport</i>	19 500 \$	
<i>Alimentation des bénévoles, officiels et VIP</i>	49 000 \$	
<i>Accréditations et passeport weekend</i>	5 000 \$	
<i>Affichage (bannières, panneaux, signalisation)</i>	50 000 \$	
<i>Stationnement</i>	2 500 \$	
<i>Frais billetterie et inscriptions</i>	17 500 \$	
<i>Fournitures de bureau et de compétitions</i>	3 250 \$	
<i>Animation</i>	16 000 \$	
<i>Uniformes bénévoles, officiels</i>	30 000 \$	
Officiels		31 500 \$
<i>Hébergement</i>	18 000 \$	
<i>Transport</i>	8 000 \$	
<i>Équipe officiels para</i>	5 000 \$	
<i>Frais divers officiels</i>	500 \$	
Promotion et communication		206 000 \$
<i>Photographes</i>	4 000 \$	
<i>Webdiffusion</i>	15 000 \$	
<i>Promotion</i>	50 000 \$	
<i>Promotion Tourisme Montréal</i>	17 000 \$	
<i>Photobooth</i>	8 000 \$	
<i>Commandite médias</i>	90 000 \$	
<i>Soirée Temple de la Renommée</i>	10 000 \$	
<i>Expérience des fans / Caravane CSLR</i>	12 000 \$	
Administration, finances et ressources humaines		159 000 \$
<i>Administration (réunions, déplacements)</i>	6 500 \$	
<i>Études d'impact économique</i>	5 000 \$	
<i>Ressources humaines permanentes et contractuelles</i>	77 500 \$	
<i>Agence commandites</i>	30 000 \$	
<i>Implication employés Athlétisme Canada</i>	40 000 \$	
Contingence (7,5%)		56 336 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>807 486 \$</b>
<b>SURPLUS</b>		<b>514 \$</b>



**Dossier # : 1227641001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM inscrite à l'entente entre le Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins. Autoriser une dépense de 45 415 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art, les dépenses générales du projet et un volet de médiation culturelle.

Il est recommandé:

1. d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public aux abords de l'UQAM inscrite à l'entente entre le Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins dans l'arrondissement de Ville-Marie;
2. d'autoriser une dépense de 45 415 \$ taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'une oeuvre d'art, les dépenses générales du projet et un volet de médiation culturelle;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-03-14 10:52

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227641001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM inscrite à l'entente entre le Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins. Autoriser une dépense de 45 415 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art, les dépenses générales du projet et un volet de médiation culturelle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à lancer le concours pour la création d'une oeuvre d'art public aux abords de l'UQAM. Ce concours s'inscrit dans la planification de l'aménagement des abords de l'UQAM. Il résulte de l'entente de partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et la Ville de Montréal, signée en 2018, dans le cadre du programme Accès Jardins dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Le programme Accès Jardins vise à répondre à un besoin d'espaces verts accessibles à l'ensemble de la population dans le centre-ville de Montréal. Il s'inscrit dans la foulée du plan particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles (QDS) consacré au pôle du Quartier latin (2012). L'aménagement des abords de l'UQAM et la réfection des infrastructures sont sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal en collaboration avec l'UQAM. Le programme Accès Jardins est chapeauté par l'arrondissement de Ville-Marie.

L'œuvre, qui sera réalisée à la suite de ce concours, fera partie intégrante de la Collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le Service de la culture, par l'entremise de son Bureau d'art public (BAP), gère le processus lié au choix et à la réalisation de l'œuvre et il en assurera la pérennité.

D'autre part, l'oeuvre prendra place dans l'aire de protection du clocher et du transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques inscrite au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Les orientations du programme de l'oeuvre d'art ont été présentées au Conseil du Patrimoine de Montréal le 6 novembre 2020. La Division du patrimoine accompagne le BAP tout au long du



processus de ce concours afin de s'assurer du respect des exigences patrimoniales, en vertu de l'article 49 et 179.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 240021 - 8 février 2022** - Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil municipal de prendre en charge le processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, et ce, jusqu'au 23 août 2024.

**CA21 240376 - 5 octobre 2021** - Approuver le projet de modification numéro 1 à l'Entente d'occupation à long terme entre l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins afin d'inclure les conditions d'intégration d'une œuvre d'art public.

**CM21 1203 - 27 septembre 2021** - Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

**CA21 240061 - 9 mars 2021** - Autoriser une dépense de 2 500 000 \$, taxes incluses, représentant la quote-part de l'arrondissement de Ville-Marie au financement du projet de réaménagement des abords de l'UQAM-phase 2A. Ce montant inclut le budget de l'œuvre d'art.

## **DESCRIPTION**

Ce concours vise la création d'une œuvre à échelle humaine, de type « découverte », située au centre de la nouvelle halte de détente verdie, du côté sud-ouest de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Berri. La future œuvre d'art public s'intégrera dans une zone de mobilité active, dans un secteur névralgique du Quartier latin, tant sur le plan culturel qu'économique; celui-ci rassemblant une population aux situations et horizons divers et dont l'inclusion sociale est au premier plan.

Conséquemment, le jury s'intéressera à la finesse du ou des gestes artistiques posés et aux stratégies qui favoriseront un sentiment d'appartenance auprès de l'ensemble des usagers. Ce concours s'ouvre donc à des propositions artistiques inusitées qui devront comporter une finalité matérielle, qu'elle prenne forme en une ou plusieurs composantes, qu'elle soit sculpturale, installative ou autre. Ainsi, elles pourraient inclure des collaborations, des approches ou des rapports à l'œuvre hors du commun. En ce sens, l'œuvre lauréate sera empreinte de l'effervescence et du caractère innovant de la communauté universitaire elle-même, des recherches et des activités menées par l'UQAM, en particulier la Faculté des arts et la Galerie de l'UQAM, qui se trouvent à proximité de l'emplacement de cette future œuvre d'art public.

En appui à ce concours, un volet d'accompagnement des finalistes consacré à une meilleure compréhension du développement social dans le secteur d'implantation de l'œuvre est prévu. De plus, ce concours inclut la planification d'activités de médiation culturelle en collaboration avec l'artiste ou le collectif lauréat afin de favoriser la cohabitation de l'œuvre.

Le Bureau d'art public souhaite tenir un concours par avis public destiné aux artistes professionnel-les québécois-es. Le processus de sélection du projet se tient en deux étapes. À la première étape, un jury composé de sept membres analyse les dossiers de candidatures d'artistes jugés conformes. De ce nombre, le jury sélectionne quatre artistes finalistes invité-

es à produire un concept d'oeuvre d'art public. À la deuxième et dernière étape, le jury recommande un projet lauréat.

Le jury mis en place spécifiquement pour ce concours réunit trois spécialistes reconnus en arts visuels identifiés par le SC, un-e représentant-e des citoyennes et des citoyens, un-e représentant-e du projet d'aménagement, une représentant-e de l'arrondissement ainsi qu'un-e représentant-e du SC.

<b>Frais liés au projet d'art public</b>	<b>Montants avant taxes</b>	<b>Montants taxes incluses</b>	<b>Montants nets de ristournes</b>
Frais de concours incluant des activités de médiation culturelle (objet du présent sommaire)	39 500 \$	45 415 \$	41 470 \$
Acquisition (contrat de l'artiste - à venir)	205 000 \$	235 700\$	215 225 \$
Contingences - (à venir)	11 500 \$	13 225 \$	12 075 \$
<b>TOTAL</b>	<b>256 000 \$</b>	<b>294 340 \$</b>	<b>268 768 \$</b>

## JUSTIFICATION

La planification d'une oeuvre d'art dans ce secteur du pôle du Quartier latin découle des recommandations du Plan de développement en art public pour le Quartier des spectacles (2015) réalisées par le Bureau d'art public (BAP). Celui-ci soutient l'apport d'installation d'oeuvres d'art public dans certains espaces réaménagés autour de l'UQAM favorisant ainsi un rapport plus intime avec le passant et une mise en valeur des thématiques qu'inspire la présence de l'établissement universitaire.

L'ajout d'une oeuvre d'art aux abords de l'UQAM a été officialisée en octobre 2021 par un addenda à l'Entente d'occupation à long terme entre l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins. Il inclut les conditions d'intégration de la future oeuvre d'art public et précise qu'elle demeurera propriété de la Ville au terme de l'Entente initiale de 25 ans renouvelable.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des frais liés au concours est de 45 415 \$ taxes incluses et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 41 470 \$, net de ristournes, sera financé par l'arrondissement de Ville-Marie par le règlement d'emprunt Accès Jardins pour le financement de l'oeuvre d'art dans le cadre du projet de réaménagement des abords de l'UQAM-phase 2A.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

<b>Projet</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Total</b>
Projet 44220	26	13	2	-	41
Sous-projet : 2144220- 160					

Corpo.					
<b>TOTAL</b>				-	<b>41</b>

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

Le budget pour l'acquisition de l'oeuvre d'art incluant les contingences fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

## **MONTRÉAL 2030**

Conformément aux alignements stratégiques de la Ville et aux objectifs du Service de la culture qui en découlent, ce projet s'inscrit dans les priorités organisationnelles de la Ville (priorité 15) en ce qu'il contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son coeur créatif, notamment les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique sur son territoire. Plus précisément, les interventions en art public participent à l'expérience du site, en soutenant des gestes structurants à l'échelle de la ville.

La future oeuvre d'art, par son orientation artistique et son rapport plus intime avec le passant dans un nouvel espace vert, bonifiera l'offre et la diversité de types d'expériences en art public dans le secteur du Quartier latin.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les volets d'accompagnement des finalistes et d'activités de médiation culturelle permettront de favoriser un sentiment d'appartenance envers l'oeuvre d'art auprès de l'ensemble de la population qui la côtoiera.

L'accès public aux jardins de l'UQAM contribue non seulement à la santé et au bien-être de la communauté universitaire et des citoyennes et citoyens, mais également à la satisfaction de besoins en matière de loisirs et d'activités culturelles en milieu urbain.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'échéancier de travail pourrait être ajusté au besoin. Le concours par avis public sera lancé dès son autorisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**30 mars 2022** : CE pour acceptation du lancement du concours

**3 mai 2022** : Date limite pour dépôt des candidatures

**mai 2022** : Sélection et annonce des quatre artistes finalistes

**automne 2022** : Recommandation par jury du projet lauréat

**Automne 2022** : Octroi du contrat de réalisation de l'oeuvre par la Ville de Montréal

**Automne 2023** : Installation de l'oeuvre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marie-Joelle CORNEAU, Ville-Marie

Gina TREMBLAY, Ville-Marie

Laurent GUIGNARD, Service des infrastructures du réseau routier

Louis-Francois MONET, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 7 mars 2022

Laurent GUIGNARD, 7 mars 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MATTEAU

Agent(e) de développement culturel

**Tél :** 514-872-1128

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-24

Stéphanie ROSE

Chef de division par intérim

**Tél :**

514-868-5856

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET

Directrice

**Tél :** 514-872-8562

**Approuvé le :** 2022-03-10

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION

Directeur du Service de la culture

**Tél :** 514.872.9229

**Approuvé le :** 2022-03-14

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227641001

Unité administrative responsable : *Service de la culture*

Projet : *Abords de l'UQAM – Concours d'art public*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Innovation et créativité</i> <i>15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>L'Intégration d'une œuvre aux abords de l'UQAM contribuera à renforcer l'identité de ce lieu et permettra d'améliorer l'accès à la Culture.</i> <i>Soutien de quatre artistes finalistes pour la réalisation d'un concept d'œuvre d'art public.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

# Règlement et programme du concours

pour une œuvre d'art public  
aux abords de l'UQAM

Montréal 

<b>1. Le contexte administratif</b>	<b>1</b>
<b>2. Le contexte du projet</b>	
2.1 L'arrondissement de Ville-Marie et le pôle du Quartier latin	1
2.2 L'UQAM : Institution phare du QDS et du pôle du Quartier Latin	2
2.3 La présence des arts dans le QDS et à proximité de la future œuvre d'art	2
2.4 Le réaménagement des abords de l'UQAM	2
2.5 Le réaménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	3
2.6 Statut patrimonial : aire de Protection du Clocher et du transept Sud de l'Église-Saint-Jacques	3
<b>3. Le concours d'art public</b>	
3.1 Enjeux du concours	3
3.2 Site d'implantation de l'œuvre	4
3.3 Programme de l'œuvre d'art	4
<b>4. Les contraintes</b>	
4.1 Contraintes du site	5
4.2 Contraintes de l'œuvre	5
<b>5. La sécurité</b>	5
<b>6. Le calendrier</b>	6
<b>7. Le budget</b>	6
<b>8. L'échéancier du concours et la date de dépôt</b>	7
<b>9. Le dossier de candidature</b>	
9.1 Contenu	7
9.2 Conseil pour la présentation du dossier visuel	8
9.3 Format, présentation et envoi du dossier de candidature	8
9.4 Formulaire d'auto-identification de l'artiste	9
<b>10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes</b>	
10.1 Admissibilité	9
10.2 Exclusion	10
<b>11. La composition du jury de sélection</b>	10
<b>12. Le déroulement du concours</b>	
12.1 Rôle du responsable du concours	10
12.2 Étapes du concours par avis public	11
<b>13 Le processus de sélection</b>	
13.1 Rôle du jury	11
13.2 Rôle du comité technique	11
13.3 Critères de sélection	12
<b>14. La prestation des finalistes</b>	12
<b>15. Les indemnités</b>	
15.1 Appel de candidature	13
15.2 Prestation des finalistes	13
15.3 Remboursement de certains frais	13
<b>16. Les suites du concours</b>	
16.1 Approbation	13
16.2 Mandat de réalisation	13
<b>17. Les dispositions d'ordre général</b>	
17.1 Clause de non-conformité	14
17.2 Droits d'auteur	14
17.3 Clause linguistique	14
17.4 Consentement	14
17.5 Confidentialité	15
17.6 Examen des documents	15
17.7 Statut du candidat	15



**Annexe 1.**

Formulaire d'identification du candidat

**Annexe 2.**

Formulaire - Démarche et motivation

**Annexe 3.**

Carte des œuvres d'art de la Collection municipale d'art public dans le QDS

**Annexe 4.**

Site actuel et plan d'aménagement des abords de l'UQAM

**Annexe 5.**

Plan du site retenu pour l'œuvre d'art

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

## 1. Le contexte administratif

Le présent concours s'insère dans la planification de l'aménagement des abords de l'UQAM résultant de l'entente de partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce programme vise à répondre à un besoin d'espaces verts dans le centre-ville de Montréal. Précisément, il s'inscrit dans la foulée du plan particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles (QDS) consacré au pôle du Quartier latin (2012)<sup>1</sup>.

L'aménagement des abords de l'UQAM et la réfection des infrastructures sont sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal en collaboration avec l'UQAM. Le programme Accès Jardins est chapeauté par l'arrondissement de Ville-Marie.

L'implantation d'une œuvre d'art aux abords de l'UQAM découle du Plan de développement en art public pour le Quartier des spectacles<sup>2</sup>. L'œuvre d'art issue de ce concours s'intégrera à la Collection d'art public de la Ville de Montréal. Celle-ci est gérée par le Service de la culture, par l'entremise du Bureau d'art public (BAP). Le BAP mettra donc à profit son expertise dans le cadre de ce concours en pilotant le processus d'acquisition, puis en accompagnant l'artiste ou le collectif d'artistes lauréat pour la réalisation et l'installation de l'œuvre en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie et l'UQAM.

Les orientations de collectionnement pour l'acquisition des œuvres d'art public par voie de concours tiennent compte de la diversité des pratiques actuelles en arts visuels. Elles tiennent également compte des valeurs d'inclusion, d'équité et de diversité de la Ville de Montréal envers les artistes professionnels.

## 2. Le contexte du projet

### 2.1 L'arrondissement de Ville-Marie et le pôle du Quartier latin

L'arrondissement de Ville-Marie accueille, au cœur du centre-ville, le Quartier des spectacles (QDS). Composé de trois pôles qui le dynamisent, il est reconnu tant sur le plan économique que culturel, pour ses initiatives, ses événements et ses institutions phares le positionnant ainsi sur la scène internationale.

Le pôle du Quartier latin occupe une place stratégique au cœur de Montréal, à la confluence du centre des affaires, du Quartier international, du Plateau Mont-Royal, du Quartier chinois, du Vieux-Montréal et du Village. De plus, ce secteur est desservi par la station de métro Berri-UQAM qui permet de relier trois lignes de métro.

Le quartier offre une importante activité commerciale et culturelle avec ses institutions telles que la Cinémathèque québécoise, la Grande Bibliothèque ainsi que le Théâtre St-Denis.

<sup>1</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan\\_urbanisme\\_fr/media/documents/PPU\\_QDS\\_Quartier\\_Latin.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/PPU_QDS_Quartier_Latin.pdf)  
<sup>2</sup> <https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/Plan-QDS2015.pdf>

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

La population qui l'habite et le fréquente quotidiennement est constituée d'individus aux situations et aux horizons divers. Le Quartier latin regroupe notamment, des personnes résidentes, étudiantes, travailleuses, consommatrices de biens, de services et de loisirs et des personnes en situation d'itinérance.

## 2.2 L'UQAM : Institution phare du QDS et du pôle du Quartier Latin

Située au cœur du Quartier des spectacles, l'Université du Québec à Montréal (UQAM)<sup>3</sup> est une université publique qui jouit d'un rayonnement international. La qualité de ses programmes, sa recherche axée sur les préoccupations sociales et ses innovations en création ont contribué à bâtir sa renommée. L'Université offre de la formation sur son campus central et au Complexe des sciences Pierre-Dansereau, situés au centre-ville de Montréal, et dans ses quatre campus en région métropolitaine. Ses six facultés et son École des sciences de la gestion, ses nombreux centres et instituts de recherche, et ses centres de diffusion des arts et des sciences, notamment, font de l'UQAM une université urbaine et dynamique, qui contribue activement à l'essor socioéconomique, scientifique et culturel du Québec.

La Faculté des arts de l'UQAM est l'une des plus importantes au Canada. Elle regroupe l'ensemble des disciplines artistiques — arts visuels et médiatiques, design de l'environnement, design graphique, danse, histoire de l'art, littérature, musique et théâtre — et plusieurs membres de son corps enseignant sont des créatrices et créateurs reconnus.

## 2.3 La présence des arts dans le QDS et à proximité de la future œuvre d'art

Plusieurs événements en art contemporain (MOMENTA, Art souterrain, etc.) et œuvres éphémères ou temporaires, créées dans certains cas par les étudiantes et étudiants de l'UQAM dans le cadre de leur cursus académique, contribuent au rayonnement des arts dans le QDS.

Un nombre important d'œuvres d'art permanentes sont situées sur le territoire du QDS, créant des parcours entre ses pôles et contribuant ainsi à la richesse de son patrimoine artistique.

Parmi les dix œuvres d'art de la Collection municipale<sup>4</sup> qui se retrouvent sur le territoire du QDS, deux d'entre elles se situent à proximité de l'emplacement de la future œuvre : *Monument à Émilie-Gamelin* (1999) de Raoul Hunter, situé dans l'édicule de la station de métro Berri de la Société de transport de Montréal, et *Gratte-ciel, cascades d'eau / rues, ruisseaux... une construction* (1992), de Melvin Charney, installée à l'extrémité nord de la place Émilie-Gamelin (Annexe 3).

De plus, le Centre de diffusion et d'expérimentation de la maîtrise en arts visuels et médiatiques (CDEx) et la Galerie de l'UQAM sont aussi voisins de la future œuvre d'art.

## 2.4 Le réaménagement des abords de l'UQAM

L'aménagement des abords de l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins vise à rendre accessibles aux Montréalaises et Montréalais cinq jardins urbains appartenant à l'UQAM, pour une période minimale de 25 ans. Ceux-ci se situent sur les sites de la cour du Clocher, de la cour du Transept sud, du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, de la cour du Pavillon J.-A.-DeSève et de l'Espace Christin.

<sup>3</sup> <https://uqam.ca/>

<sup>4</sup> Les œuvres de la Collection municipale se retrouvent sur le site internet du Bureau d'art public : <https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/>

## Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

Ce projet a pour objectif d'améliorer le confort et l'expérience piétonne par des aménagements de qualité, d'assurer l'accessibilité universelle et la convivialité des espaces piétons, tout en respectant le cadre bâti et patrimonial par une signature qui unit le projet dans son entièreté.

L'accès public aux jardins de l'UQAM contribue non seulement à la santé et au bien-être de la communauté universitaire et des citoyennes et citoyens, mais également à la satisfaction de besoins en matière de loisirs et d'activités culturelles en milieu urbain (Annexe 4).

### 2.5 L'aménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes

Le pourtour de la chapelle joue un rôle de passage depuis la rue Sainte-Catherine vers les aires de consommation et les espaces informels de l'UQAM.

Les travaux prévus en 2023 au pourtour de la chapelle permettront d'améliorer le lien visuel et physique entre la rue Sainte-Catherine et la cour arrière pour la rendre plus invitante. Ils renforceront le sentiment de sécurité en désencombrant l'espace et permettront d'optimiser les systèmes de drainage et d'éclairage et de bonifier les aménagements paysagers autour de la chapelle (Annexe 4).

### 2.6 Statut patrimonial : aire de Protection du Clocher et du transept Sud de l'Église-Saint-Jacques

Le transept sud et le clocher, en pierre grise, sont les seules parties qui subsistent de cet édifice démoli en 1975. Ces éléments s'intègrent aujourd'hui au pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal, un bâtiment moderne en brique élevé en 1979. Ces biens sont classés immeubles patrimoniaux. Ils bénéficient d'une aire de protection, qui comprend un site inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

#### 2.6.1 Le transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques

Le transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques est situé rue Sainte-Catherine Est, au cœur de l'arrondissement de Ville-Marie. Il forme la façade d'un bras du segment transversal d'un ancien lieu de culte de confession catholique construit de 1889 à 1891. Un petit terrain gazonné et planté de quelques arbres matures sépare le bâtiment de la voie publique.

#### 2.6.2 Le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques

Le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques est une tour carrée de style néogothique construite de 1855 à 1857 et augmentée d'une flèche en 1876. Il est situé rue Saint-Denis, au cœur de l'arrondissement municipal de Ville-Marie.

## 3. Le concours d'art public

### 3.1 Enjeux du concours

Ce concours s'inscrit en continuité avec le développement de l'offre culturelle et la planification des interventions en art public dans le QDS. De plus, il participe à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal et à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

## 3.2 Site d'implantation de l'œuvre

L'œuvre sélectionnée dans le cadre de ce concours s'intégrera au centre de la nouvelle placette verdie, définie par deux zones de plantation et située du côté sud-ouest de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Berri, dans un secteur de mobilité active.

La zone délimitée pour l'œuvre est de forme rectangulaire et mesure 1,33 m de largeur par 10,2 m de longueur. La hauteur maximale des parties les plus hautes de l'œuvre sera de deux mètres.

Du côté sud, une fosse de plantation accueille deux arbres matures et des graminées. Un banc linéaire en granit fera face à l'emplacement de l'œuvre d'art et deux colonnes lumineuses placées aux extrémités du bac éclaireront la placette. Du côté nord, la zone plantée sera plus importante et suivra les contours de la bibliothèque de l'UQAM pourvue d'un mur rideau. On y retrouvera trois pommiers, des arbustes et des graminées. Des bancs linéaires en bois y seront installés au pourtour, dont quatre devant l'œuvre.

Le site d'implantation de l'œuvre d'art est localisé du côté du pavillon Hubert-Aquin et fait face aux entrées du Pavillon Judith-Jasmin et de la Galerie de l'UQAM. L'édicule de la station de métro Berri, le débarcadère d'autobus et la place Émilie-Gamelin, sont voisines du site. De plus, la piste cyclable située sur la rue Berri et de multiples commerces logeant le côté nord-est complètent l'attraction vers cette intersection achalandée.

À proximité de la future œuvre d'art, l'animation et la programmation des Jardins Gamelin offrent un lieu de vie authentique et convivial à toutes les populations du quartier. À ce titre, l'inclusion sociale auprès des personnes en situation d'itinérance est au premier plan dans le secteur et prise en charge au quotidien par le SPVM et les organismes de médiation sociale présents sur les lieux en collaboration avec l'arrondissement et le Partenariat du Quartier des spectacles.

La future œuvre d'art pourra être appréciée de jour comme de nuit et en toute saison. Un conduit électrique provenant du sol est prévu au centre de l'emplacement, ce qui pourrait permettre une œuvre aux accents lumineux ou comprenant un éclairage d'appoint (Annexe 5).

## 3.3 Programme de l'œuvre d'art

Ce concours vise la création d'une œuvre « découverte », à échelle humaine. Elle offrira un temps d'arrêt, une expérience inusitée et un rapport intime avec le public. Elle n'aura pas de rôle signalétique. La proposition artistique retenue s'intégrera avec ingéniosité à ce nouvel espace de verdure et de détente.

L'œuvre recherchée témoignera de la sensibilité et de la compréhension nuancée de l'artiste quant à la complexité du contexte dans lequel elle s'implante (voir article 2). Considérant le niveau de contraintes et d'enjeux élevés de cette commande d'art public, le jury s'intéressera à la finesse du ou des gestes artistiques posés et aux stratégies qui favoriseront un sentiment d'appartenance.

Ce concours s'ouvre donc à des propositions artistiques inusitées qui devront comporter une finalité matérielle, qu'elle prenne forme en une ou plusieurs composantes, qu'elle soit sculpturale ou installative ou autre. Ainsi, les propositions artistiques pourraient inclure des collaborations, des approches ou des rapports à l'œuvre hors du commun.

En ce sens, l'œuvre d'art souhaitée se veut empreinte de l'effervescence et du caractère innovant de la communauté universitaire elle-même, des recherches et des activités menées par l'UQAM, en particulier la Faculté des arts et la Galerie de l'UQAM.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

En appui à ce concours, un volet de la rencontre d'information avec les finalistes sera consacré aux enjeux de développement social dans le secteur d'implantation de l'œuvre. D'autre part, en collaboration avec l'artiste ou le collectif d'artistes lauréat, des stratégies et des activités de médiation culturelle seront mises en place pour faciliter l'intégration de l'œuvre au site.

## 4. Les contraintes

### 4.1 Contraintes du site

Les travaux d'aménagement de la surface ayant été réalisés sur le site, l'artiste devra s'assurer que l'œuvre s'intègre avec les pavés de béton. La conception et la réalisation des fondations sont sous sa responsabilité (Annexe 5). Des informations complémentaires concernant la composition du sol près de l'emplacement de l'œuvre seront transmises lors de la rencontre avec les finalistes.

Considérant l'aire de protection patrimoniale du clocher et du transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques, l'œuvre ne devra pas obstruer, concurrencer une perspective visuelle significative ou créer un impact négatif sur la préservation des caractéristiques d'un élément d'accompagnement du bien classé.

### 4.2 Contraintes de l'œuvre

En plus de tenir compte des exigences de pérennité propres aux œuvres d'art public, le choix des matériaux, leur traitement, leur finition et leur assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis accrus dans les conditions particulières d'exposition de cet espace urbain. Lors de la conception de l'œuvre, les artistes devront privilégier des matériaux non poreux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition énoncées précédemment.

Cette commande exclut l'utilisation de l'eau et du son dans les composantes de l'œuvre, les pièces cinétiques ou en mouvement même non accessibles. Les mécanismes intégrés sont également exclus.

D'autre part, si l'artiste décide d'inclure une composante lumineuse à son œuvre, la luminosité sera discrète et le dispositif devra être facile d'entretien tout en restant hors d'atteinte.

L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée; il s'agit de l'acier peint, du bois et des plastiques et de tout matériau poreux. Cependant, si l'artiste décide de choisir l'un de ces matériaux, il devra faire la démonstration de sa durabilité dans l'espace public. Pour ce qui est du cuivre, il peut être utilisé dans la mesure où le fini ne comporte pas de vernis pour stabiliser la couleur.

## 5. La sécurité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surface rugueuse, d'arête coupante ou de fini présentant des risques de blessures à moins qu'ils ne soient hors d'atteinte.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

## 6. Le calendrier\*

Date limite de dépôt des candidatures	3 mai 2022
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	semaine du 16 mai 2022
Rencontre d'information aux finalistes et signature du contrat de concept artistique	semaine du 23 mai 2022
Annonce publique des finalistes	semaine du 23 mai 2022
Dépôt des prestations des finalistes	semaine du 12 septembre 2022
Rencontre du comité technique	semaine du 26 septembre 2022
Rencontre du jury pour le choix du lauréat	semaine du 10 octobre 2022
Octroi de contrat par la Ville	novembre 2022
Installation prévue de l'œuvre	octobre 2023

\*Outre la date limite du dépôt du dossier des finalistes, le calendrier de travail est sujet à modifications.

## 7. Le budget

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art est de **205 000 \$** avant taxes. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Les frais de production des plans, devis et estimations de coûts (préliminaires et définitifs de l'œuvre);
- Les honoraires d'un-e ingénieur-e en structure, d'un-e ingénieur-e civil et des autres expertises professionnelles dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- Les coûts de matériaux et de services (les matériaux, la main-d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;
- La fabrication des fondations de l'oeuvre;
- Le raccordement électrique. Un plan d'alimentation sera transmis, le cas échéant;
- L'éclairage de l'œuvre;
- Les coûts de remise en état du terrain;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation et à l'installation de l'œuvre;
- Le transport, l'installation et la sécurisation de l'œuvre et du site pendant l'installation;
- Les dépenses relatives à l'administration du projet (déplacements et messagerie);
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport, une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes;
- Les frais relatifs à la participation citoyenne, aux rencontres de coordination et réunions de chantier entre le ou la maître-esse d'ouvrage, les professionnel-les, l'entrepreneur-e général et les autres sous-traitant-es spécialisés concernés, etc., le cas échéant;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales;
- Tout autre frais pouvant survenir en cours d'exécution et qui fait partie d'une gestion de risque standard dans le cadre de la réalisation d'une œuvre d'art public.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

La Ville de Montréal prendra en charge :

- Un accompagnement des finalistes par un organisme en développement social;
- L'installation de l'alimentation électrique;
- Le panneau d'identification de l'œuvre;
- La planification et la réalisation d'activités de médiation culturelle.

## 8. L'échéancier du concours et la date de dépôt

Le dossier complet doit être acheminé par courriel, en un seul envoi (voir point 9.2), au plus tard le **3 mai 2022 à midi** à l'adresse suivante : [genevieve.matteau@montreal.ca](mailto:genevieve.matteau@montreal.ca) avec pour objet : « Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM ».

## 9. Le dossier de candidature

### 9.1 Contenu

Les dossiers de candidature devront être présentés de façon à démontrer des réalisations et compétences pour la réalisation du projet en concours.

Le dossier de candidature **doit être présenté en cinq parties**. Comme le prévoit la clause linguistique au point 17.3 du présent document, le dossier doit être présenté en français.

Les documents à produire sont présentés dans l'ordre suivant :

1. Fiche d'identification fournie à l'Annexe 1, remplie, datée et signée par l'artiste;
2. Curriculum vitæ d'au plus trois (3) pages comprenant les données suivantes :
  - La formation
  - Les expositions solos
  - Les expositions de groupe
  - Les collections
  - Les projets d'art public
  - Les prix, bourses et reconnaissances obtenus
  - Les publications

### 2. Démarche et intention

La section qui suit, d'au plus deux (2) pages, permet au jury de percevoir et de comprendre les aspects de la pratique actuelle de l'artiste qui pourront être mis en lien avec le programme de concours. Elle permet également d'évaluer la compréhension et les intérêts du candidat envers la commande. L'artiste doit répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les grandes lignes de votre pratique artistique ?
- Quels liens percevez-vous entre votre pratique artistique et les spécificités du programme de concours d'art public ?
- Au regard de votre recherche artistique actuelle et du programme de concours, quel(s) sujets, techniques et approches souhaiteriez-vous mettre de l'avant, explorer ou développer dans le cadre de ce projet d'art public ?

Aucun concept, projet précis ou image n'est autorisé ni n'est présenté au jury à cette étape du concours.

### 4. Dossier visuel

Il est essentiel de respecter les directives énoncées ci-dessous afin de faciliter la

7



# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

compréhension des dossiers lors des rencontres du jury. Les dossiers visuels sont analysés au regard du programme de concours.

Le dossier visuel est présenté de la façon suivante :

- Dix (10) images numériques d'au moins 6 œuvres réalisées au cours des huit (8) dernières années;
- Les images numériques doivent être placées en ordre chronologique (du plus ancien au plus récent);
- Une (1) image par page;
- Il n'est pas possible de présenter plusieurs points de vue d'une même œuvre dans une même image;
- Aucun texte ne doit être ajouté sur l'image;
- Une légende descriptive de l'œuvre reprenant les informations et le numéro attribué à l'œuvre dans la liste descriptive du dossier visuel doit figurer en bas de page;
- Le dossier visuel doit majoritairement montrer des œuvres terminées. Ainsi :
  - uniquement deux (2) images présentant une maquette sont admises dans le dossier visuel;
  - les images doivent présenter l'œuvre terminée et non le processus menant à sa création;
- Les photos ne doivent pas inclure d'œuvres d'autres artistes (ex. : exposition de groupe, musée, galerie, etc.) mais peuvent présenter une œuvre issue d'une collaboration avec un ou d'autres artistes;
- Les photos doivent être de qualité professionnelle;
- Il est possible de joindre des vidéos au format MP3 ou 4.

Les dossiers qui contiennent du matériel visuel ne respectant pas ces directives seront considérés comme irrecevables. Il est essentiel que le Bureau d'art public reçoive tous les documents sous la forme mentionnée et dans le format spécifié.

## 5. Liste descriptive du dossier visuel

- La liste descriptive présente en ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) les images numériques du dossier visuel et comprend les éléments suivants : titre, description, année de réalisation, techniques ou matériaux utilisés, dimensions, le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.), s'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget.

## **9.2 Conseil pour la présentation du dossier visuel**

Le jury analysant un grand nombre de dossiers en peu de temps lors de la sélection des artistes, il est suggéré de considérer les aspects suivants dans la présentation de votre dossier :

- Images dont les concepts pourront être compris rapidement;
- Démonstration de la capacité et du professionnalisme à mener un projet dans un contexte d'art public;
- Considération des spécificités du programme de l'œuvre et des types de public qui la côtoieront (enfants, adultes, résidents, touristes, etc.);
- Présentation de chacune des images montrant l'œuvre choisie en avant-plan et dégagée, préférablement, de tout objet ou élément pouvant nuire à sa lecture (mobilier, affichage, etc.).

## **9.3. Format, présentation et envoi du dossier de candidature**

Le dossier doit être envoyé par courriel et respecter les conditions suivantes :

- Être présenté en format lettre (8 ½ po x 11 po) portrait;

## Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

- Le texte doit être rédigé avec une police de caractère lisible, sans empattement et d'une grosseur variant entre 10 et 12 points;
- Les cinq parties du dossier doivent être assemblées dans un seul document PDF (maximum 10 Mo), dans l'ordre indiqué ci-dessus (de 1 à 5);
- Le document PDF doit être transmis par courriel ou via la plateforme WeTransfer.

### 9.4 Formulaire d'auto-identification de l'artiste

Le formulaire et son contenu ne seront pas présentés ou dévoilés au jury. Le formulaire doit être envoyé séparément des éléments 1 à 5 à fournir. Le formulaire d'auto-identification à télécharger séparément du document du concours vise à recueillir des données différenciées fondées sur l'autodéclaration et l'autodétermination afin d'obtenir un portrait des artistes qui déposent leur dossier en art public. Dans le cas d'un collectif, chaque membre doit remplir le formulaire.

## 10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes

### 10.1 Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel en arts visuels qui est citoyen canadien, immigrant reçu et habitant au Québec depuis au moins un an.

On entend par artiste professionnel : une créatrice ou un créateur ayant acquis sa formation de base par elle-même ou lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs*.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, ou encore de participations à des événements où la sélection des participants est faite par des professionnels des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'une candidature étudiante ne peut pas être considérée au présent concours.

Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale. S'il s'agit d'un regroupement, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Montréal, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Toute personne candidate ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou pouvant être considérée en conflit d'intérêts : 1) en raison de ses liens avec la Ville, son personnel, ses administrateurs, un membre du jury ou un membre d'une équipe professionnelle affectée au projet, ou 2) en raison de liens familiaux directs, d'un rapport actif de dépendance ou d'association professionnelle pendant la tenue du concours, ne peut participer au concours. Les partenaires de ces personnes et leur effectif salarié ne peuvent pas non plus y participer.

Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec peut être exigé avant de passer à l'étape suivante du concours.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

## 10.2 Exclusion

Toute candidature ou prestation reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 8 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

## 11. La composition du jury de sélection

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection. Il est composé de sept membres dont plus de la moitié est composée de personnes indépendantes de la Ville de Montréal.

Le jury réunit les personnes suivantes :

- Trois (3) spécialistes en arts visuels (artistes, conservateur-trices, critiques d'art, commissaires indépendant-es, muséologues, professeur-es) ayant une connaissance de l'art public;
- Un-e (1) représentant-e du projet d'aménagement;
- Un-e (1) représentant-e de l'arrondissement;
- Un-e (1) représentant-e des citoyennes et des citoyens;
- Un-e (1) représentant-e du Service de la culture.

La personne qui présidera le jury sera désignée à la première réunion. Son rôle consiste à aider le groupe à en venir à un consensus final pour la sélection de l'artiste ou du collectif d'artistes lauréat. Cette personne est la porte-parole du jury.

## 12. Le déroulement du concours

**Note importante** : Les mesures de distanciation physique et les exigences quant aux types de regroupement permis dans le contexte de la COVID-19 pourraient nécessiter de tenir des rencontres virtuelles, par exemple sous forme de visioconférences ou de rencontres téléphoniques. Conséquemment, il est possible qu'il soit demandé aux équipes d'adapter le matériel à produire pour la présentation des propositions artistiques (ou concepts). Le cas échéant, le Bureau d'art public s'engage à aviser les artistes dans les meilleurs délais et à s'assurer que ces mesures exceptionnelles favorisent les conditions les plus équitables pour l'ensemble des candidats en concours.

### 12.1 Rôle du responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à la chargée de projet. La chargée de projet du présent concours est :

Geneviève Matteau, agente de développement culturel  
Bureau d'art public  
Courriel : [genevieve.matteau@montreal.ca](mailto:genevieve.matteau@montreal.ca)

Toutes les demandes devront lui être acheminées par courriel.

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par le chargé de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité aux articles 8 et 9 du présent règlement. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

## 12.2 Étapes du concours par avis public

L'évaluation se fait selon la procédure suivante :

### Première étape : sélection des finalistes

- Le jury prend connaissance des dossiers de candidature reçus;
- Il sélectionne un maximum de quatre (4) finalistes en vue du concours;
- Il émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

Au terme de cette étape, une rencontre d'information est organisée avec les finalistes. Les aspects techniques et les conditions du concours sont présentés. C'est lors de cette rencontre que l'ordre des présentations pour le jury est déterminé : par tirage au sort ou par ordre alphabétique. Le nom des finalistes est divulgué dès que ceux-ci ont confirmé leur acceptation et signé le contrat de concept artistique.

### Deuxième étape : prestation des finalistes

- Le jury entend le rapport du comité technique et prend connaissance des prestations;
- Le jury reçoit chaque finaliste en entrevue : chacun dispose d'une période de 45 minutes pour la présentation de son concept et pour la période de questions;
- Après les prestations, le jury délibère et recommande un concept lauréat à la Ville et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu;

Au terme de cette rencontre, la recommandation du jury est consignée par le chargée de projet dans un rapport signé par tous les membres du jury. Le chargé de projet enclenche le processus de recommandation auprès des instances de la Ville. L'identité et le concept de l'artiste ou du collectif d'artistes lauréat du concours sont dévoilés au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Montréal.

## 13. Le processus de sélection

### 13.1 Rôle du jury

Le jury est consultatif, car la décision définitive appartient aux instances de la Ville de Montréal. Son rôle comporte la proposition de candidatures d'artistes, la sélection des finalistes, ainsi que le choix et la recommandation d'un lauréat. La personne chargée de projet du Bureau d'art public agit à titre de secrétaire et d'animatrice des séances du jury.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander de finalistes ou de lauréate ou de lauréat, il en informe sans délai la Ville de Montréal en motivant sa décision.

### 13.2 Rôle du comité technique

Le rôle du comité technique consiste à effectuer une analyse de certains éléments techniques des prestations des finalistes.

Il évalue notamment :

- Les estimations de coût du projet au regard du budget prévisionnel;
- La faisabilité technique du projet;
- La faisabilité du concept en regard de la réglementation existante;
- L'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet;
- Le calendrier de réalisation du projet;
- La sécurité du concept proposé.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

La personne chargée de projet présente par la suite le rapport sommaire du comité technique au jury du concours.

## 13.3 Critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

### Première étape du concours : sélection des finalistes

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Carrière artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Originalité et pertinence de l'énoncé d'intention pour le concours d'art public.

### Deuxième étape du concours : prestations des finalistes\*

Cette étape du concours est centrée sur la mise en forme détaillée du projet artistique, sa réponse précise aux exigences du programme.

Les prestations des finalistes sont évaluées sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Intérêt de l'approche conceptuelle;
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- Impact visuel du projet le jour et la nuit, durant les quatre saisons;
- Respect des règles de sécurité;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

\*La présentation du concept par les équipes finalistes sera adaptée en fonction du contexte actuel de la COVID-19.

## 14. La présentation des propositions des finalistes

Les finalistes sont convoqués afin de présenter leur proposition aux membres du jury (formule adaptée au contexte actuel déterminée ultérieurement).

Les finalistes sont invitées à venir présenter leur proposition aux membres du jury. Ils reçoivent une convocation écrite précisant le jour et l'heure de leur convocation, environ trois semaines avant la rencontre du jury.

Les finalistes doivent produire une représentation de l'œuvre d'art dans son environnement immédiat, ainsi que des montages visuels. La nature et la forme du matériel de prestation à fournir seront précisées lors de la rencontre d'information aux finalistes.

Les finalistes doivent soumettre un échantillon de chaque matériau qui composera l'œuvre (si non standard).

Les finalistes doivent finalement produire, en un document PDF, un document descriptif comprenant :

- Un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept et le parti choisi par l'artiste pour répondre à la commande;

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

- Une description technique (comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit préciser les dimensions et la solution retenue pour les ancrages, validée par un-e ingénieur-e en structure);
- Un plan de localisation de l'œuvre;
- Des images de l'œuvre d'art (selon les indications fournies en rencontre d'information);
- Un calendrier de réalisation pour une installation de l'œuvre;
- Un budget détaillé à même la grille Excel fournie par la Ville;
- Un devis d'entretien détaillé de l'œuvre. Ce document servira à l'évaluation des propositions effectuée par le comité technique.

Note : les artistes n'ont pas à produire de dessins d'atelier à cette étape.

## 15. Les indemnités

### 15.1 Appel de candidatures

Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.

### 15.2 Prestations des finalistes

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de **quatre mille dollars (4 000 \$)**, taxes non comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection de l'œuvre lauréate et sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumis aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ). Les finalistes doivent fournir à la Ville, le cas échéant, leur numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés.

### 15.3 Remboursement de certains frais aux finalistes

La Ville s'engage à rembourser les frais de déplacement et d'hébergement que les finalistes demeurant à plus de 100 km de Montréal auront engagés pour assister à la rencontre d'information et présenter leur projet devant jury. Les détails sont précisés lors de la rencontre d'information aux finalistes.

## 16. Les suites du concours

### 16.1 Approbation

Le projet gagnant doit être approuvé par la Ville de Montréal de même que par toutes les autorités compétentes quant aux codes et normes en vigueur, compte tenu des travaux projetés.

### 16.2 Mandat de réalisation

La Ville reçoit la recommandation du jury, négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services artistiques pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art. Par la suite, si elle approuve la recommandation du jury, c'est l'instance municipale approuvée qui autorise le contrat de l'artiste.

# Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

La Ville de Montréal, par voie de ses instances décisionnelles, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. Si elle n'endosse pas la recommandation du jury, elle doit motiver sa décision.

## 17. Les dispositions d'ordre général

### 17.1 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux personnes candidates et finalistes, notamment l'omission ou le non-respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, le chargé de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non conforme ne sera présentée au jury.

### 17.2 Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Montréal et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection de l'œuvre lauréate.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

Le ou la finaliste dont le projet est retenu garantit à la Ville que tous les droits lui permettant d'accorder cette cession lui appartiennent. Cette personne se porte garante également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

### 17.3 Clause linguistique

Lorsqu'une version anglaise des documents est produite par la Ville, il s'agit d'une version de courtoisie. En cas de contradiction entre la version française et anglaise de tous documents, la version française prédomine.

Lors de la prestation devant jury, les finalistes peuvent également faire une demande pour présenter leur projet en anglais. Dans le cas où cette demande serait acceptée, les personnes finalistes devront être en mesure de comprendre et de répondre aux questions du jury en français. Dans le cas contraire, elles devront être accompagnées d'un ou d'une interprète.

### 17.4 Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

## Concours pour une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments précis de non-conformité.

La Ville de Montréal pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

### 17.5 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront pas, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels.

Les personnes à l'emploi de la Ville de Montréal, membres du jury et du comité technique sont tenues à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

### 17.6 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, la personne candidate ou finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Montréal se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

### 17.7 Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaire seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- a) Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- b) Si le finaliste est une société (société enregistrée) ou fait affaires sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (RLRQ c P-45) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par toutes les personnes associées, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- c) Si le finaliste est un collectif, chacune des personnes membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif ou du maître d'ouvrage.



## Coordonnées du candidat

---

Nom du candidat (artiste)

Marie-Claude Langevin, Commissaire

---

Nom de la personne contact

---

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

---

Téléphone, télécopieur

---

Adresse de courrier électronique (toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

## Déclaration de l'artiste

Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

---

Signature

Date

## Annexe 2. Démarche et motivation

Quelle est votre démarche artistique ?  
(Maximum de 950 caractères, espaces compris)

Quels liens percevez-vous entre votre pratique artistique et les spécificités du programme de concours d'art public ?  
(Maximum de 800 caractères, espaces compris)

En regard de votre démarche et du concours, quel(s) sujet(s), techniques ou approches souhaiteriez-vous mettre de l'avant, explorer ou développer ?  
(Maximum de 800 caractères, espaces compris)



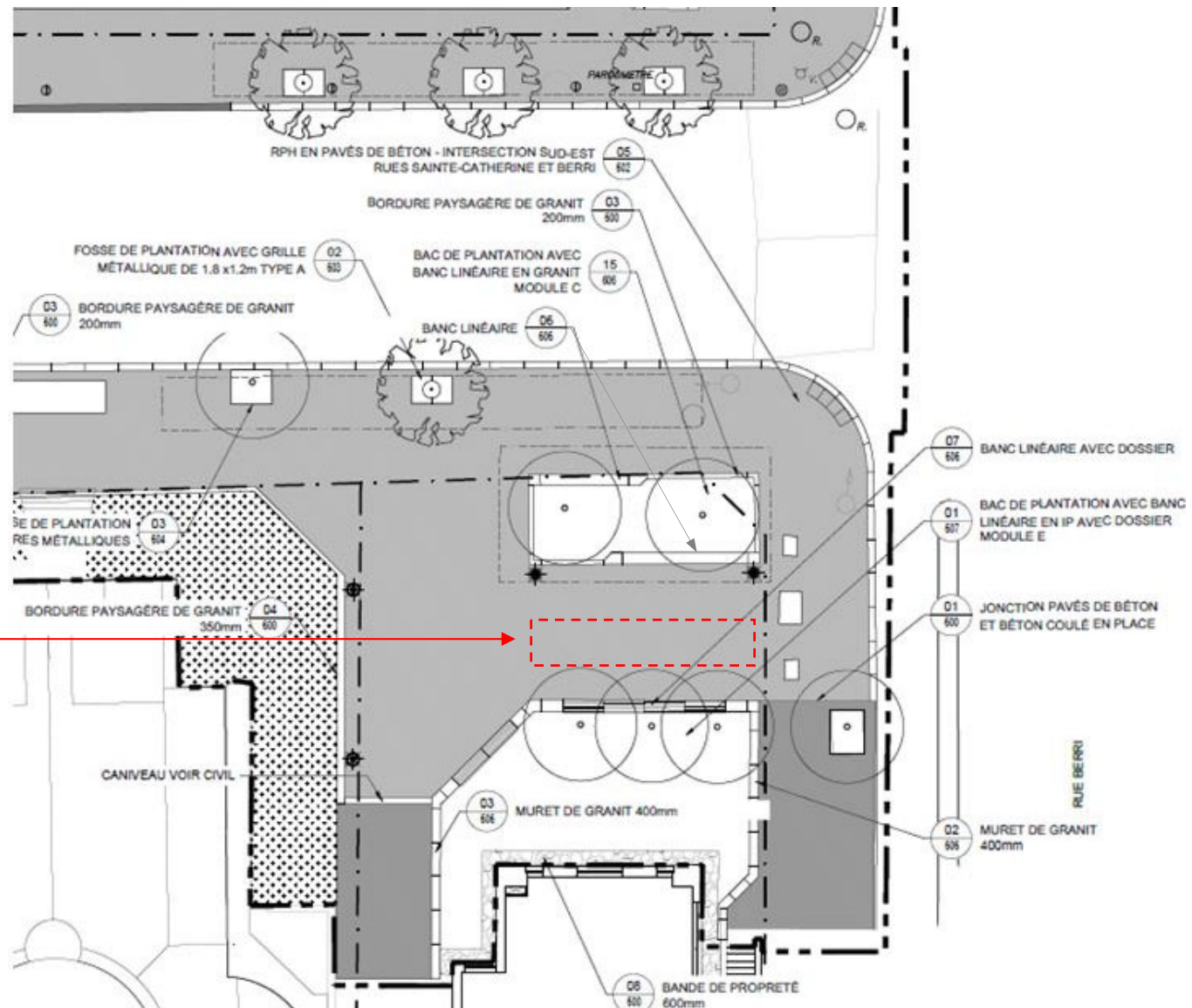
# Annexe 4 – Site actuel et plan d'aménagement des abords de l'UQAM



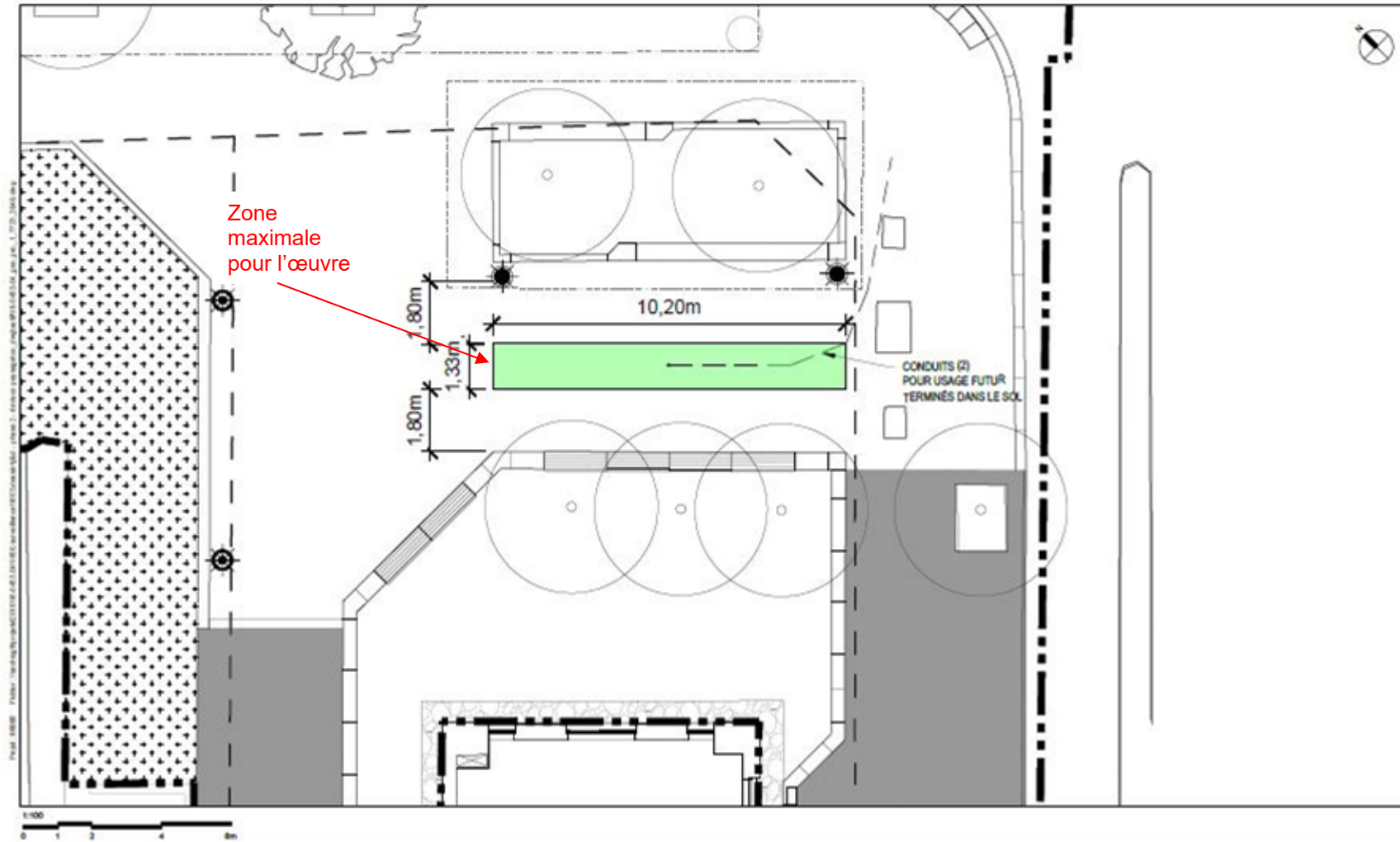


## Annexe 4 – Site actuel et plan d'aménagement des abords de l'UQAM

Extrait agrandi



# Annexe 5 – Plan du site retenu pour l'œuvre d'art

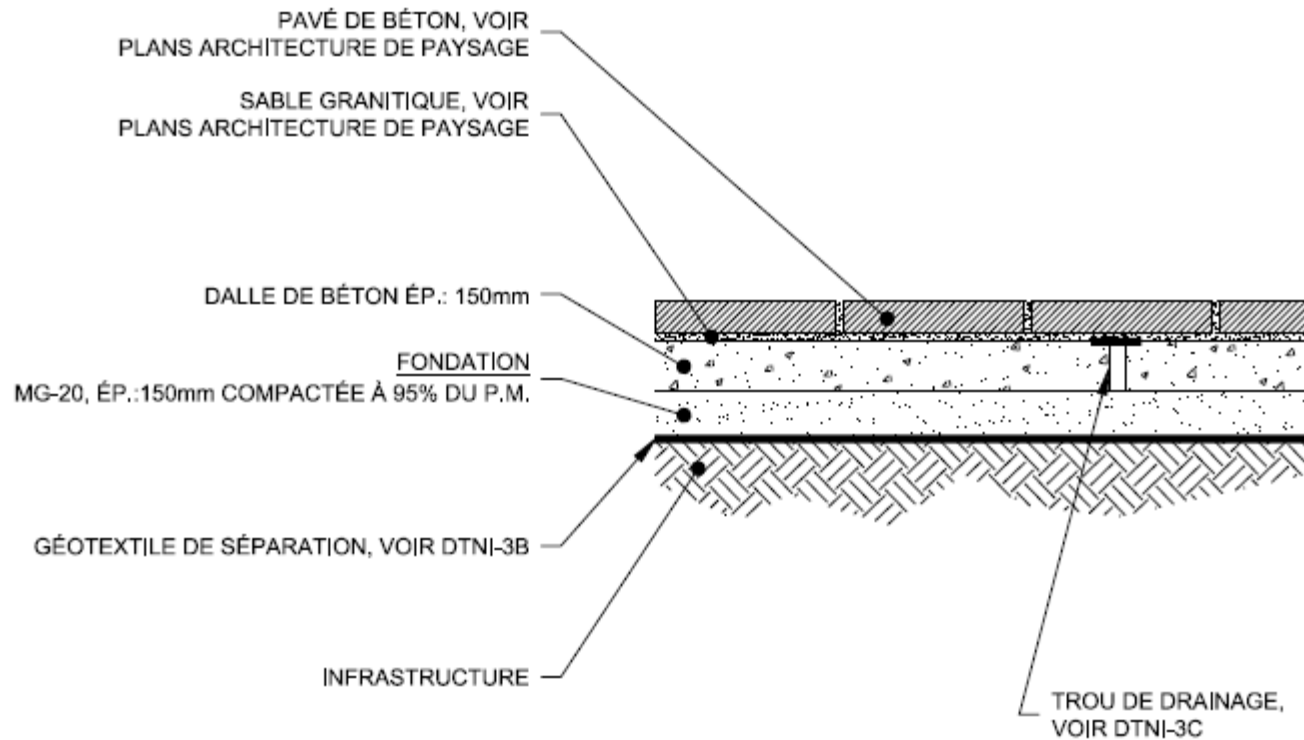


457820 - Abords UQAM - phase II  
Zone pour œuvre d'art projeté

Projet : 457820 2021-10-21

lemay

## Annexe 5 – Plan du site retenu pour l'œuvre d'art



CIV-003, 004

STRUCTURE DE PAVÉ DE BÉTON  
PIÉTONNIER

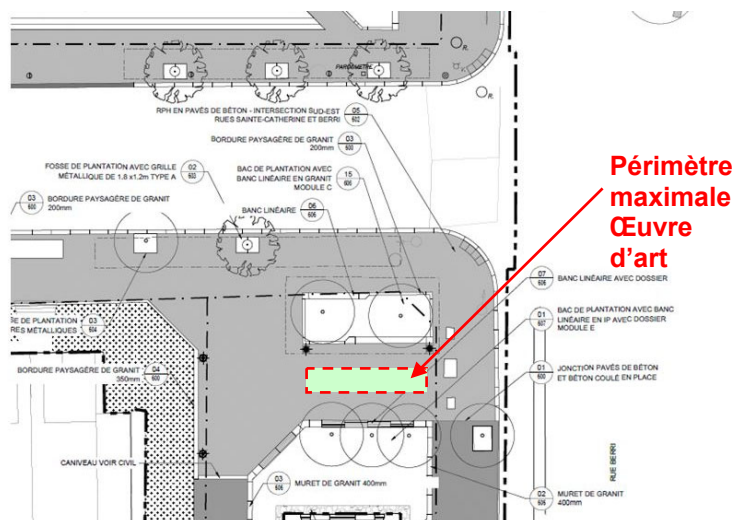
1:20



## FICHE TECHNIQUE

Concours pour une nouvelle œuvre d'art public

Aux abords de l'UQAM – Programme Accès Jardins  
Arrondissement Ville-Marie



### Mise en contexte

L'implantation d'une œuvre d'art public au projet d'aménagement des abords de l'UQAM découle de l'entente de partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins. Celui-ci facilite un accès public à des espaces verts privés dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce concours vise la création d'une œuvre à échelle humaine, de type « découverte », située au centre du nouvel îlot de verdure, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Berri, du côté sud-ouest, dans un secteur animé du centre-ville.

Cette commande d'art public s'ouvre à des propositions artistiques inusitées qui favoriseront un sentiment d'appartenance auprès de l'ensemble des usager-ère-s. La future œuvre d'art pourra être constituée d'une ou plusieurs composantes sculpturales, installatives ou autres. Elle pourrait également inclure des collaborations, des approches ou des rapports à l'œuvre hors du commun. L'œuvre lauréate sera en écho à l'effervescence et au caractère innovant des recherches et des activités menées par l'établissement universitaire.

Des activités de médiation culturelle en collaboration avec l'artiste ou le collectif retenu seront planifiées afin de favoriser la cohabitation de l'œuvre avec la population.

### Équipe de travail de la Ville de Montréal

- Service de la culture
- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Arrondissement de Ville-Marie

### Mode d'acquisition

Concours québécois par avis public

### Comité de sélection

- Trois (3) spécialistes en arts visuels (artistes, conservateur-trices, critiques d'art, commissaires indépendant-es, muséologues, professeur-es) ayant une connaissance de l'art public;
- Un-e (1) représentant-e du projet d'aménagement;
- Un-e (1) représentant-e de l'arrondissement;
- Un-e (1) représentant-e des **citoyennes et des citoyens**;
- Un-e (1) représentant-e du Service de la culture.

### Calendrier

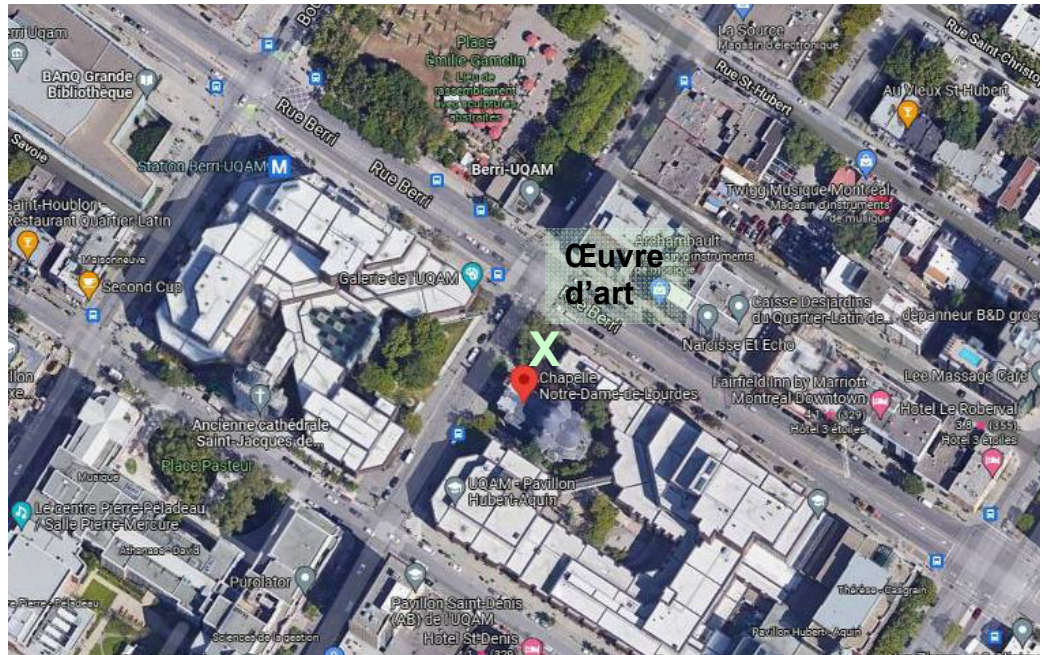
- Fielage du GDD : 21 mars 2022
- Autorisation du concours par le CE : 30 mars 2022
- Lancement de concours : 1<sup>er</sup> avril 2022
- Date limite du dépôt des candidatures : 3 mai 2022
- Jury de sélection des quatre finalistes : mai 2022
- Comité technique : septembre 2022
- Jury sélection du projet lauréat : octobre 2022
- Octroi de contrat CM : novembre 2022
- Installation de l'œuvre: automne 2023

### Financement

- Arrondissement de Ville-Marie

### Budget

- **Frais de concours et incidences : 39 500 \$ (avant taxes)**
- **Œuvre d'art : 205 000\$ (avant taxes)**



## AUTORISATION

Articles 49 et 179.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

**No Référence demande :**

20206685

**Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la Ville de Montréal autorise :**

Monsieur Jonathan St-Jean  
Université du Québec à Montréal  
400, Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 2C5

**Copie conforme :**

Ville de Montréal, Service de  
l'urbanisme et de la mobilité  
801, Brennan  
Montréal (Québec) H3C 0G4

**À réaliser les actes ou travaux suivants :**

Réaliser les travaux de réaménagement des abords de l'UQAM de la phase 2A comprenant :  
Réaménagement de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Denis et Berri, incluant les trottoirs ;  
Réaménagement de la rue Saint-Denis, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, incluant les trottoirs ;  
Réaménagement des trottoirs le long des segments des rues visés.  
Intégration de l'œuvre d'art selon les balises données relatives au respect des critères du patrimoine dans un aire de protection pour le concours pour une nouvelle œuvre d'art public, à l'emplacement préconisé coin rue Berri et Sainte-Catherine et selon le document 'Fiche technique préliminaire' préparé par le Bureau d'art public et le Service de la culture daté du 27 octobre 2020.  
Les travaux seront exécutés selon plans émission 100% préparés par Lemay et SNC-LAVALIN datés du 20 novembre 2020.

**Sur le(s) bien(s) suivant(s) :**

Situé dans une aire de protection - Clocher de l'Église-Saint-Jacques  
Situé dans une aire de protection - Transept Sud de l'Église-Saint-Jacques  
1455, Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3S1  
Lot 822, 823-1

**Important**

Par le seul effet de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC »), la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an (articles 51 et 67 de la LPC).

Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le ministre de la Culture et des Communications ou la Ville de Montréal préalablement à leur réalisation.

La présente autorisation peut aussi être révoquée ou modifiée par la Ville de Montréal si elle a été obtenue à partir d'informations inexactes ou incomplètes (article 197 de la LPC).

La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autres permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la LPC ou toute autre loi ou règlement applicable, notamment un permis de travaux émis par l'arrondissement concerné de la Ville de Montréal.

La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser sans délai le ministre responsable de la Culture et des Communications du Québec de toute découverte de bien ou de site archéologique, conformément à l'article 74 de la LPC.

Signée en vertu du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de l'article 2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008) de la Ville de Montréal.

Délivrée le 2020-12-02



Lucie Careau, directrice de direction  
Direction de l'urbanisme  
Service de l'urbanisme et de la mobilité

**Dossier # : 1227641001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public aux abords de l'UQAM inscrite à l'entente entre le Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins. Autoriser une dépense de 45 415 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art, les dépenses générales du projet et un volet de médiation culturelle.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1227641001.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nathalie N HÉBERT  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 438 354-1113

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-02

Samba Oumar ALI  
Chef de division

**Tél :** 438 978-4975  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs



**Dossier # : 1224784003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022 - Dépense de 17 500 \$ toutes taxes incluses / Approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet

Il est recommandé d':

1. Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022.
2. Approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet.
3. Autoriser une dépense de 17 500 \$, taxes incluses.
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décision.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-03-18 11:08

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224784003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022 - Dépense de 17 500 \$ toutes taxes incluses / Approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se déroulent aux trois ans à Montréal en alternance avec les villes de Québec et Gatineau. Cette année, elles auront eu lieu à Québec le 12 et 13 mai 2022 au Centre des congrès de Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 0462 - 31 mars 2021 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2021 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront de façon virtuelle du 12 au 14 mai 2021.

CE20 0193 - 12 février 2020 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 99<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal, les 20, 21 et 22 mai 2020.

CE 0726 - 3 mai 2017 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 96<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017, pour une somme de 39 600.

CE15 0671 - 15 avril 2015 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$.

**DESCRIPTION**

Il est proposé que la Ville de Montréal s'associe aux Assises annuelles 2022 de l'UMQ à titre de partenaire par une visibilité sur l'application mobile de l'événement. L'application sera disponible avant et pendant l'événement et diffusera l'information sur le programme et les activités des assises en temps réel par le biais entre autres, d'un système d'alerte. Elle demeure accessible pour consultation tout au long de l'année, et cela jusqu'aux prochaines assises. Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offre une expérience stimulante et se transforme en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur. On retrouvera le logo ainsi qu'un message de bienvenue de la Ville de Montréal sur la page

d'accueil de l'application. À titre de partenaire, la Ville de Montréal bénéficiera de cinq inscriptions gratuites aux Assises, d'une valeur de 795 \$ chacune.

#### **JUSTIFICATION**

Cette entente de partenariat permet de positionner la Ville de Montréal comme partenaire de l'UMQ et assume ainsi son rôle de métropole du Québec.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 17 500 \$ sont disponibles au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce partenariat permettra un large rayonnement pour Montréal, dans le cadre de Assises annuelles de l'UMQ en 2022.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Guilrose PIERRE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en relations gouvernementales

**Tél :** 514 872-4460

**Télcop. :** 514 872-6067

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-17

Jean THERRIEN  
Directeur - Bureau des relations  
gouvernementales et municipales

**Tél :** 514-872-1574

**Télcop. :**



umq.qc.ca   

Le 10 mars 2022

# Proposition de partenariat

## Application mobile

### Assises 2022

Présentée à :

Me Hugo Henderson  
Coordonnateur-Montréal, métropole culturelle  
Bureau des relations gouvernementales et municipales  
Direction générale  
**Ville de Montréal**

Par:

Marilyn Sévigny  
Conseillère aux événements  
**Union des municipalités du Québec (UMQ)**



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

Cette page est laissée blanche volontairement pour l'impression recto verso du document.

## DESCRIPTION

L'application sera disponible avant et pendant l'événement et diffusera l'information sur le programme et les activités des assises en temps réel par le biais entre autres, d'un système d'alerte. Elle demeure accessible pour consultation tout au long de l'année, et cela jusqu'aux prochaines assises.

Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offre une expérience stimulante et se transforme en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur.

### Rayonnement

- Positionnement du logo de la Ville de Montréal sur la page d'ouverture de l'application mobile de l'événement;
- L'interface de l'application mobile est personnalisée à l'événement des assises de l'UMQ et elle inclut le logo de la Ville de Montréal ;
- Création d'une page unique dédiée à la Ville de Montréal disponible dans le menu des activités. Cette page intégrera les éléments suivants :
  - Le logo du partenaire et un lien hypertexte ;
  - Mot de bienvenue du partenaire (144 à 200 caractères) ;
  - Les coordonnées complètes du partenaire ;
  - L'adresse du site web du partenaire.
- Le logo de la Ville de Montréal figure en tête de liste de la page des partenaires;
- À plusieurs reprises, avant et pendant l'événement, des notifications seront envoyées aux participantes et participants (« push/ alertes »). Ces notifications, qui permettront d'annoncer les éléments clés de la programmation des assises et d'informer les déléguées et délégués de toute annonce pertinente, apparaîtront sur les écrans des utilisateurs avec la mention : « L'application est propulsée par la Ville de Montréal » ;
- Le partenariat de la Ville de Montréal sera mentionné dans l'allocution des co-présidents de la Commission des assises 2022 lors de la Cérémonie d'ouverture du jeudi matin;
- Le partenariat de la Ville de Montréal sera promu dans divers outils de communication afin d'encourager les déléguées et délégués à l'utiliser, dont :
  - Le bulletin Carrefour municipal de l'UMQ;
  - Une demi-page publicitaire dans l'édition spéciale Assises du magazine URBA (la publicité sera produite par l'UMQ);
- Cinq (5) inscriptions gratuites sont offertes pour la durée des Assises. Cette inscription donne accès à une participation à toutes les activités officielles du congrès, incluant la soirée gala;
- Une affiche pour la promotion de l'application est conçue et installée par l'UMQ dans un endroit stratégique.

- Inscription gratuite du partenaire dans le [répertoire numérique des entreprises](#) sur le site WEB de l'UMQ (section Événements). Mention à titre de partenaire.

#### Forfait OR

- L'image de votre organisation dans le bandeau (1280 x 293 px);
  - Le nom de votre organisation;
  - Le logo de votre organisation (130 x 60 px);
  - La description détaillée de votre organisation (144 à 200 caractères);
  - Le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées complètes de la personne-ressource au sein de votre organisation;
  - Les coordonnées complètes de votre organisation;
  - L'adresse du site web de votre organisation;
  - Une vidéo (lien YouTube) ou une image publicitaire (624 x 350 px).
- Le logo du partenaire figure sur la page de remerciements dédiée aux partenaires dans :
    - Le [site officiel](#) des assises annuelles 2022;
    - Le [répertoire numérique des entreprises](#);
    - Application mobile des assises à la section des partenaires;
    - Un panneau de remerciements à l'entrée du site.
  - Un lien hypertexte dédié aux partenaires est créé sur la page de remerciements dans les outils promotionnels suivants :
    - Le [site officiel](#) des Assises annuelles 2022;
    - Le [répertoire numérique des entreprises](#);
    - L'application mobile des assises à la section des partenaires.

## PROPOSITION

La proposition énoncée ci-dessus représente un investissement pour la Ville de Montréal de l'ordre de :

**17 500\$** (Certains montants sont assujettis à la taxe.)

En échange de cette entente, l'UMQ s'engage à respecter l'offre de rayonnement comme proposée. L'UMQ se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à l'entente sans préavis ni dommages et intérêts si le partenaire fait l'objet d'allégations ou d'accusations ou est déclaré coupable de corruption, de malversation ou de manœuvres frauduleuses ou qui fait l'objet d'une enquête policière.

En foi de quoi, les parties se sont entendues à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
François Sormany  
Directeur  
Direction des communications  
et du marketing  
Union des municipalités du Québec  
2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 210,  
Montréal (Québec) H3A 2A5

\_\_\_\_\_  
Me Hugo Henderson  
Coordonnateur-Montréal, métropole culturelle  
Bureau des relations gouvernementales et municipales  
Direction générale  
Ville de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est, Annexe- Local R-100  
Montréal (Québec) H2Y1B5

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :**

Marilyn Sévigny  
Conseillère aux événements  
Union des municipalités du Québec  
2020, boulevard Robert-Bourassa  
Bureau 210  
Montréal (Québec) H3A 2A5  
Cell : 438 523-2982  
Courriel : [msevigny@umq.qc.ca](mailto:msevigny@umq.qc.ca)

Cette page est laissée blanche volontairement pour l'impression recto verso du document.



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

Union des municipalités du Québec  
2020, boulevard Robert-Bourassa, Bureau 210, Montréal (Québec) H3A 2A5  
514 282-7700 [umq.qc.ca](http://umq.qc.ca)   

**Rassembler  
Affirmer  
Accompagner**



**Dossier # : 1224784003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022 - Dépense de 17 500 \$ toutes taxes incluses / Approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1224784003 UMQ.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie Guilrose PIERRE  
Préposée au budget  
**Tél :** 5148722598

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-18

Arianne ALLARD  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 5148724785  
**Division :**



**Dossier # : 1227482001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé:  
d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-21 10:21

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227482001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Mise en service en 1984, la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte (la Station), est une station de type physico-chimique, traitant les eaux usées du réseau combiné de la totalité de l'île de Montréal. Elle est considérée comme l'une des plus grandes stations d'épuration au monde en termes de capacité. Le système de prétraitement de la Station, inclut huit (8) dégrilleurs à barreaux avec un espacement de 25 mm (1 po.) entre chaque barreau, deux (2) compacteurs de type tambour et de six (6) sections de convoyeurs à tige. Plusieurs études réalisées dans le passé ont démontré que les équipements existants dans ce secteur du traitement approchent la fin de leur vie utile, rendant leur remplacement indispensable. Le présent projet vise à obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de la Station. Les travaux consistent globalement au remplacement de huit (8) dégrilleurs, deux (2) presses rotatives et six (6) convoyeurs à palettes existants par huit (8) nouveaux dégrilleurs, huit (8) nouveaux compacteurs/essoreurs et une série de dix (10) nouveaux convoyeurs à vis, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour le chargement des résidus à la Station.

L'appel d'offres de construction sollicitera un entrepreneur général qui exécutera le projet en mode conception-construction (CC) ou appelé « clé en main » et sera responsable des éléments suivants :

- sélection des équipements en fonction des critères préétablis;
- conception détaillée;
- séquençement des travaux pour maintenir les opérations;
- démantèlement;
- achat;

- installation;
- mise en service;
- essais;
- formation.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0585 - 19 novembre 2020 - Accorder un contrat à Stantec experts-conseils ltée pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période 60 mois, renouvelable pour deux ( périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 538 184,79 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18116 (4 soumissions)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de mise à niveau des équipements de procédés et de construction du nouveau bâtiment font appel au savoir-faire et à l'expérience d'entrepreneurs spécialisés dans le domaine du génie mécanique de procédé en plus de compétences en mécanique de bâtiments. Afin d'offrir la possibilité aux entreprises œuvrant dans ce domaine de se regrouper et d'obtenir les moyens financiers, matériels et autres requis pour soumissionner sur ce projet d'envergure, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) désire dans le cadre de cet appel d'offres permettre la formation de regroupements d'entreprises (consortiums).

## **JUSTIFICATION**

La politique d'approvisionnement responsable de la ville de Montréal, C-RM-APP-PA-21-001, prévoit que le recours à des regroupements d'entreprises (consortiums) doit être approuvé par les instances, préalablement au lancement d'un appel d'offres.

Lorsque l'appel d'offres SP22003-168520-C sera lancé, plusieurs projets majeurs seront en cours sur l'île de Montréal et dans les régions avoisinantes. Par conséquent, le nombre d'entreprises intéressées à soumissionner sur ce projet risque d'être limité. Si la Ville offre la possibilité aux entreprises de se regrouper pour former un consortium, nous croyons qu'un plus grand nombre d'entre elles pourront soumissionner sur ce projet.

Or, un consortium constitué de membres dont les obligations et responsabilités à l'égard du projet sont solidaires représente une meilleure garantie, advenant que l'un des membres éprouve des difficultés aussi bien sur le plan technique que financier. Qui plus est, la DEEU est d'avis que le partage des connaissances et des risques au sein d'un consortium va permettre à la Ville d'obtenir des travaux de qualité à un meilleur prix. Il est donc recommandé d'autoriser la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de la Station.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **MONTRÉAL 2030**

Le projet contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du plan stratégique Montréal 2030 (voir grille ci-jointe).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait d'interdire le regroupement d'entreprises (consortium) risquerait de limiter le nombre de soumissionnaires potentiels et par conséquent empêcherait la Ville d'obtenir le meilleur prix pour ces travaux. Si la Ville ne recevait pas de soumissions pour ce projet, l'échéancier du projet serait retardé et occasionnerait des dépenses supplémentaires.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Approbation pour la formation de consortiums: Mars 2022;
- Lancement de l'appel d'offres : Mai 2022;
- Octroi du contrat : Octobre 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Naceur AYARA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 863 1252  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-03

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur

**Tél :** 514 280-3706

**Approuvé le :** 2022-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2022-03-18

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227482001

Unité administrative responsable : *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées, Support à l'exploitation*

Projet : **SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, Compacteurs et Convoyeurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. -Marcotte.**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? aucune contribution  Priorité 1 : Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.  Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des <b>milieux de vie sécuritaires et de qualité</b> , et une <b>réponse de proximité</b> à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Priorité 1 : Tous les projets de remplacement d'équipements vétustes à la station d'épuration ou sur le réseau d'intercepteurs utilisent des nouvelles composantes comme des moteurs à haute efficacité diminuant la consommation d'énergie et réduisant l'émission de GES.  Priorité 19 : Assurer que la Direction de l'Épuration Des Eaux Usées puisse rendre un service de qualité au citoyen de la ville de Montréal en faisant des mises à niveau de nos installations en fin de vie utile pour en assurer leur pérennité à long terme ce qui réduira les impacts sur l'environnement et les risque sur la santé et la sécurité du personnel et des citoyens Ces mises à niveau permettent également d'éviter les inondations de terrains, de routes et de voies d'accès. De plus, certains projets visent à réduire les nuisances olfactives pour les citoyens contribuant à améliorer la qualité des milieux de vie.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> <p>Le maintien et la modernisation des infrastructures et des équipements de la station d'épuration et des intercepteurs permet de maintenir la capacité d'intercepter et de transporter les eaux usées de l'île de Montréal vers la Station afin de les épurer et de contribuer ainsi à l'assainissement des cours d'eau, et ce, dans un esprit de préservation des ressources et de valorisation des résidus. La performance de la Station a un impact significatif en ce qui concerne l'accès aux berges et la valorisation de la biodiversité du Fleuve.</p>	X		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			X
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			X
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle





**Dossier # : 1228804002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024 / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024;
2. d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 330 352,50 \$.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-03-23 08: 43

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION** Dossier # :1228804002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024 / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est une métropole d'immigration. Pas moins de 85 % de celles et ceux qui viennent s'établir au Québec choisissent la région métropolitaine de Montréal. Plus de 34 % de la population est immigrante (570 000 personnes).

En 2022, le Québec admettra un nombre record de personnes immigrantes (70 000) pour répondre aux besoins criants en matière de main-d'oeuvre, dans un contexte tout de même difficile.

Rappelons que l'emploi est la priorité des personnes immigrantes (Baromètre Écho 2020 - en pièces jointes). Bien que les enjeux d'intégration en emploi des personnes immigrantes soient connus depuis des décennies, que les dirigeants reconnaissent l'urgence d'agir, force est d'admettre que les moyens pour y parvenir sont plus complexes et ambigus, en particulier pour les PME, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour identifier et mettre en œuvre les pratiques adéquates.

Dans un contexte de relance économique inédit en raison de la pandémie, la métropole du Québec doit jouer son rôle de catalyseur pour renforcer la relance inclusive. Dans un contexte de concurrence internationale pour les talents, l'attractivité de Montréal doit être accrue et son positionnement sur l'importance de l'immigration pour la vitalité économique doit être renforcé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM20 0930 du 21 septembre 2020**

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaires sous HEC Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en 2020 et 2021 pour la mise sur pied du projet « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises », pour une somme maximale de 190 500 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition de service en date du 24 août 2020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

### **CE18 1998 - 05 décembre 2018**

Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

### **CM18 0383 - 26 mars 2018**

Approuver un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en oeuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021)

## **DESCRIPTION**

De 2018 à 2021, la Ville a déployé par le BINAM l'initiative Montréal inclusive au travail, avec le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), anciennement le MIDI. L'une des actions phares de cette initiative fût la création par la Ville du projet Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes (ci-après le « Pacte ») qui amène les entreprises à prendre des engagements concrets et « scientifiquement pertinents » en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Dans le cadre de l'édition 2020-2021 :

- Plus de 64 leaders en entreprises ont été touchés directement;
- Plus de 580 employés et gestionnaires ont été impliqués dans la première cohorte;
- 90 % des participants ont dit que leurs sentiments d'implication quant au rôle dans l'intégration professionnelle des personnes immigrantes avait augmenté considérablement;
- 90% des participants estiment que leurs implications dans le Pacte a permis d'accroître leurs compétences en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes;
- Sans leur participation au Pacte, 60 % des entreprises participantes n'auraient pas développé la même action et 80 % pensent qu'ils n'auraient pas eu le même résultat.

Suite au succès de la première édition du Pacte en 2021, la Ville souhaite renouveler sa collaboration avec HEC Montréal. La deuxième édition du projet (voir pièces jointes) propose l'accompagnement par des experts de quatre cohortes d'ici mars 2024, constituées de PME et grandes entreprises montréalaises. Cela afin de définir par le biais de micro-expérimentations, puis de mise à l'échelle leurs engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Ce sont plus de 50 entreprises montréalaises qui seront accompagnées et 2 000 personnes immigrantes seront directement touchées. De plus, par le biais de stages en entreprises, le Pacte permettra de sensibiliser et d'outiller plus de 1 250 personnes gestionnaires de la relève.

Le projet à hauteur de 585 775 \$, pour la période de 2022 à 2024, a été présenté à Service Québec du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) qui le finance pour 2022 avec un premier montant 330 352,50 \$, étant donné leur cadre de financement.

Ce projet s'inscrit dans l'édition 2022-2024 de Montréal inclusive au travail en élaboration avec le SDIS (BINAM). La Ville de Montréal, par son service des ressources humaines, poursuivra sa participation au Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes dans un souci d'exemplarité et de conformité avec les engagements du Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion (DÉI) en emploi 2021-2023.

## **JUSTIFICATION**

La demande initiale de la Ville de Montréal pour ce projet est de 585 700 \$. Dans la présente entente le MTESS octroi à la Ville un montant de 330 352,50 \$ pour 2022, l'entente se terminant au 31 décembre 2022. Il est prévu qu'une demande sera déposée en 2023 pour financer la poursuite du projet.

Les pratiques en ressources humaines, les dynamiques d'équipe, l'ouverture à la diversité, les processus décisionnels, le renforcement de capacités professionnelles et la progression en emploi ont tous une incidence sur le sentiment d'inclusion, et donc la rétention et progression potentielle de personnes immigrantes au sein de l'entreprise. Ces dynamiques complexes requièrent une approche personnalisée que le Pacte permettra de développer, au moyen de la prise d'engagements d'entreprises participantes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet d'entente prévoit que le MTESS versera à la Ville de Montréal une contribution maximale de 330 352,50 \$, en 2022. Ce montant est destiné au projet Pacte du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - BINAM pour l'exercice financier 2022. Les modalités de l'entente prévoient cinq versements.

Il est recommandé d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu de 330 352,50 \$ en provenance du MTESS. Une somme de 62 500 \$, sous forme de contribution en ressources humaines, sera assumé par le budget de fonctionnement du BINAM et consacrée à couvrir différentes dépenses relatives au déploiement du projet Pacte.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra être transféré au budget de fonctionnement du SDIS- BINAM.

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le dossier contribue particulièrement à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

Dans le cadre de ce programme, le SDIS-BINAM et ses partenaires appliqueront une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) au moment de la conception et de la mise en oeuvre des projets porteurs, selon leurs capacités. Cette analyse vise à prendre en compte les différentes réalités et identités au sein des populations visées et qui peuvent être des facteurs de vulnérabilité et de discrimination.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par le passé, la stratégie Montréal inclusive au travail a démontré sa pertinence, la qualité de son approche et son efficacité à atteindre les objectifs proposés. Grâce à l'expertise du BINAM, les partenaires dans le déploiement de cette initiative favorisent l'intégration économique des personnes immigrantes à la société montréalaise et québécoise. De plus, cette initiative s'aligne avec l'une des orientations du SDIS-BINAM : Accélérer l'inclusion des personnes immigrantes ou racisées en favorisant les rapprochements interculturels, la lutte contre le racisme et les discriminations et la participation citoyenne des Montréalais et

Montréalaises de tout horizon à la vie de la cité.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication se feront en respect du plan de visibilité en annexe au projet d'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2022 Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessyca CLOUTIER  
conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-242-5403

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-08

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

**Tél :** 514-872-4877

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nadia BASTIEN  
Directrice

**Tél :**

(514) 872-3510

**Approuvé le :**

2022-03-17

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s’y prête.

Numéro de l'entente : 829357-1

- Entente originale  
 Numéro de la modification :

### Identification des parties

- Individu / travailleur autonome  
 Entreprise privée à but lucratif  
 Coopérative  
 Organisme à but non lucratif (OBNL)  
 Organisme public ou parapublic

## LE SUBVENTIONNÉ

Nom : VILLE DE MONTRÉAL

Adresse :  
 Numéro : 155 Rue, rang ou case postale : RUE NOTRE-DAME EST Bureau : RC  
 Ville, village ou municipalité : MONTRÉAL QC Code postal : H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-1784 Poste : Télécopieur :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8831854870

- Mandataire d'un regroupement ou d'une table *ad hoc*  
 Organisme-délégué (MFOR-entreprises)

Représenté par :  
 Nom de famille : Tami-Moore Prénom : Emmanuel  
 Fonction : Directeur de service - Greffier et greffier  
 Courriel : emmanuel.tani-moore@montreal.ca

Représenté par :  
 Nom de famille : Prénom :  
 Fonction :  
 Courriel :

*dûment autorisé pour les présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, s'il y a lieu, dont copie certifiée conforme demeure annexée à cette entente.*

## LE MINISTRE

*Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour et au nom du gouvernement du Québec*

Représenté par\* :  
 Nom de famille : Payette Prénom : Sébastien  
 Fonction : Directeur aux services des entreprises

Personne-ressource :  
 Nom de famille : MORO Prénom : FELICITE  
 Fonction : Conseillère régionale aux entreprises  
 Nom de l'unité administrative : Dir. régionale Île-de-Montréal  
 Téléphone : 514 725-5221 Poste : 514 725-9337 Télécopieur : Adresse : 276 rue St-Jacques O Local MEZZ  
 Courriel : Felicite.Moro@servicesquebec.gouv.qc.ca Montréal, Qc H2Y 1N3

*dûment autorisé à cet effet, ci-après désigné « EMPLOI-QUÉBEC ».*

*\* Personne autorisée à signer l'entente selon les modalités de signature de certains documents du Ministère.*



**Les parties conviennent de ce qui suit :**

**1. Objet de l'entente**

- |   |  |
|---|--|
| <p>► <b>Mesure :</b><br/>Concertation pour l'emploi</p> | <p>► <b>Volet/activité :</b><br/>1. Support à l'exécution mesures actives-subvention</p> |
|---|--|

► **Description sommaire des activités du projet (description détaillée à l'annexe A) :**  
Le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes 2021-2024.C'est une stratégie inclusive au travail déployée par la Ville de Montréal, via le BINAM. Elle vise à éveiller, à engager et à outiller sa communauté d'affaires.

► **Nombre d'employés visés :**

► **Activité 1      Titre :** Support à l'exécution mesures actives-subvention

• **Résultats attendus**

Les résultats attendus sont de l'ordre du court terme moyen et long terme pour les entreprises.  
- Rapport complet avec une liste des entreprises impliquées dans chacune des cohortes avec les résultats quantitatifs et qualitatifs en lien avec les trois grands thèmes qui sont: L'habilitation des entreprises montréalaises pour l'intégration des personnes immigrantes au travail, Intégration au travail des personnes immigrantes à Montréal, Sensibilisation et mobilisation de la relève du milieu des affaires sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes et les discriminations.  
En somme, les résultats du projet seront évalués, afin de documenter les leçons apprises et les pratiques efficaces auprès des entreprises, ainsi que le processus du Pacte d'engagement des entreprises de Montréal

• **Frais généraux**

Types/description	Montants
/ Autres frais	330 352,50 \$
/	\$
/	\$
/	\$
/	\$
/	\$
/	\$
/	\$

**2. Contribution des parties**

**2.1 Contribution financière maximale**

- Le SUBVENTIONNÉ contribue à <u>15,91</u> % des frais engagés en vertu de cette entente, soit :	62 500,00
- EMPLOI-QUÉBEC contribue à <u>84,09</u> % des frais engagés en vertu de cette entente, soit :	+ 330 352,50
- Total des contributions financières des parties :	= <b>392 852,50 \$</b>

**2.2 Répartition de la subvention d'EMPLOI-QUÉBEC**

	MONTANT À VERSER DURANT L'ANNÉE EN COURS	MONTANT REPORTÉ SUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES		
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3 et suivantes
Frais généraux	150 000,00	180 352,50		
<b>TOTAUX</b>	<b>150 000,00 \$</b>	<b>180 352,50 \$</b>		

**2.3 Contribution autre que financière**

**3. Modalités de versement**

- ▶ Les versements ne seront effectués que sur l'acceptation des pièces requises par EMPLOI-QUÉBEC.
- ▶ Documents pouvant être requis pour recevoir les versements (états financiers, rapports d'étape, données statistiques, rapports d'évaluation, suivi des résultats attendus, plan de communication et plan d'activités montrant la contribution d'EMPLOI-QUÉBEC ou du gouvernement du Québec, etc.) :

▶ Commentaires

- ▶ À la fin de l'entente, le dernier versement sera effectué dans les 60 jours suivant le dépôt et l'acceptation des pièces requises par EMPLOI-QUÉBEC.

**4. Durée de l'entente**

Cette entente entre en vigueur le 27 janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

**5. Autres**

- Les documents cochés suivants, figurant ci-dessous, font partie intégrante de cette entente. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et les avoir acceptés :

- Annexe A – « Description détaillée des activités »
- Annexe B – « Clauses générales de l'entente »
- Annexe C – « Postes subventionnés »
- Annexe D – « Engagement du subventionné à la protection des renseignements personnels »
- Annexe E – « Engagement des membres du personnel du subventionné à la protection des renseignements personnels »
- Annexe F – « Convention d'utilisation des services en ligne »
- Autres documents :

Offre de services, Annexes B, G, H

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux exemplaires.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Le SUBVENTIONNÉ

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Le SUBVENTIONNÉ

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ EMPLOI-QUÉBEC

Numéro de l'entente : 829357-1

Cette annexe vise à compléter et à préciser l'objet de l'entente de subvention :

- Objectifs et clientèle visée;
- Activités à réaliser ou services à rendre;
- Fonctions et tâches exécutées;
- Plan d'intervention (définition et modalités de suivi);
- Modalités particulières (clauses particulières, salaires des travailleurs, etc.);
- Données relatives au calcul du montant alloué (détail des coûts, fonds d'autres sources);
- **Tout autre élément jugé essentiel.**

**Activité 1** Titre : Support à l'exécution mesures actives-subvention

**Description détaillée de l'activité :**

Les activités tourneront autour de trois grands thèmes:

- La capacitation des entreprises montréalaise pour l'intégration des personnes immigrantes au travail
- L'intégration des personnes immigrantes au travail à Montréal
- La sensibilisation la relève du milieu des affaires sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes et le racisme systémique.

Ces derniers se déclineront en phases comme ci-dessous:

1-Coordination du projet: Embauche d'un(e) chargé(e) de projet au sein de l'équipe du Pôle IDEOS pour la gestion des différentes phases et livrables Période : janvier 2022 à mars 2024

2- Diagnostic et déploiement de l'audit: Déploiement d'un questionnaire pour évaluer la situation des entreprises en termes d'attraction, d'embauche, d'intégration et de progression

3-Accompagnement auprès des entreprises pour développement des plans d'action et élaboration des engagements: - Conception de 4 ateliers d'idéation et changement organisationnel - Animation de 5 séances de travail pour proposition du modèle (2 instructeurs) par cohorte - Production du matériel pédagogique Préparation des capsules vidéos

4-Accompagner des micro-expérimentation par des gestionnaires de la relève: Identification de 3 stagiaires pour une période de 3 mois par cohorte Bourse de 3 000\$ par étudiant selon le processus de bourses géré par le pôle IDEOS

5-Coaching pour les micro-expérimentations: Animation de 5 séances de coaching par entreprise sur une période de 3 mois (2 coaches) par entreprise

6-Diffusion d'un Pacte d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes: Organisation et diffusion d'une conférence par an Stratégie de communication et de promotion.

7-Suivi et évaluation: Prise de contact au 6 et 12 mois après la fin de la cohorte pour mise à jour des engagements - Création et mise à jour d'un tableau de bord numérique

Numéro de l'entente : 829357-1

En vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, certains renseignements consignés à votre dossier à EMPLOI-QUÉBEC peuvent être transmis au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada.

## 1. OBLIGATIONS

### Le SUBVENTIONNÉ s'engage à :

- 1.1 réaliser toutes les activités prévues et à utiliser le montant versé exclusivement pour les activités décrites dans cette entente;
- 1.2 rembourser à EMPLOI-QUÉBEC, en vertu de l'article 86 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, et conformément aux règles de recouvrement qui y sont prévues, tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente ainsi que tout montant inutilisé;
- 1.3 fournir à EMPLOI-QUÉBEC, sur demande, toute pièce justificative, toute information ou tout document jugé pertinent par EMPLOI-QUÉBEC;
- 1.4 respecter les critères d'admissibilité à la mesure d'emploi durant toute la durée de cette entente;
- 1.5 respecter les lois et les règlements, les décrets et les conventions collectives qui sont applicables pendant la durée de l'entente et à ne pas déroger aux règles qui intéressent l'ordre public, notamment ne pas conseiller ni encourager un comportement illicite, criminel ou immoral;
- 1.6 mettre en œuvre et maintenir un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec lorsqu'il compte plus de 100 employés et qu'il reçoit une subvention d'EMPLOI-QUÉBEC de 100 000 \$ ou plus; toutefois, les organismes à but non lucratif ne sont pas assujettis à cette clause;
- 1.7 respecter toutes les directives administratives qui lui sont transmises par EMPLOI-QUÉBEC et qui sont liées à la mise en œuvre de cette entente;
- 1.8 collaborer entièrement avec EMPLOI-QUÉBEC et tenir compte de ses recommandations ou de ses instructions. Il s'engage à corriger toute situation qui risquerait, selon EMPLOI-QUÉBEC, de compromettre la mise en œuvre de l'entente et à remédier à tout défaut sur réception d'un avis écrit d'EMPLOI-QUÉBEC;
- 1.9 déclarer à EMPLOI-QUÉBEC toute autre source de financement ayant un rapport avec l'objet de la subvention;
- 1.10 informer EMPLOI-QUÉBEC s'il bénéficie d'un remboursement partiel ou total de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et, le cas échéant, préciser le taux ou le montant dont il bénéficie;
- 1.11 informer immédiatement EMPLOI-QUÉBEC de tout changement de raison sociale, de structure juridique, de propriété ou de tout autre changement significatif portant sur la mise en œuvre de l'entente et le concernant ou concernant les membres du regroupement.
- 1.12 verser, le cas échéant, sa contribution financière selon les modalités prévues à la présente entente, à défaut de quoi il sera passible de poursuite devant le tribunal compétent.
- 1.13 favoriser la persévérance scolaire, notamment chez les jeunes, en accordant une attention particulière aux aspects suivants : à titre d'employeur, il valorise les études et la persévérance jusqu'à l'obtention d'un diplôme et il s'assure que les conditions de travail qu'il propose facilitent la réussite scolaire.

## 2. CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 2.1 Le SUBVENTIONNÉ doit éviter toute situation qui mettrait ou serait susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et l'intérêt d'EMPLOI-QUÉBEC. Si une telle situation se présente, le SUBVENTIONNÉ doit immédiatement en informer EMPLOI-QUÉBEC qui peut, à sa discrétion, donner une directive lui indiquant comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier cette entente. Cet article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de cette entente.

## 3. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

- 3.1 Dans l'éventualité où EMPLOI-QUÉBEC communique au SUBVENTIONNÉ des renseignements personnels, ce dernier s'engage à en assurer la confidentialité, à signer l'engagement prévu à l'annexe D et à faire signer, au préalable, à tout membre de son personnel impliqué dans la mise en œuvre de la présente entente, un engagement de confidentialité dont la teneur est conforme à celle apparaissant à l'annexe E. Cet engagement doit être mis à jour de façon continue.
- 3.2 Le SUBVENTIONNÉ accepte qu'EMPLOI-QUÉBEC rende publique l'information relative aux activités du SUBVENTIONNÉ, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

## 4. RESPONSABILITÉS

- 4.1 Le SUBVENTIONNÉ assume seul la gestion du projet visé par cette entente et doit en assumer tous les droits, obligations et responsabilités.
- 4.2 Le SUBVENTIONNÉ ne peut conclure une entente ou un contrat au nom d'EMPLOI-QUÉBEC.
- 4.3 Le SUBVENTIONNÉ est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents, ses représentants ou ses sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de la mise en œuvre de cette entente, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement en vertu de cette entente.
- 4.4 Le SUBVENTIONNÉ s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour EMPLOI-QUÉBEC contre tout recours, toute réclamation, demande, poursuite et autre procédure de toute personne en raison du ou des dommages ainsi causés.
- 4.5 Le SUBVENTIONNÉ doit notamment se conformer aux lois régissant les accidents du travail et à celles régissant les conditions de travail.
- 4.6 Le SUBVENTIONNÉ est seul responsable de toutes les déductions et de tous les versements prévus par la loi.

## 5. PUBLICITÉ

- 5.1 Les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et les communiqués liés au projet doivent indiquer clairement qu'une contribution financière d'EMPLOI-QUÉBEC a été versée en respectant les modalités prévues à cette entente.
- 5.2 Le SUBVENTIONNÉ s'engage à produire sur demande, à EMPLOI-QUÉBEC, un plan de visibilité montrant la contribution de cette dernière ou du gouvernement du Québec. Il s'engage aussi à faire approuver, pendant qu'elles sont en cours, les activités de communication et le matériel de communication (publications, annonces publicitaires, communiqués, etc.) et à faire parvenir ensuite une copie du matériel de communication définitif au représentant d'EMPLOI-QUÉBEC.
- 5.3 Le SUBVENTIONNÉ réserve à EMPLOI-QUÉBEC le droit d'annoncer publiquement la subvention accordée, au moment jugé opportun.

Suite à la page suivante

Numéro de l'entente : 829357-1

**6. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE**

- 6.1 Le SUBVENTIONNÉ s'engage à remettre à EMPLOI-QUÉBEC, à sa demande, les biens, les meubles et le matériel acquis avec les montants alloués, conformément à cette entente.

**7. COMPTABILITÉ, LIVRES ET REGISTRES****Le SUBVENTIONNÉ s'engage à :**

- 7.1 effectuer une comptabilité séparée ou, à tout le moins, établir des postes comptables distincts dans ses livres et registres pour toutes les sommes reçues et toutes les dépenses effectuées dans le cadre de cette entente;
- 7.2 maintenir à jour, selon la comptabilité d'exercice, les registres et les livres comptables relatifs à la gestion de cette entente;
- 7.3 établir et tenir des comptes, des livres et des registres adéquats pour une saine gestion des fonds liés à la mise en œuvre de cette entente, incluant les engagements et les dépenses qui s'y rapportent, y compris notamment les factures, reçus, pièces justificatives et chèques payés;
- 7.4 mettre les livres et registres de gestion financière relatifs à cette entente à la disposition d'EMPLOI-QUÉBEC à des fins d'inspection et de vérification, et à fournir tout renseignement requis se rapportant à ces livres et registres.

**8. VÉRIFICATION**

- 8.1 EMPLOI-QUÉBEC peut procéder en tout temps à l'analyse des activités réalisées et des résultats obtenus par le SUBVENTIONNÉ et, en conséquence, le SUBVENTIONNÉ doit fournir, à la demande d'EMPLOI-QUÉBEC, l'information nécessaire au suivi et à l'évaluation.
- 8.2 Le Contrôleur des finances et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont le pouvoir de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'ils jugent pertinents.

**9. CONDITIONS DE FINANCEMENT**

- 9.1 EMPLOI-QUÉBEC verse les sommes dues au SUBVENTIONNÉ, conformément à l'entente, sous réserve des conditions prévues aux présentes. Ces engagements sont cependant conditionnels à l'octroi, par le gouvernement, des crédits budgétaires nécessaires.
- 9.2 EMPLOI-QUÉBEC peut refuser d'effectuer un versement et peut réclamer tout montant payé qu'il juge non conforme aux dispositions de cette entente.
- 9.3 Le SUBVENTIONNÉ doit déclarer à EMPLOI-QUÉBEC s'il est redevable envers le ministère du Revenu du Québec d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale et déclarer l'exigibilité d'une telle dette qui pourrait survenir pendant la durée de l'entente\*.
- 9.4 Conformément à la Loi sur le ministère du Revenu (RLRQ, chapitre M-31), lorsque le SUBVENTIONNÉ est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, EMPLOI-QUÉBEC doit, à moins d'avoir obtenu une exemption à cet effet, transmettre au ministère du Revenu, s'il le requiert, la totalité ou une partie du montant payable en vertu de cette entente afin que le ministère du Revenu puisse affecter, en tout ou en partie, ce montant au paiement de la dette du SUBVENTIONNÉ. Le SUBVENTIONNÉ est réputé avoir reçu le montant ainsi affecté au paiement de sa dette\*.
- 9.5 Lorsque le SUBVENTIONNÉ peut bénéficier d'un remboursement partiel ou total de la TPS ou de la TVQ sur les biens ou services acquis pour la mise en œuvre de cette entente, le montant de ce remboursement ne fait pas partie des frais admissibles\*.
- 9.6 Advenant le cas où le SUBVENTIONNÉ fait défaut de se conformer à un avis émis par EMPLOI-QUÉBEC, ce dernier peut suspendre les versements jusqu'au moment où le SUBVENTIONNÉ aura remédié à son défaut, à la satisfaction d'EMPLOI-QUÉBEC.
- 9.7 Advenant le cas où le SUBVENTIONNÉ reçoit une autre source de financement ayant un rapport avec l'objet de l'aide financière, EMPLOI-QUÉBEC se réserve le droit de diminuer ou d'annuler l'aide fournie et de réclamer les montants versés.

**10. RÉSILIATION**

- 10.1 Une partie peut résilier sans motif cette entente en expédiant à l'autre partie un avis de résiliation de 30 jours.  
Le SUBVENTIONNÉ n'aura alors droit qu'au montant représentant la valeur des activités réalisées conformément à cette entente, à la date de résiliation de celle-ci, et devra rembourser, s'il y a lieu, à EMPLOI-QUÉBEC, tout montant inutilisé à la date de résiliation.
- 10.2 EMPLOI-QUÉBEC n'est tenu à aucune compensation ni indemnité en cas de résiliation.
- 10.3 En cas de faillite, liquidation, cession de biens ou de dissolution du SUBVENTIONNÉ, cette entente est résiliée automatiquement, sans délai.

**11. CESSION**

- 11.1 Les obligations et les droits contenus dans cette entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite et préalable d'EMPLOI-QUÉBEC.

**12. MODIFICATION AU FINANCEMENT**

- 12.1 EMPLOI-QUÉBEC se réserve le droit de modifier unilatéralement, au moyen d'un avis écrit, le montant de la subvention ou le pourcentage de la contribution, ainsi que les modalités de versement convenues.

**13. AVIS**

- 13.1 Tout avis requis en vertu de cette entente doit être donné par écrit. L'avis est réputé avoir été donné à l'autre partie s'il a été expédié par courrier recommandé à sa dernière adresse connue au Québec ou s'il lui a été livré par huissier ou messenger. S'il est adressé par courrier recommandé, l'avis est réputé avoir été reçu le troisième jour de sa date de mise à la poste. S'il est livré par huissier ou messenger, l'avis est réputé avoir été reçu le jour de sa livraison.

\* Les ministères, les organismes publics ne sont pas assujettis aux clauses 9.3, 9.4 et 9.5.

La Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal (DRSQIM) soutient votre projet ou événement. En échange de cette subvention, votre organisme ou organisation s'engage à respecter ceci :

- Développer et faire approuver votre plan de communication répondant aux exigences de ce plan de visibilité.
- Respecter la clause de visibilité liant la DRSQIM et le gouvernement provincial.
- Compléter la grille ci-jointe.
- Pour tout autre outil de communication qui ne serait pas indiqué ici, veuillez communiquer avec l'équipe des communications de la DRSQIM à DR06\_Communications@mess.gouv.qc.ca.

L'organisme s'engage également à réaliser et respecter les principes suivants :

- 1. La reconnaissance de la contribution financière du gouvernement du Québec.**
  - Mentionner la contribution financière du gouvernement du Québec dans toutes vos communications relatives au projet ou à l'événement.
  - Apposer le logo du gouvernement du Québec sur :
    - tous vos outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les bandeaux, les infolettres, les communiqués de presse;
    - les outils de formation que vous utiliserez, formation qui aura été soutenue par Services Québec.
  - Dans le cas où ce n'est pas possible, vous devez mentionner le partenariat du gouvernement du Québec. Le libellé sera le suivant :

***Avec la participation financière du gouvernement du Québec***

ou  

***Avec la collaboration du gouvernement du Québec***

(si la contribution du gouvernement est plus que financière).
  - Soumettre pour approbation tous les outils de communication soulignant la contribution financière du gouvernement du Québec **dix jours ouvrables avant leur diffusion.**
- 2. Le programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec**
  - Respecter la mise en application des normes et des règles d'utilisation du logo du gouvernement du Québec (voir à la fin le résumé des consignes concernant la signature gouvernementale).
  - Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures gouvernementales et des autres partenaires sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, billet électronique, etc.). L'emplacement du logo du gouvernement du Québec est toujours au bas à gauche.
  - Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11).
- 3. Les règles d'organisation gouvernementale pour votre événement**
  - Inviter un représentant du MTESS ou de la DRSQIM à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet au moins 3 mois à l'avance.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Tour de la Place-Victoria  
800, rue du Square-Victoria  
28e étage  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-0638  
Télécopieur : 514 873-0004  
[ministre@mtess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mtess.gouv.qc.ca)
  - Valider le matériel de base avec la DRSQIM (lutrin, micros, bannière, etc.)
  - Respecter les règles protocolaires officielles du gouvernement en matière d'événements publics (ex. : l'Ordre de préséance au Québec, positionnement du drapeau du Québec).
  - Remettre un bilan de la visibilité accordée à la DRSQIM (et le gouvernement du Québec), dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication

développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.

S'il y a lieu :

#### 4. Relations publiques et médias

- Veuillez noter que si êtes en faveur d'une annonce publique ministérielle concernant un projet économique d'envergure vous liant au MTESS, cette annonce est la prérogative du ministre du MTESS, c'est-à-dire qu'il se réserve le droit de l'annoncer en premier.
- Assurer l'accréditation média de tous les représentants gouvernementaux (DRSQIM, Ministère).
- Faire valider à la DRSQIM le déroulement de votre événement média et le contenu des communiqués concernant le projet ou l'événement.
- Mentionner la participation financière du gouvernement du Québec dans le communiqué de presse et autres éléments du dossier de presse, s'il y a lieu, annonçant votre projet et ajouter une citation d'un représentant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale MTESS (ministre, sous-ministre, directeur régional) fournie par la DRSQIM.
- Fournir les dates de tombée pour recevoir le message du représentant gouvernemental.
- Respecter la préséance à la table de conférence de presse. Pour s'en assurer, on peut vérifier avec l'équipe des communications de la DRSQIM.

#### 5. Publicité et promotion

- Valider et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la DRSQIM, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion du gouvernement du Québec, sur le site internet ou tout autre support média ou électronique.
- Ajouter un hyperlien vers le site Québec.ca sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver par la DRSQIM tous les outils publicitaires et promotionnels au moins 10 jours ouvrables avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'au moins une demi-page dans le programme (format papier) et/ou un mot officiel d'un représentant du MTESS. La publicité sera fournie par la DRSQIM.
- Si diffusion d'une présentation en continue sur des téléviseurs ou des écrans, diffuser une publicité fournie par la DRSQIM.
- Insérer la mention du partenariat financier avec le gouvernement du Québec lors de production de vidéo promotionnelle et, si possible, réaliser une entrevue avec un représentant gouvernemental.
- Ajouter une affichette promotionnelle avec le logo du gouvernement du Québec dans le sac remis aux participants et aux exposants. La publicité sera fournie par la DRSQIM.
-

**Plan de visibilité – Entente 829357-1  
Ville de Montréal (BINAM)**

**Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal – Partenariat et services aux entreprises**

En plus de ces engagements, voici certains éléments importants en matière de visibilité.

Merci de cocher les cases qui s'appliquent à votre projet ou événement (activité publique).

<b>Avant</b>	
Logo gouvernemental dans la signature de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental ou mention de la collaboration gouvernementale (ex. : participation financière) sur la page Web de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental ou mention de la collaboration gouvernementale sur les envois courriel (ex. : infolettre)	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans les infolettres	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental sur le billet électronique, s'il y en a un	<input type="checkbox"/>
Facebook – logo gouvernemental sur visuel	<input checked="" type="checkbox"/>
Facebook – mention dans le post	<input type="checkbox"/>
Twitter – mention de la collaboration gouvernementale dans un message	<input type="checkbox"/>
Mention de la collaboration gouvernementale dans l'avis aux médias	<input type="checkbox"/>
Mention d'une présence ministérielle dans l'avis aux médias	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental en tant que partenaire dans l'avis aux médias	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans l'affiche	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans le dépliant rattaché à l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans les publicités annonçant l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental ou mention de la collaboration gouvernementale dans un cahier spécial ou autre publication (spécifier la publication) Publication : Nombre d'exemplaires : Date de diffusion : Média de diffusion :	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernementale ou mention de la collaboration gouvernementale sur le site Internet du partenaire	<input type="checkbox"/>
Autres : _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>
<b>Pendant</b>	
Logo gouvernemental ou mention de la collaboration gouvernementale sur les documents remis aux participants (programme, porte-document, pochette, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mot du ministre du MTESS dans le programme de l'événement ou autre publication (après demande au cabinet au préalable et approbation des autorités ministérielles) Publication : Nombre d'exemplaires : Date de diffusion : Média de diffusion :	<input type="checkbox"/>
Publicité gouvernementale dans le programme (après approbation des autorités ministérielles)	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental sur la signalisation	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans le programme sur application mobile ou pour tablette, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental diffusé sur l'écran de projection (ouverture, clôture, conférences, dîner-gala, déjeuner, etc.) Spécifier l'occasion :	<input checked="" type="checkbox"/>
Logo gouvernemental sur le tableau des partenaires	<input type="checkbox"/>
Logo gouvernemental dans la présentation vidéo diffusée lors de l'événement	<input type="checkbox"/>
Installer le matériel visuel gouvernemental (ex. : structure autoportante, chevalet et affiche 30" X 30") bien en vue (ex. d'endroits : accueil des congressistes,	<input type="checkbox"/>



**Plan de visibilité – Entente 829357-1  
Ville de Montréal (BINAM)**

**Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal – Partenariat et services aux entreprises**

entrée de la salle principale, salle de conférence, zone d'exposition, conférence de presse, etc.).	
Mention de la collaboration gouvernementale lors du mot de bienvenue	<input checked="" type="checkbox"/>
Présentation d'un atelier par un ou des représentants gouvernementaux Type d'atelier : Nom de l'animateur :	<input type="checkbox"/>
Allocution d'un représentant gouvernemental ou ministériel (demande au cabinet au préalable et approbation des autorités ministérielles) Nom du représentant : Occasion (mot d'ouverture, gala, lancement, etc.) : Date et heure :	<input type="checkbox"/>
Présence d'un kiosque gouvernemental à l'événement	<input type="checkbox"/>
Droit de distribution d'un objet promotionnel ou informationnel par le gouvernement (après approbation des autorités ministérielles)	<input type="checkbox"/>
Don de billets Spécifier le nombre :	<input type="checkbox"/>
Autres : _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>
<b>Après</b>	
Logo gouvernemental ou mention de la collaboration gouvernementale dans le courriel de remerciement	<input type="checkbox"/>
Facebook – mention de la collaboration gouvernementale dans le post	<input type="checkbox"/>
Mention de la collaboration gouvernementale dans les articles de contenu	<input type="checkbox"/>
Mention de la collaboration gouvernementale dans le communiqué de presse	<input type="checkbox"/>
Twitter – mention de la collaboration gouvernementale dans un message	<input type="checkbox"/>
Autres : _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>

Toute pièce de communication (affiche, dépliant, publicité, site Web, etc.) comportant la signature gouvernementale doit être acheminée à : [DR06\\_Communications@mess.gouv.qc.ca](mailto:DR06_Communications@mess.gouv.qc.ca) et à votre conseiller de Services Québec pour fins de validation avant impression ou diffusion. Veuillez prévoir un délai de 10 jours pour la validation auprès de la direction des communications du MTESS.

Si vous souhaitez avoir un mot du ministre du MTESS dans un de vos outils de communication ou désirez inviter une autorité ministérielle, une demande doit être acheminée au cabinet au préalable à [ministre@mess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mess.gouv.qc.ca).

# Utilisation de la signature gouvernementale

## Aide-mémoire

Service des communications

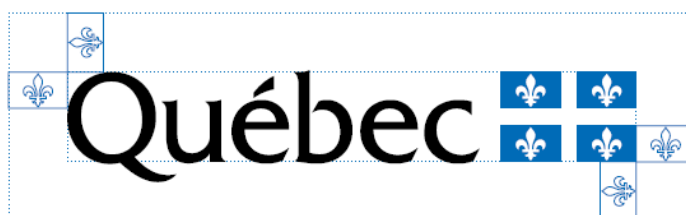
Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal

## 1. Zone de protection et taille minimale de la signature

### Zone de protection

Afin d'assurer une visibilité convenable des signatures, il faut toujours laisser autour de celles-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique, et ce, que le média soit imprimé ou électronique.

La largeur des zones de protection correspond à la largeur d'un rectangle du drapeau du Québec. Les signatures officielles incluent les zones de protection.



### Taille minimale

La hauteur du drapeau du Québec **ne doit pas être inférieure à 5,5 mm**. La signature doit être facilement reconnaissable et lisible. Il ne faut pas déformer la signature en l'étirant horizontalement ou verticalement.



**Application minimale pour imprimés**

*En aucun cas la hauteur du drapeau ne doit être inférieure à 5,5 mm.*

## 2. Positionnement

Pour les **outils et publicités des partenaires**, le **positionnement de la signature gouvernementale à gauche** est privilégié.

S'il y a une série de logos, le Québec drapeau peut cependant se retrouver parmi les logos (en fonction de la participation).

Si plusieurs logos de partenaires apparaissent au bas d'une publicité ou d'un outil, avec la mention PARTENAIRES au-dessus, on peut utiliser le logo Québec drapeau seul, sans mention.

Il ne doit y avoir qu'une **seule signature gouvernementale** (Québec drapeau) sur une même page.

### 3. Couleurs

Les signatures se retrouvent principalement en trois versions, soit :

- la version deux couleurs (noir et drapeau bleu);
- la version monochrome noire;
- la version inversée (blanc).



**Il ne faut pas modifier les couleurs de ces signatures.** Les versions **deux couleurs** et **monochrome** permettent de répondre à la plupart des besoins. La version employée doit être guidée par la recherche de lisibilité optimale (contraste suffisant avec le fond).

Le logo Québec drapeau ne doit pas se retrouver dans un encadré (avec un fond blanc sur une trame de fond de couleur, par exemple). Utiliser la version avec le fond transparent.

### 4. Mentions en français

Une mention est une phrase qui précise la contribution financière ou la collaboration du gouvernement. On retrouve la mention, sauf exception, au-dessus de la signature.

Les mentions acceptées sont les suivantes :

**Avec la participation financière de :**

**Avec la collaboration de :**

Il faut privilégier l'utilisation des logos avec mention intégrée produits par le gouvernement du Québec.

Avec la participation financière de :



Avec la collaboration de :



La mention peut aussi être écrite seule, en toutes lettres, par exemple lorsque l'espace ne permet pas de respecter la taille minimale ou la zone de protection de la signature, que le partenaire n'a pas de logo, ou encore dans le corps d'un texte (ex. : dans une publication Facebook). Par exemple : « Avec la participation financière du gouvernement du Québec ».

Ne pas nommer la DR, le MTESS, Emploi-Québec ou Services Québec dans les publicités ou outils. La visibilité est assurée par le logo (avec ou sans mention).

Lorsque la mesure ou le programme est nommé, ne pas ajouter « d'Emploi-Québec ». Ex. : **Être admissible à la mesure de formation de la main-d'œuvre** (ne pas ajouter d'Emploi-Québec ou autre complément).

## 5. Mentions en anglais

Les mentions à utiliser sont les suivantes :

**With financial assistance provided by**

**With the collaboration of**

Tout comme pour la version française, il faut privilégier l'utilisation des logos avec mention intégrée.

With financial assistance provided by



With the collaboration of



La mention peut aussi être écrite seule, en toutes lettres, par exemple lorsque l'espace ne permet pas de respecter la taille minimale ou la zone de protection de la signature, que le partenaire n'a pas de logo, ou encore dans le corps d'un texte. Par exemple : « With financial assistance provided by the Gouvernement du Québec ».

Les logos avec mention en anglais sont utilisés seulement dans les outils de communication ou publicités unilingues anglais. Dans les outils ou publicités bilingues, même en recto-verso, on utilise un seul logo et c'est celui avec la mention en français.

Rappel : **il n'est pas possible de traduire en anglais « gouvernement du Québec »** dans les outils de communication.

## 6. Communication numérique

Les consignes d'utilisation de la signature gouvernementale s'appliquent également aux outils de communication numériques (médias sociaux, sites Web, etc.).

S'il n'est pas possible d'intégrer la signature gouvernementale, par exemple dans une publication Facebook ou Twitter, il faut utiliser la mention seule, en toutes lettres.

## 7. Validation

Toute pièce de communication (ex. : affiche, dépliant, publicité, site Web, publication Facebook, communiqué de presse, etc.) comportant la signature gouvernementale doit faire l'objet d'une validation avant l'impression ou la diffusion. Pour ce faire, vous devez l'acheminer à votre **conseiller aux entreprises** et à **DR06\_Communications@mess.gouv.qc.ca**.

Veillez prévoir au moins **10 jours ouvrables** pour obtenir la validation.

Lors de votre envoi, veuillez indiquer le moyen de parution et la date de parution des pièces de communication ainsi que la date d'échéance pour le retour.

## Ville de Montréal – Entente 829357-1

Mesure et volet : Concertation pour l'emploi – Support à l'exécution des mesures actives (subvention)

FRAIS ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les honoraires pour services professionnels de consultants retenus par l'entreprise, le mandataire ou l'organisme délégué;</li> <li>• les frais de déplacement et les frais de séjour des consultants réalisant les mandats prévus à l'entente;</li> <li>• les frais de formation ponctuelle ou d'appoint destinés aux membres impliqués dans une activité de concertation (animation de groupes, tenue de réunions, gestion de conflits, etc.);</li> <li>• le matériel et les fournitures nécessaires à la réalisation des activités;</li> <li>• la location ou l'achat d'équipement essentiel à la réalisation des activités;</li> <li>• la location des locaux et les frais afférents;</li> <li>• les dépenses liées à la publicité ou la promotion à condition que celles-ci permettent de promouvoir les activités admissibles développées dans le cadre de l'entente, et ce au bénéfice des entreprises de l'île de Montréal (et non pour tout autre projet/activité de l'organisme subventionné);</li> <li>• les taxes (portion non remboursée);</li> <li>• les frais liés aux activités de gestion et d'administration de l'entente (ex : matériel, frais bancaires, temps investi pour la gestion des budgets, pour l'organisation de réunions, etc.), assumés par l'organisme délégué ou le mandataire d'un regroupement d'entreprises, pour la mise en œuvre du projet, jusqu'à concurrence de 10 % des frais admissibles.</li> </ul>

MODALITÉS DE VERSEMENT
<p>Une retenue de 10% du montant de la subvention est payable à la fin de l'entente, à la réception du bilan final et des pièces justificatives;</p> <p>Le paiement des sommes s'effectue sous forme de versement;</p> <p>La demande de versement comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une demande de versement signée par le responsable;</li> <li>2. Une facture au nom de Services Québec. Le montant inclut les taxes admissibles, le cas échéant;</li> <li>3. Les pièces justificatives des sommes réclamées et engagées durant la période visée et un sommaire des sommes réclamées;</li> <li>4. Les demandes de versement doivent être acheminées à Services Québec selon les dates de versement prévues au calendrier des versements.</li> </ol>

CALENDRIER DES VERSEMENTS			
Date du versement prévu	Numéro de l'activité	Catégorie de frais	Montant (\$)
2022-03-22	01	Frais généraux	82 588,00
2022-06-30	01	Frais généraux	71 576,00
2022-09-30	01	Frais généraux	71 576,00
2022-12-01	01	Frais généraux	71 577,25
2022-12-31	01	Frais généraux	33 035,25



Proposition de projet

# Le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes 2021-2024

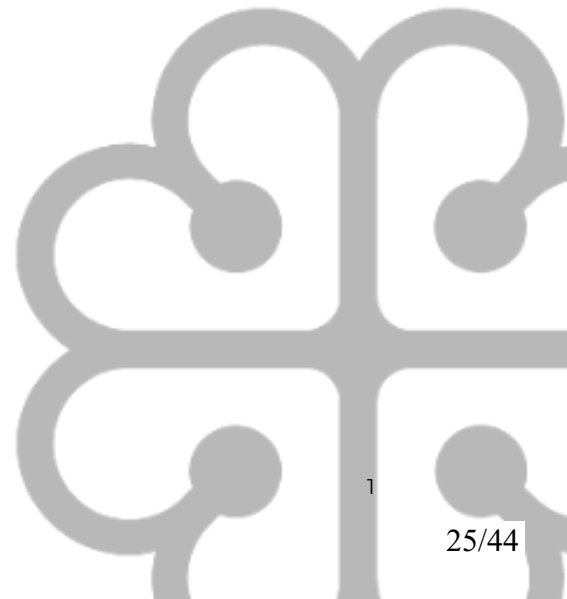
Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)  
Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Ville de Montréal

En collaboration avec le Pôle IDEOS - HEC Montréal

Octobre 2021

Montréal 

  
HEC MONTRÉAL | Pôle en gestion  
des entreprises sociales



## Contexte

La Ville de Montréal, via le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, déploie depuis 2019 la Stratégie Montréal inclusive au travail, avec le soutien financier du Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'Intégration (MIFI).

La Stratégie Montréal inclusive au travail comporte trois volets:

1. **Éveiller:** Favoriser la prise de conscience de la communauté d'affaires et de la main-d'œuvre montréalaise sur la valeur ajoutée de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes
2. **Engager:** Contribuer à la création d'approches concertées qui favorisent l'intégration professionnelle des personnes immigrantes parmi les membres de la communauté d'affaires impliqués dans la Stratégie
3. **Outils:** Transformer les pratiques d'embauche, d'intégration, de rétention et de progression (EIRP) pour favoriser l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein de la communauté d'affaires montréalaise

Depuis 2019, la Stratégie a permis la mobilisation de plus de 60 PDG de grandes entreprises de la métropole, une mobilisation qui se poursuit à travers une série d'initiatives majeures : Cercle des employeurs, événement annuel Montréal inclusive au travail, comité d'orientation stratégique, comité scientifique, campagne Journée Portes fermées, balado *Biais d'entrée*, etc.

Rappelons que Montréal connaît un retard structurel marqué comparativement à Toronto, Vancouver et plusieurs autres grandes villes d'Amérique du Nord quant à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. De plus, face à une pénurie de main-d'œuvre accentuée et la concurrence internationale pour les talents, l'attractivité de Montréal doit être accrue et son positionnement sur l'importance de l'immigration pour la vitalité économique doit être renforcé.

À l'heure où beaucoup de leaders de la communauté d'affaires reconnaissent les défis posés par l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et l'urgence d'agir, les moyens pour y parvenir sont plus complexes et ambigus, en particulier pour les PME, qui ne disposent pas des mêmes ressources pour identifier et mettre en œuvre les pratiques adéquates.

Dans un contexte de relance économique inédit, la métropole du Québec a joué son rôle de catalyseur auprès de petites, moyennes et grandes entreprises afin de propulser la prise d'engagements concrets pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Dans le cadre du deuxième volet de la Stratégie, « engager », le BINAM s'est allié avec le Pôle IDEOS de la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaire sous HEC Montréal, afin de mettre sur pied « Le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes ».

## Services Québec, un partenaire stratégique

La Stratégie Montréal inclusive au travail s'inscrit dans le cadre de l'entente entre la Ville et le MIFI. Étant un outil puissant de mobilisation et de sensibilisation à plusieurs échelles, elle répond très bien à 3 des 4 objectifs du programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI.

- Créer et maintenir les conditions propices pour répondre aux besoins de main-d'œuvre;
- Favoriser les occasions d'échange et de rapprochement interculturel;
- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, le racisme et l'intimidation et prêter une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination.

Services Québec est un partenaire de la Ville de Montréal depuis la première heure. De plus, Services Québec s'est toujours positionné en faveur des initiatives innovantes et concertées, telles que le Pacte. C'est pourquoi, la Ville de Montréal estime que le soutien financier et stratégique de Services Québec permettrait au Pacte d'aller beaucoup plus loin en bonifiant, notamment, le volet d'expérimentation et d'accompagnement en entreprises.

Le Pacte, dans sa formule bonifiée, rejoint plusieurs priorités de la Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal, toile de fond du [Plan d'action régional 2021-2022](#), soit:

- Valoriser la diversité et l'inclusion comme source de richesse collective, pour un marché du travail plus résilient et plus performant;
- Faire connaître davantage l'offre de services aux personnes et aux entreprises;
- Consolider les liens avec les partenaires régionaux, notamment en ayant une connaissance plus approfondie des offres de service de chacun et en favorisant la complémentarité des actions, dans un objectif de continuum des services et d'efficacité.

Le Pacte s'inscrit en complémentarité avec le volet Entreprise des programmes de Services Québec en répondant plus spécifiquement aux cibles suivantes:

- Mobiliser, sensibiliser et outiller les employeurs;
- Propulser vers l'action - Accompagner les entreprises dans l'adoption de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion d'une main-d'œuvre diversifiée - Engagements et actions concrètes.

La Ville a donc informé le MIFI, en septembre 2021, qu'elle entendait proposer à Services Québec de s'adjoindre pour décupler l'impact du Pacte. Le montage financier de la Stratégie serait revu advenant une participation financière de Services Québec. À titre d'exemple, l'évaluation indépendante de la campagne de sensibilisation démontre que la Ville atteint des résultats appréciables avec des moyens trop limités. Ainsi, le budget octroyé via l'entente avec le MIFI pourrait être redistribué sur la base des constats et des forces des partenaires.

## Faits saillants du Pacte 2020

De janvier à juin 2021, 15 organisations ont ainsi été accompagnées pour tester des idées concrètes en matière d'inclusion des personnes immigrantes par la tenue d'ateliers de co-création et d'un coaching personnalisé dans leur milieu respectif.

Le projet, unique en son genre à Montréal, a abordé l'ensemble du continuum de l'intégration professionnelle, soit :

- ★ L'attraction des talents
- ★ Le processus d'embauche
- ★ L'intégration en entreprise
- ★ La rétention et la progression au sein de l'organisation

Dans le cadre du **Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, 2020**

- Plus de **64 leaders** en entreprises ont été touchés directement;
- Plus de **580 employés et gestionnaires** ont été impliqués dans la première cohorte.

Dans les 6 à 12 prochains mois, fruit de cette première cohorte et des engagements concrets qui y ont été pris, plus de **4324** gestionnaires et **1635** personnes immigrantes seront directement touchés par les **15 entreprises** dans le cadre du Pacte.

Lors de l'évaluation indépendante:

- ★ **90 %** des participants ont dit que leurs **sentiments d'implication** quant à la rôle dans l'intégration professionnelle des personnes immigrantes avait **augmenté considérablement**.
- ★ **90%** des participants estiment que leurs implications dans le Pacte a permis d'**accroître leurs compétences** en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes
- ★ Sans leur participation au Pacte, **60% des entreprises participantes n'auraient pas développé** la même action et **80% pensent qu'ils n'auraient pas eu le même résultat**.

Suite aux résultats probants du projet pilote en 2020, nous souhaitons réinvestir cet apprentissage dans une formule bonifiée nous permettant d'accroître considérablement les impacts positifs.

Grâce à sa participation au Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, l'entreprise a développé une approche d'intégration 360 pour favoriser la rétention des personnes immigrantes. Ainsi, la personne immigrante nouvellement embauchée n'est pas seulement soutenue dans l'intégration de son poste, mais aussi dans la vie sociale de l'organisation et même au-delà. L'approche prend en considération les champs d'intérêt, le statut marital et familial de la personne afin de créer des jumelages basés sur l'humain et non sur le statut d'immigration. La micro-expérimentation a permis de tester la faisabilité d'un tel programme avant son implantation formelle suite aux résultats positifs observés.

- Studio Framestore

## Présentation du projet 2022-2024

La Ville de Montréal, en collaboration avec le Pôle IDEOS d'HEC Montréal, accompagnera quatre (4) cohortes d'ici mars 2024, constitué de PME et grandes entreprises montréalaises, afin de définir puis encourager la prise d'engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Les engagements porteront sur l'intégration de nouvelles pratiques dont l'impact positif en faveur de l'inclusion des personnes immigrantes et racisées est démontré. Le projet misera sur l'expertise avérée du HEC, qui a pour mission de sensibiliser et soutenir les organisations et les entrepreneur.e.s ainsi que de diffuser les connaissances en mettant l'impact social au cœur de ses actions.

### **Le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes vise à engager activement la communauté d'affaires de Montréal pour l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes**

Le projet s'appuie sur une approche interdisciplinaire et intersectorielle novatrice, amalgamant la Ville de Montréal (avec les politiques publiques) et le milieu de la recherche scientifique universitaire pour mieux appuyer l'intégration des personnes immigrantes au travail.

Trois chercheur.ses du HEC Montréal seront chargé.e.s d'accompagner la démarche et les entreprises participantes soit:

- Luciano Barin Cruz, professeur titulaire et directeur du Pôle IDEOS (responsable);
- Sébastien Arcand, professeur titulaire et directeur du Département de Management;
- Marine Agogué, professeure agrégée.

Deux (2) cohortes seront déployées simultanément chaque année, pour un total de quatre (4) cohortes, afin de regrouper les entreprises participantes selon leur niveau de maturité (**NOUVEAU**) et d'adapter le contenu des ateliers à leur réalité. Il s'agit là d'un apprentissage et d'une nouveauté par rapport au projet pilote (cohorte 1).

*Le niveau de maturité des organisations est défini ici comme l'état de développement de l'organisation en termes de réflexion, de sensibilisation et de mise en action de bonnes pratiques autour des problématiques d'inclusion au travail des personnes selon les sept niveaux suivants :*

- *l'engagement de l'organisme (par exemple, la création d'une instance interne dédiée)*
- *l'implication des partenaires sociaux (par exemple, l'association de représentants du personnel et/ou d'organisations syndicales à la politique de diversité)*
- *la communication interne (par exemple, la valorisation d'actions permettant de faire reculer les pratiques discriminatoires)*
- *la sensibilisation et à la formation à la politique diversité (il s'agit de produire le programme de formation relatif à diverses populations telles le Comité de direction ou les organes décisionnels)*

équivalents)

- *le processus de Ressources Humaines (par exemple, l'implication du management qui peut être mesurée à travers les comptes-rendus de réunion de calibrage des évaluations des Managers*
- *les relations avec les territoires (par exemple, l'évaluation de l'impact des partenariats à travers les coupures de presse)*
- *l'évaluation des résultats de la politique Diversité sur la base d'outils de mesure permettant d'obtenir une photographie de l'organisme à un instant donné et d'appréhender les progrès..*

Le projet permettra d'élaborer et de valider des engagements pour l'attraction des talents, l'embauche, l'intégration et la progression des personnes immigrantes en entreprise. Un accent particulier sera mis sur la capacité d'innovation et de gestion du changement des organisations participantes.

De la même manière que dans la première cohorte de 2021, le projet sera réalisé avec un nombre restreint de participants (25 par année) afin de maximiser les effets d'une approche personnalisée. Un nombre restreint de participants permet de tester à petite échelle le parcours d'accompagnement et de se donner l'opportunité de pivoter ou de s'améliorer par la suite. Une fois que les solutions gagnantes seront inscrites dans Le Pacte, l'objectif sera d'y faire adhérer un nombre croissant d'entreprises annuellement.

Le projet sera développé en suivant une approche analyse différenciée selon les sexes (ADS+) et intersectionnelle. L'ADS est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national<sup>1</sup>. L'approche intersectionnelle tient compte du contexte historique, social et politique, et reconnaît le caractère unique de l'expérience vécue en conséquence de l'intersection de tous les motifs pertinents.<sup>2</sup> Elle permet de reconnaître l'expérience particulière de discrimination due à la confluence des motifs en cause et d'y remédier.

Par exemple, un atelier sur l'intersectionnalité des parcours migratoires sera proposé afin de sensibiliser les membres des cohortes à la réalité plurielle des personnes immigrantes (**NOUVEAU**). Par les outils d'évaluation et de monitoring, les parcours seront bonifiés afin de s'assurer que l'approche considère les réalités des personnes participantes.

Le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes comporte huit phases :

1. Démarrage du projet et création d'un comité de pilotage. Celui-ci sera constitué de membres du Pôle Ideos d'HEC, des représentants de la Ville de Montréal ainsi que des partenaires de l'écosystème d'affaires de Montréal. Un.e représentant.e de Service Québec participera également au comité de pilotage à titre d'observateur.trice. En

---

<sup>1</sup> Guide Synthèse, Gouvernement du Québec (2007) - [ADS\\_Guide-2007.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>2</sup> C. A. Aylward, « Intersectionality: Crossing the Theoretical and Praxis Divide » (document distribué lors la conférence nationale sur les droits à l'égalité intitulée « Transformer l'avenir des femmes : Droits à l'égalité dans le nouveau centenaire » et présentée par le FAEJ de la côte Ouest, 4 novembre 1999) [inédit]

plus de participer à la sélection, le comité de pilotage agira à titre de comité avisé dans le déploiement du projet

2. Élaboration du cadre et des critères de sélection pour deux cohortes d'entreprises selon deux niveaux de maturité organisationnelle en matière d'inclusion au travail des personnes immigrantes ;
  - Une cohorte d'organisations ayant un niveau de maturité élevée : avec une équipe interne déjà sensibilisée et proactive sur les problématiques d'inclusion au travail des personnes immigrantes ;
  - Une cohorte d'organisations ayant un niveau de maturité en développement: avec des équipes internes qui ont déjà une conscience sur le sujet et qui commencent leurs démarches, mais qui ont besoin de trouver une bonne porte d'entrée ou d'un renforcement.
3. Recrutement de deux cohortes de 25 PME, moyennes et grandes entreprises participantes. Les entreprises seront sélectionnées selon plusieurs critères tels que leurs tailles, leur localisation (au moins un point de service dans la Ville de Montréal), le secteur d'activité, etc. Un questionnaire de candidature sera fourni aux entreprises;
4. Déploiement de l'audit (diagnostic) organisationnel pour déterminer les zones de croissance ou d'amélioration. Un questionnaire sera préparé et prendra en compte les bonnes pratiques et les limites de chaque entreprise analysée selon les quatre grandes dimensions d'impact de ce projet : attraction, embauche, intégration et progression. Ce questionnaire permettra d'évaluer le niveau de maturité en matière d'inclusion au travail des personnes immigrantes des entreprises candidates;
5. Identification de deux cohortes d'entreprises selon les diagnostics des niveaux de maturité. Des regroupements interentreprises en fonction de leurs zones d'amélioration et opportunités d'actions (attraction, embauche, intégration et progression) seront également faits. Les entreprises qui présentent des niveaux de maturité et des zones d'améliorations semblables seront mises ensemble pour partager leurs difficultés et développer un plan d'action qui leur permettra d'assumer des engagements en termes d'intégration professionnelle des personnes immigrantes ;
6. Accompagnement auprès des entreprises participantes pour le développement des micro-expérimentations et des plans d'action adaptés et l'élaboration de leurs engagements (attraction, embauche, intégration et progression) . Chaque entreprise aura l'occasion de participer à des séances de co-design pour préparer son plan d'action et assumer des engagements en termes d'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Les plans d'action de chaque entreprise permettront l'identification des livrables et d'indicateurs de suivi clairs pour encourager l'engagement des participants.

Les ateliers et conférences seront menés par des experts dans les domaines de l'immigration, de l'intégration professionnelle, de l'innovation, de l'impact social et de

la gestion du changement afin de renforcer les capacités des organisations participantes.

Des stagiaires pourront également soutenir les entreprises participantes pour mettre en place leurs micro-expérimentations. Ces stagiaires seront identifié.e.s parmi les étudiant.e.s à la Maîtrise en sciences de la gestion (Ms.c.) de HEC Montréal et bénéficieront d'une bourse de 3000\$ pour accompagner et soutenir les entreprises dans leur travail de micro-expérimentation. Ce programme de stagiaires aura l'avantage de sensibiliser et préparer la relève du milieu des affaires sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes

7. Mise sur pied d'une communauté de pratique pour l'échange de contenu et des bonnes pratiques parmi les entreprises participantes du Pacte. En plus des échanges entre les entreprises participantes, des capsules vidéos avec du contenu et des balados seront mises à disposition pour animer les échanges ;
8. Définition et diffusion des mécanismes d'engagement (exemple : signature du PDG, diffusion sur le Pacte, cible de recrutement au sein de leurs milieux d'affaires, jumelage avec une future entreprise participante, etc.)

Tout au long du processus, des séances de travail avec les entreprises participantes mèneront à l'identification des critères d'évaluation d'impact, assorties d'indicateurs. La documentation des meilleures pratiques, des limites et des obstacles est également prévue, ainsi que l'organisation d'un atelier de présentation des engagements testés à la fin de chaque cohorte, suivi d'un événement de réseautage.

Une stratégie de communication en continue pour le Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes sera aussi élaborée afin de rencontrer les différents jalons du déploiement et faire la promotion des résultats.

Suite aux apprentissages de la première cohorte du Pacte, un suivi et un soutien seront offerts aux participants à moyen-terme (**NOUVEAU**). Des séances d'accompagnement et de suivi seront ainsi proposées 6 et 12 mois après la fin du parcours.

## **Les nouveautés 2022-2024**

Grâce aux apprentissages de la première cohorte, des nouveautés visent à :

- Accroître l'adaptabilité du programme en proposant un parcours capable de renforcer toutes les organisations en **regroupant les entreprises selon leur niveau de maturité** et en adaptant des contenus des ateliers selon leurs réalités;



- Réduire le décrochage des organisations dû au manque de temps et de ressources en **augmentant le temps alloué au coaching ainsi que l'accompagnement de stagiaires** pour soutenir la mise en place de leurs micro-expérimentations;
- Allonger la période d'implantation du projet en **offrant du soutien post-parcours afin d'accroître les impacts**. Des suivis et des activités de soutien seront offerts aux participants sur une période d'un an après leur participation à une cohorte.
- **Accroître l'emphase sur le volet de la lutte aux discriminations** lors des ateliers en sensibilisant les participant.e.s à ce propos pour chaque volet de l'inclusion au travail des personnes immigrantes (attraction, embauche, intégration et progression). Ces enjeux seront abordés à la fois lors des activités de co-création entre participant.e.s et lors des interventions des experts dans l'idée de faire émerger des solutions innovantes que les participant.e.s pourront tester lors de leurs micro-expérimentations.

## Résultats attendus

### À court terme :

Extrants prévus pour mars 2024 (4 cohortes en 2 ans)

- ★ Composante 1 : Habilitation des entreprises montréalaises pour l'intégration des personnes immigrantes au travail
  - Plus de **50 entreprises montréalaises** bénéficieront des apprentissages et des bonnes pratiques expérimentées dans le cadre du Pacte (25 entreprises participantes par année et 2 cohortes par année) ;
  - 4 cohortes d'entreprises montréalaises formées;
  - **28 séances de formation** ;
  - Plus de **300 séances de coaching** avec les gestionnaires des 50 entreprises participantes aux quatre cohortes ;
  - **8 formations en lignes/capsules vidéo** produites et révisées ;
  - **50 nouvelles pratiques** en intégration des personnes immigrantes expérimentées par les entreprises participantes.
- ★ Composante 2 : Intégration au travail des personnes immigrantes à Montréal
  - Plus de **2 000 personnes immigrantes touchées directement ou indirectement par le Pacte**
  - Plus de **1 000 employé.e.s des 50 entreprises participantes** seront touché.e.s directement puisque leurs entreprises auront pris des engagements formels en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes suite à leurs accompagnements personnalisés ;
  - **6 activités d'échange** sur des bonnes pratiques en intégration des personnes immigrantes et luttes aux discriminations ;

- ★ Composante 3 : Sensibilisation et mobilisation de la relève du milieu des affaires sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes et les discriminations
  - Plus **de 1250 personnes de la relève du milieu des affaires sensibilisées à travers des stages ;**
  - **12 stagiaires formé.e.s ;**
  - Plus **de 20 matériels pédagogiques créés et diffusés** dans le cadre du projet ;
  - Utilisation **du Pacte** comme cas de discussion dans **plus de 10 cours universitaires de gestion.**

Effets prévus :

- ★ Augmenter les connaissances de pratiques menées en organisation en intégration des personnes immigrantes.
  - Cible : 90% des gestionnaires participants du Pacte qui indiquent avoir les connaissances nécessaires pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes et lutter contre les discriminations.
- ★ Améliorer les compétences des gestionnaires en intégration des personnes immigrantes ;
  - Cible : 70% des gestionnaires participants qui déclarent avoir les compétences nécessaires pour mieux intégrer les personnes immigrantes et lutter contre les discriminations.
- ★ Prêcher par l'exemple en adoptant des pratiques inclusives : au niveau de la composition par exemple du comité de pilotage et du recrutement des différentes ressources qui seront parties prenantes du projet ;
- ★ Changer la perception de l'importance de l'intégration des personnes immigrantes ;
  - Cible: 85% des gestionnaires participants du Pacte qui indiquent avoir le sentiment d'implication nécessaire face à leur rôle à jouer dans l'intégration des personnes immigrantes et à la lutte aux discriminations.

**À moyen terme:**

Effets prévus :

- ★ Augmenter la confiance des gestionnaires dans leurs capacités d'agir par rapport à l'intégration des personnes immigrantes ;
  - Cible: 80 % des gestionnaires qui auront participé au Pacte indiquent à la fin du parcours avoir augmenté leur confiance dans leurs capacités d'agir par rapport à l'intégration des personnes immigrantes et à la lutte aux discriminations.

- ★ Transformation des milieux de travail montréalais à travers la mise en œuvre effective des nouvelles pratiques et des engagements en matière d'attraction des talents, d'embauche, d'intégration et de la progression au sein de l'entreprise ;
  - Cible : 75% des entreprises participantes qui ont adopté de façon permanente les pratiques expérimentées (dans les 6 mois suivants la fin des cohortes)
  
- ★ Amener des changements de posture des gestionnaires par rapport à l'intégration des personnes immigrantes
  - Cible : 75% des gestionnaires participants qui déclarent avoir changé de posture par rapport à l'intégration des personnes immigrantes et à la lutte aux discriminations.

**Ultimement, le projet mènera à :**

- ★ Accroître le nombre de personnes immigrantes, notamment des personnes immigrantes racisées, en emploi (volets "attraction" et "embauche") ;
  - Cible pour le volet "attraction" : 25% d'augmentation de personnes immigrantes invités à une entrevue
  - Cible pour le volet "embauche" : 15% d'augmentation des personnes immigrantes embauchées
  
- ★ Réduire les discrimination en milieu de travail, pour une meilleure intégration des personnes immigrantes et racisées (volet "intégration").
  - Cible: 15% d'augmentation de la rétention des personnes immigrantes
  
- ★ Augmenter le nombre de personnes immigrantes en poste de gestion (volet "progression");
  - Cible: 8% d'augmentation du nombre de personnes immigrantes qui occupent des postes décisionnels

Les résultats du projet seront évalués, afin de documenter les leçons apprises et les pratiques efficaces auprès des entreprises, ainsi que le processus du Pacte d'engagement des entreprises de Montréal (voir modèle logique proposé en annexe).

## Aspects Financiers

Le budget nécessaire à ce projet, pour 4 cohortes, est de **585 775 \$**.

Ce tableau détaille le budget par phase et par année.

Phases	Détails	Année 1 2022-2023	Année 2 2023-2024	Total estimé
Coordination du projet	Embauche d'un.e chargé.e de projet au sein de l'équipe du Pôle IDEOS pour la gestion des différentes phases et livrables Période : janvier 2022 à mars 2024	60 000\$	60 000\$	120 000\$
Diagnostic et déploiement de l'audit	Déploiement d'un questionnaire pour évaluer la situation des entreprises en termes de : 1) attraction, 2) embauche, 3) intégration, 4) progression	5 000\$	5 000\$	10 000\$
Accompagnement auprès des entreprises pour développement des plans d'action et élaboration des engagements	Conception de 4 ateliers d'idéation et changement organisationnel Animation de 5 séances de travail pour proposition du modèle (2 instructeurs) par cohorte Production du matériel pédagogique Préparation des capsules vidéos	79 000\$	20 000\$	99 000\$
Accompagner des micro-expérimentation par des gestionnaires de la relève.	Identification de 3 stagiaires pour une période de 3 mois par cohorte Bourse de 3 000\$ par étudiant selon le processus de bourses géré par le pôle IDEOS	18 000\$	18 000\$	36 000\$
Coaching pour les micro-expérimentations	Animation de 5 séances de coaching par entreprise sur une période de 3 mois (2 <i>coachs</i> ) par entreprise	31 250\$	31 250\$	62 500\$
Diffusion d'un Pacte d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes	Organisation et diffusion d'une conférence par an. Stratégie de communication et de promotion.	15 000\$	15 000\$	30 000\$

Suivi et évaluation	Prise de contact au 6 et 12 mois après la fin de la cohorte pour mise à jour des engagements Création et mise à jour d'un tableau de bord numérique	12 500\$	12 500\$	25 000\$
Via un projet de recherche inscrit à la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal	+ frais de recherche de 27%			103 275\$
Coordination logistique et communication par le BINAM	Organisation et logistique des événements rassembleurs, relations partenariales et communication	50 000\$	50 000\$	100 000\$
				<b>585 775 \$</b>

## Annexe 1: Présentation de l'équipe

*Luciano Barin Cruz*

**Professeur titulaire et directeur Pôle IDEOS, HEC Montréal**

Luciano Barin Cruz est professeur titulaire au département de management à HEC Montréal. Il est Directeur du Pôle IDEOS à HEC Montréal, Directeur du Centre des Entreprises Sociales Yunus (HEC Montréal), Directeur du module « Le défi du Développement durable » de l'EMBA McGill-HEC Montréal, le Coordonnateur de la spécialisation en management, stratégie et organisations du programme de doctorat de HEC Montréal et détenteur du professorship de recherche en modèles organisationnels et impact social. Le professeur Barin Cruz a travaillé, entre autres, comme expert dans des projets soutenus par la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, et Développement international Desjardins. Il travaille actuellement sur plusieurs projets d'incubation et accélération des organisations à impact social et environnemental (Maison de l'Innovation Sociale – MIS ; EntrePrism ; Accélérateur Banque Nationale). Il est également membre du CA de HEC Montréal et de la MIS. Ses projets de recherche se concentrent sur le développement durable, la responsabilité sociale et l'innovation sociale et ont été publiés dans des revues comme *Journal of Management Studies*, *Organization*, *World Development*, *Business & Society*, *Journal of Business Ethics*, *Management Decision*, *Journal of Cleaner Production*, entre autres.

*Sébastien Arcand*

**Professeur titulaire et directeur du Département de Management, HEC Montréal**

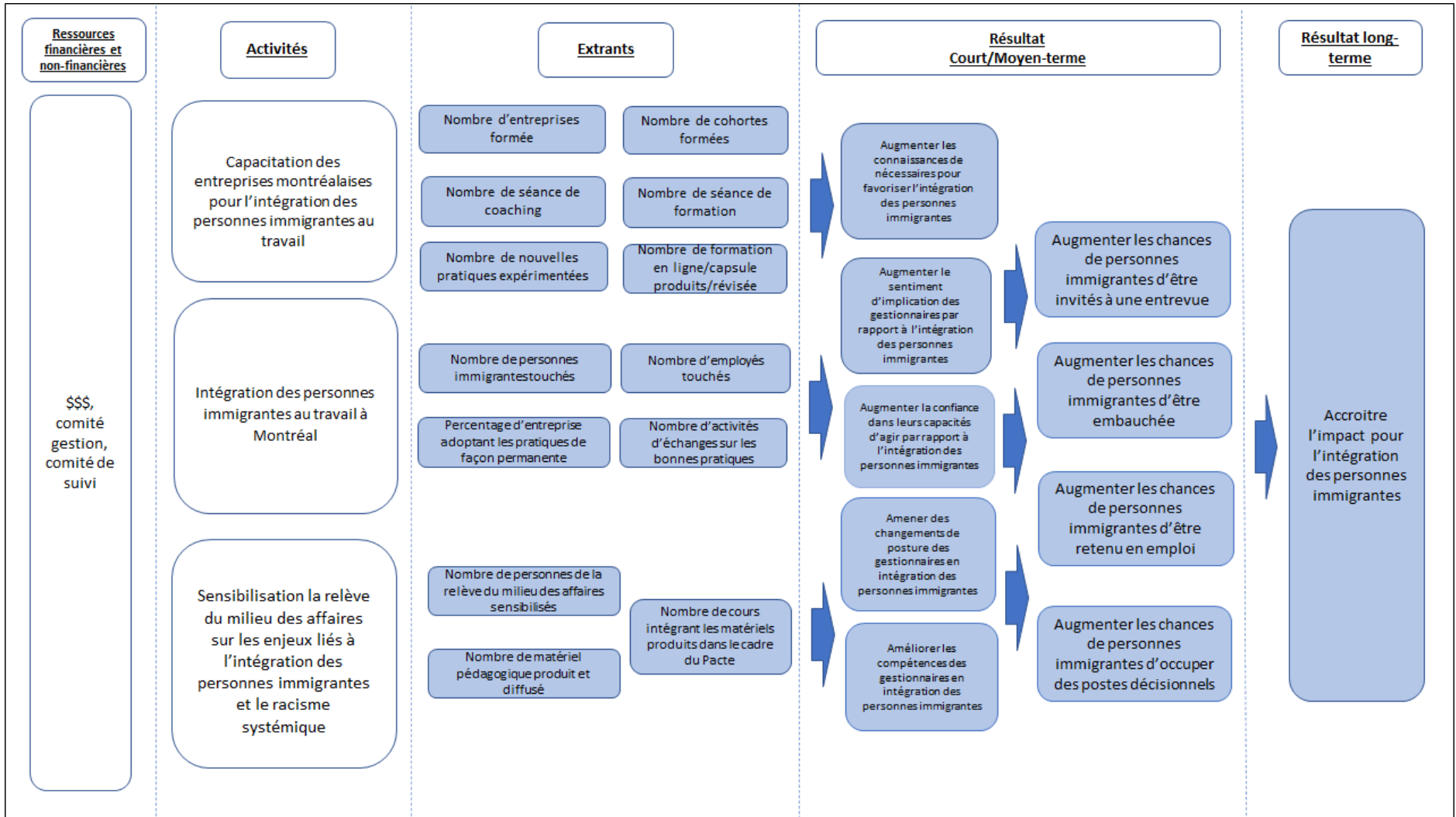
Sébastien Arcand est sociologue, professeur et directeur du département de management à HEC Montréal. Il s'intéresse à la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des institutions et organisations ainsi qu'aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des personnes issues de l'immigration. Il mène également des recherches sur les dimensions identitaires de l'entrepreneuriat. Il est responsable scientifique du groupe de travail, Immigrants en Formation professionnelle au Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois. Il est membre du Comité scientifique de « Montréal inclusive au travail ». Il a siégé pendant plusieurs années au comité de suivi sur l'évolution de la langue française de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et est actuellement membre du Comité consultatif sur la statistique linguistique de Statistique Canada. Il intervient fréquemment auprès de gestionnaires pour les conseiller sur les pratiques en gestion interculturelle au Québec, en Europe et en Amérique latine et a collaboré à des rapports pour différents organismes dont l'OCDE, le Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI), Emploi-Québec, Développement Économique Canada. Il est un administrateur qualifié pour le *Intercultural Development Inventory* (IDI), un instrument de mesure d'ouverture à la diversité pour les organisations et les individus. Il est l'auteur d'un ouvrage sur la gestion de la diversité ethnoculturelle dans les organisations et ses travaux ont notamment été publiés dans *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, *Alterstice – International Journal of Intercultural research* ou encore *International Journal of Knowledge, Culture and Change Management*.

Marine Agogué

**Professeure agrégée, HEC Montréal**

Marine Agogué est professeure agrégée au département de management à HEC Montréal. Elle est membre du pôle Mosaic en Management de la Créativité, coordonnatrice de la spécialisation en management du programme de maîtrise de HEC Montréal et chercheure associée à la Chaire de Théories et Méthodes de la Conception Innovante de Mines ParisTech. Elle accompagne diverses organisations dans leurs réflexions sur les processus d'innovation, notamment ces dernières années la société d'État Hydro-Québec et le consortium muséal Espace Pour La Vie. Ses recherches portent sur le raisonnement créatif et les outils de gestion de l'innovation, et ont été publiées dans des revues comme *Journal of Creative Behaviour*, *Creativity and Innovation Management*, *Research in Engineering Co-design*, entre autres. En 2019 elle publie un ouvrage pour expliquer le management « Petit traité de management pour les habitants d'Essos, de Westeros et d'ailleurs », en se basant sur les personnages de la série *Game of Thrones*.

## Annexe 2: Modèle logique proposé





## Annexe 3: Matrice des résultats escomptés

Indicateurs de résultat	Baseline	Année 1	Année 2	Objectif	Moyen de vérification
Pourcentage des gestionnaires participants du Pacte qui indiquent avoir les <b>connaissances</b> nécessaires pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes	0	90%	90%	90%	Questionnaire fin de chaque cohorte
Pourcentage des gestionnaires participants du Pacte qui indiquent avoir le <b>sentiment d'implication</b> nécessaire face à leur rôle à jouer dans l'intégration des personnes immigrantes et à la lutte aux discriminations	0	85%	85%	85%	Questionnaire fin de chaque cohorte
Pourcentage des gestionnaires participants du Pacte qui indiquent avoir augmenté la <b>confiance</b> dans leurs capacités d'agir par rapport à l'intégration des personnes immigrantes et et à la lutte aux discriminations	0	80%	80%	80%	Questionnaire fin de chaque cohorte
Pourcentage des gestionnaires participants qui déclarent avoir <b>changé de posture</b> par rapport à l'intégration des personnes immigrantes et et à la lutte aux discriminations	0	75%	75%	75%	Questionnaire fin de chaque cohorte
Pourcentage des gestionnaires participants qui déclarent avoir les <b>compétences</b> nécessaires pour mieux intégrer les personnes immigrantes et lutter contre les discriminations	0	70%	70%	70%	Questionnaire fin de chaque cohorte
Pourcentage d'augmentation de personnes immigrantes invitées à une entrevue	0	20%	25%	25%	Questionnaire de début et de fin de cohorte
Pourcentage d'augmentation des personnes immigrantes embauchées	0	10%	15%	15%	Questionnaire de début et de fin de cohorte
Pourcentage d'augmentation de la rétention des personnes immigrantes	0	10%	15%	15%	Questionnaire de début et de fin de cohorte

Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes immigrantes qui occupent des postes décisionnels	0	5%	8%	8%	Questionnaire de début et de fin de cohorte
<b>Composante 1: Développement des capacités des entreprises montréalaises pour l'intégration des personnes immigrantes au travail</b>	<b>Baseline</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Objectif</b>	<b>Notes</b>
Développement d'un outil d'audit pour identifier le niveau de maturité des entreprises participantes par rapport à l'intégration des personnes immigrantes et à la lutte aux discriminations	0	1		1	Questionnaire d'inscription
Nombre d'entreprises participantes et formées	0	25	25 (50)	50	Rapport de présence et participation
Nombre de cohortes formées	0	2	2 (4)	4	Rapport d'impact
Nombre de séances de coaching délivrées	0	150	150 (300)	300	Rapport d'impact
Nombre de séances de formation délivrées	0	14	14 (28)	28	Rapport d'impact
Nombre des nouvelles pratiques en intégration des personnes immigrantes expérimentées par les entreprises participantes	0	25	25 (50)	50	Canevas pour les micro-expérimentations
Nombre de formations en ligne/capsules vidéo produites/révisées	0	6	2 (8)	8	Rapport d'impact
<b>Composante 2: Intégration au travail des personnes immigrantes à Montréal</b>	<b>Baseline</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Objectif</b>	<b>Notes</b>
Nombre de personnes immigrantes touchées directement ou indirectement par le Pacte	0	1000	1000 (2000)	2000	Rapport d'impact
Nombre d'employé.e.s touché.e.s par les engagements pris par les entreprises participantes	0	500	500 (1000)	1000	Rapport d'impact

Pourcentage des entreprises ayant adopté de façon permanente les pratiques expérimentées (6 mois)	0	65%	75%	75%	Questionnaire de suivi
Nombre d'activités d'échange sur des bonnes pratiques en intégration des personnes immigrantes et et à la lutte aux discriminations	0	3	3 (6)	6	Rapport d'impact
<b>Composante 3: Sensibilisation de la relève du milieu des affaires sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes et et à la lutte aux discriminations</b>	<b>Baseline</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Objectif</b>	<b>Notes</b>
Nombre de personnes de la relève du milieu des affaires sensibilisées	0	500	750 (1250)	1250	Rapport d'impact
Nombre de stagiaires formé.e.s	0	6	6 (12)	12	Rapport d'impact
Nombre de matériel pédagogique produit et diffusé	0	10	10 (20)	20	Rapport d'impact
Nombre de cours intégrant les matériels produits dans le cadre du Pacte	0	5	5 (10)	10	Rapport d'impact

**Dossier # : 1228804002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024 / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1228804002\_Entente PACTE.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anca ENACHE  
Préposée au budget - SDIS  
**Tél :** 514-872-5885

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-10

Judith BOISCLAIR  
Agente de gestion en ressources financières  
**Tél :** 514 872-2598  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1220465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel

Il est recommandé :  
d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant  
du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification  
immobilière, pour le contrat de location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du  
projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel - Appel  
d'offres public 22-19129, conformément à l'intervention financière du Service des finances  
jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2022-03-14 12:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 8 mars 2022

Résolution: CA22 14 0053

---

**Octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de 14 mois avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - Appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de quatorze (14) mois avec deux options de renouvellement de six (6) mois chacune, conformément à l'appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires), et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 161 881,35 \$, taxes incluses, par le comité exécutif;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

et de recommander au comité exécutif :

d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel - Appel d'offres public 22-19129.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1220465001

Laurence LAVIGNE LALONDE

---

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 mars 2022

**IDENTIFICATION****Dossier # :1220465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel

**CONTENU****CONTEXTE**

Par sa résolution CA22 14 0053, adoptée à sa séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, recommande au comité exécutif d'autoriser une dépense et un virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel - Appel d'offres public 22-19129.

L'intervention financière de la Ville-centre précise que le comité exécutif doit autoriser cette dépense afin que les crédits soient versés à l'arrondissement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain Fiset  
Chef d'équipe - Gestion immobilière

438-870-4393

**Tél :**

**Télécop. :**



**Dossier # : 1220465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de 14 mois avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – Appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1220465001 - Garage St-Michel - Locations roulottes.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-24

Diane NGUYEN  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0549**  
**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1220465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de 14 mois avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – Appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de quatorze (14) mois avec deux options de renouvellement de six (6) mois chacune, conformément à l'appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires), et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 161 881,35 \$, taxes incluses, par le comité exécutif;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de location de cinq (5) roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel - Appel d'offres public 22-19129.

**Signé par**

Nathalie  
VAILLANCOURT

**Le** 2022-02-25 19:51

**Signataire :**

Nathalie VAILLANCOURT

---

Directrice d'arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1220465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 881,35 \$, taxes incluses, imputé à la Ville-centre, pour une période de 14 mois avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – Appel d'offres public 22-19129 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, des employés de la division voirie et parcs ont dû quitter les locaux du garage de Saint-Michel à l'été 2021, avant le début des travaux et sont depuis relocalisés temporairement dans des roulottes de chantier en location. Plusieurs facteurs ont retardé le début des travaux de rénovation et de mise aux normes du garage Saint-Michel. Les travaux ont débuté le 17 février 2022. Le contrat de location initial des roulottes d'une durée de 8 mois vient à échéance le 31 mars 2022. Afin de pouvoir loger les employés déplacés pour une nouvelle période de quatorze mois, un appel d'offres public pour la location de roulottes a été lancé le 31 janvier 2022. Le présent sommaire a pour but l'octroi d'un contrat de location de 5 roulottes de chantier pour une période de quatorze (14) mois, du 1er avril 2022 au 31 mai 2023, à laquelle s'ajoute deux options de renouvellement de six (6) mois chacune.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1218462001 - 2218462001 - 2 juin 2021 :** Octroyer un contrat à William Scotsman of Canada Inc pour la location de cinq (5) roulottes de chantiers dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien Saint-Michel, au montant de 92 094,98 \$, taxes incluses – Contrat de gré à gré attribué selon la règle de rotation en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) (IMM-21-06)

**DESCRIPTION**

L'objet du présent dossier vise à accorder un contrat à Williams Scotsman du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de quatre (4) roulottes (12'x64') et une roulotte sanitaire (12'x40') afin de prolonger la relocalisation temporaire des employés de la

voirie qui occupent normalement le garage d'entretien de Saint-Michel, pour une durée de quatorze (14) mois, pour un montant maximal de 161 881,35 \$, toutes taxes comprises. La location comprend les équipements suivants :

- 1 roulotte (12'x64') vestiaire équipée d'un balcon avec auvent, de 80 casiers et 6 bancs, d'un ensemble grillages de sécurité et un mur intérieur pour séparer hommes et femmes;
- 1 roulotte (12'x64') bureau équipée d'un balcon avec auvent, de deux ensembles bureau, d'un ensemble conférence et d'un ensemble grillages de sécurité;
- 2 roulettes (12'x64') salle à mangé équipées d'un balcon avec auvent, d'un ensemble salle à repas, d'un ensemble café et d'un ensemble grillages de sécurité;
- 1 roulotte (12'x40') sanitaire équipée d'un balcon avec auvent, de toilettes, lavabos, réservoir extérieur pour les eaux usées et séparation hommes et femmes.
- La construction de deux corridors isolés reliant certaines roulettes, tel qu'indiqué au devis.

Le montant de la soumission inclus les frais de transport aller et retour et les frais d'installation et de démontage.

## JUSTIFICATION

Afin de procéder à la location des 5 roulettes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 31 janvier 2022. Trois (3) entreprises ont commandé les documents d'appel d'offres et deux (2) entreprises ont déposé des soumissions, soit 67 %. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter une modification à la durée de validité des soumissions. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 février 2022 à 13 h 30. Le bordereau de prix est joint au présent sommaire.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b>
1 Williams Scotsman du Canada	161 881,35\$
2 SMS Dion inc.	334 002,38\$
Estimation professionnelle par le consultant	188 168,09\$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>	<b>247 941,87\$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b> <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>	<b>86 060,52\$</b> <b>53%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b> <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	<b>172 121,03\$</b> <b>106%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	<b>-26 286,74\$</b> <b>-14%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b> <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	<b>172 121,03\$</b> <b>106%</b>

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, il est recommandé d'octroyer le contrat à l'entreprise Williams Scotsman du Canada pour la location de 5 roulettes de chantier pour un montant total maximal de **161 881,35 \$** toutes taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du contrat est assumé à 100 % par le Service de la gestion et de la planification immobilières concernant le projet de la relocalisation temporaire des équipes de la voirie due aux travaux majeurs du garage de Saint-Michel.

Un montant de 140 797,00 \$ avant taxes, soit 147 819,25 \$ net de ristournes de taxes et 161 881,35 \$ taxes incluses sera assumé par le Service de la gestion et de la planification immobilière et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 21-046 (Ville-centre);

Les prévisions de décaissements sont de 64% pour 2022 et 36% pour 2023.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

## **MONTRÉAL 2030**

### **Plan stratégique Montréal 2030**

Dans le cadre du plan stratégique Montréal 2030, ce dossier complet de travaux et de services professionnels au garage de Saint-Michel répond aux priorités suivantes :

Priorité 1 : le dossier complet vise à réduire les émissions de GES notamment par l'enlèvement du réservoir à essence, par la réhabilitation environnementale du site et par le système de captation à la source des gaz d'échappement;

Priorité 19 : les travaux et les services professionnels de surveillance sont indispensables pour assurer la sécurité des employés et leur permettre de servir les citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Garage d'entretien de Saint-Michel est utilisé par la Division de la voirie de l'arrondissement et par les équipes du Service du matériel roulant et des ateliers. Des expertises en structure réalisées sur le bâtiment ont révélé des désordres majeurs au niveau de la structure. Bien que des travaux de consolidation ponctuels aient été réalisés par le passé, il n'en demeure pas moins que des interventions majeures sont nécessaires pour corriger tous les différents désordres et non-conformités, ainsi que prolonger la durée de vie du bâtiment. À cet effet, un contrat a été octroyé à Axe construction inc. pour l'exécution des travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel le 5 octobre 2021 par la résolution CA21 14 0290 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et par la résolution CE21 1838 du comité exécutif du 20 octobre 2021.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les travaux d'installation et de démontage des roulottes de chantier seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense par le comité exécutif : mars 2022

Début de la location : avril 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière  
David MC DUFF, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

David MC DUFF, 23 février 2022

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET  
Chef d'équipe - Gestion immobilière

**Tél :** 438-870-4393  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-18

Alain FISET  
Chef d'équipe - Gestion immobilière

**Tél :** 438-870-4393  
**Télécop. :** 000-0000

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annette DUPRÉ  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

**Tél :** 514-872-1415  
**Approuvé le :** 2022-02-23



**Dossier # : 1222675020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler, pour une vingt et unième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Il est recommandé:

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

- 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
- 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
- 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile* ;
- 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE Le 2022-03-28 08:57

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---



Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1222675020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler, pour une vingt et unième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 août dernier, après 521 jours consécutifs, l'agglomération de Montréal a choisi de ne pas renouveler l'état d'urgence local en raison d'une amélioration prononcée de la situation épidémiologique liée à la COVID-19. Spécifiquement, le taux très élevé de vaccination complète dans la population et l'efficacité du vaccin avaient permis aux autorités provinciales de presque complètement déconfiner le Québec. De plus, l'annonce que l'obligation d'un passeport vaccinal remplacerait le confinement comme stratégie principale de lutte contre la COVID-19 avait presque écarté le risque de confiner à nouveau. Toutefois, la situation s'est rapidement détériorée au courant du mois de décembre, en grande partie par l'arrivée du variant Omicron. Ce nouveau variant, lequel est beaucoup plus contagieux et pour lequel l'efficacité est d'environ 30% pour les personnes étant vaccinées avec deux doses et environ 75% pour les personnes ayant reçu une troisième dose, a atteint une proportion inquiétante du nombre de cas quotidiens, et ce, environ un mois avant ce qui était prévu. De plus, le nombre de cas quotidien a fortement dépassé celui de la pire semaine de la pandémie, atteignant le 5 043 cas le 21 décembre. De plus, les autorités de la Santé publique prévoient des chiffres encore beaucoup plus élevés. En raison de cette aggravation ainsi que des besoins conséquents pour les opérations municipales ainsi que la population montréalaise, l'agglomération de Montréal a obtenu, le 21 décembre 2021, l'autorisation du directeur national de Santé publique de déclarer l'état d'urgence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2020-014 du 2 avril 2020. La mairesse Valérie Plante a donc déclaré l'état d'urgence local le 21 décembre 2021, en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence local le 22 décembre 2021 pour une période de 5 jours.

Parce que le nouveau variant est beaucoup plus contagieux, les protocoles pour la gestion d'éclosion ont été resserrés, exigeant que toutes personnes ayant eu un contact proche avec une personne testée positive soient isolées pour 14 jours, et ce, même si cette personne est adéquatement vaccinée. L'explosion du nombre de cas et le changement protocolaire ajoutent des enjeux importants pour l'agglomération, notamment :

Le risque d'infection du personnel occupant des postes critiques est plus élevé et l'isolement obligatoire de ce personnel pourrait causer des bris de services critiques. La seule façon d'éviter l'isolement est de rapidement et fréquemment tester les personnes ayant eu des contacts proches. À cet effet, l'agglomération doit faire l'acquisition d'un nombre important de tests rapides pour gérer les éclosions parmi des milliers de personnes occupant des postes critiques;

Le risque d'infection des personnes en situation d'itinérance (PSI) est aussi plus élevé, surtout si hébergées dans des dortoirs qui ne peuvent pas être protégées adéquatement en tout temps, et l'isolement obligatoire de ces personnes exigent qu'elles soient relocalisées dans des sites de la trajectoire clinique, où le nombre de places est très limité. Or, la réquisition d'un hôtel à haute capacité pouvant servir comme lieu d'isolement sécuritaire pour la trajectoire clinique est devenue nécessaire.

À l'heure actuelle, il y a une amélioration claire de la situation, mais le nombre de cas quotidiens demeure élevé, et ce, malgré une forte sous-estimation créée par l'arrêt du dépistage pour la population générale. La Direction régionale de santé publique exige toujours un site d'hébergement "rouge" dédié à l'isolement des PSI ayant testé positif pour la COVID-19 ainsi que l'application de mesures sanitaires au sein des refuges. Ainsi, les mesures sanitaires de base et le transfert de ressources vers la zone rouge continuent de réduire la capacité des ressources traditionnelles pour l'hébergement des PSI. À cet effet, l'agglomération doit maintenir la réquisition de d'un hôtels et d'un terrain adjacent à un de ces hôtels pour une durée indéterminée.

#### Renouvellement de la déclaration de l'état d'urgence

Dans ce contexte, en raison des besoins particuliers afin d'assurer la prise en charge des PSI infectées par la COVID-19, le coordonnateur de sécurité civile recommande au conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence décrété par la mairesse le 21 décembre 2021, et ce, afin de pouvoir poursuivre les opérations le tout conformément à la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal actuellement en vigueur, car il a été constaté que les interventions requises par ce sinistre ne pouvaient être réalisées adéquatement dans le cadre des règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile.

Considérant l'évolution de la situation, il est donc requis de renouveler l'état d'urgence pour une période de 5 jours.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 0465 - 25 mars 2022 - Renouveler, pour une vingtième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CG22 0214 - 24 mars 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 avril 2022

CE22 0463 - 21 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0447 - 16 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0398 - 11 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions

requis dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0297 - 7 mars 2022 - Renouveler, pour une seizième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0295 - 2 mars 2022 - Renouveler, pour une quinzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0293 - 25 février 2022 - Renouveler, pour une quatorzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CG22 0132 - 24 février - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022  
CE22 0269 - 21 février 2022 - Renouveler, pour une treizième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0244 - 16 février 2022 - Renouveler, pour une douzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0217 - 11 février 2022 - Renouveler, pour une onzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0149 - 7 février 2022 - Renouveler, pour une dixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0142 - 2 février 2022 - Renouveler, pour une neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0132 - 28 janvier 2022 - Renouveler, pour une huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CG22 0080 - 27 janvier 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) (1222675001  
CE22 0130 - 24 janvier 2022 - Renouveler, pour une septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0119 - 19 janvier 2022 - Renouveler, pour une sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0089 - 14 janvier 2022 - Renouveler, pour une cinquième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0016 - 10 janvier 2022 - Renouveler, pour une quatrième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE22 0011 - 5 janvier 2022 - Renouveler, pour une troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE21 2093 - 31 décembre 2021 - Renouveler, pour une deuxième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CE21 2091 - 27 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans

le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19  
CG21 0755 - 24 décembre 2021 - Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile  
CG21 0695 - 22 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence déclaré le 21 décembre 2021 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19  
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 21 décembre 2021 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile  
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile  
CG10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération approuve le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002)  
CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

## DESCRIPTION

La Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

La déclaration d'état d'urgence doit préciser la nature du sinistre, le territoire concerné, les circonstances qui la justifient et la durée de son application. Elle peut habiliter le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné à exercer certains pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la Loi.

La déclaration d'état d'urgence peut être renouvelée sur autorisation du ministre.

La déclaration d'état d'urgence et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés.

La déclaration d'état d'urgence faite par la mairesse le 21 décembre 2021 prévoit spécifiquement ce qui suit :

- déclarer l'état d'urgence sur le territoire de l'Agglomération de Montréal pour une période de 48 heures en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- désigner Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles ainsi que conclure tous contrats qu'il juge

nécessaires.

Cette déclaration doit être renouvelée pour une période de 5 jours, et ce, de manière à prolonger pour cette durée les habilitations à exercer les pouvoirs énumérés.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-25

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard LIEBMANN  
Directeur

**Tél :** 514 872-4298  
**Approuvé le :** 2022-03-25



**Dossier # : 1221543001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports ,  
Direction des sports , Division de la gestion des installations

**Niveau décisionnel proposé :** Comité exécutif

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs

**Projet :** -

**Objet :** Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (22-004 - Article 136), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation de la salle polyvalente au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 23e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, le 13 mai 2022

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (22-004), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard, le 13 mai 2022, dans le cadre de la 23e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-17 13:55

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1221543001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l’accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (22-004 - Article 136), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation de la salle polyvalente au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 23e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, le 13 mai 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La FADOQ-Région Île de Montréal Mtl, « FADOQ-Mtl », est le plus important regroupement de personnes âgées de 50 ans et plus sur le territoire de l'île de Montréal dont la mission consiste à rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. Cet organisme à but non lucratif compte plus de 55 000 membres et 32 groupes affiliés. Depuis plus de 46 ans, sa mission consiste à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel. Au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tels que les « Jeux FADOQ Île de Montréal - 50 ans et plus » (Jeux). L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 23<sup>e</sup> édition et se déroulera du 9 mai au 2 juin 2022. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle au bien-être des personnes de 50 ans et plus.

La Ville soutient la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) depuis 2009.

Les Jeux ont été annulés en 2020 et en 2021 en raison de la pandémie du virus COVID-19

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE20 0341 - 11 mars 2020** Édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (19-057), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 16 560 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard, les 6, 7, 14 et 20 mai 2020, dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition des Jeux

FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

**CE19 0673 - 24 avril 2019** Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2019 (18-070 - Article 115), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 898 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 22e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 14, 15 et 16 mai 2019

**CE18 0685 - 18 avril 2018** Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002 - Article 118), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 21e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 9,10 et 16 mai 2018

## DESCRIPTION

Événement sportif réservé aux personnes de 50 ans et plus, les Jeux regroupent plus de 550 participants et se déroulent dans un contexte tant participatif que compétitif. Badminton, Course, Dards, Golf, Marche, Pétanque, Petites quilles, Pickleball, Tennis, Tennis de table et Volleyball forment les 11 disciplines sportives au programme. L'objectif principal : être à l'avant-garde du développement de la pratique sportive et des saines habitudes de vie auprès des personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble du territoire montréalais.

En 2019, plus de 560 personnes ont participé à la 22<sup>e</sup> édition des Jeux dont 62 % provenaient du territoire de la Ville de Montréal. Pour l'édition 2022, les organisateurs visent 500 participants pour un total de 600 inscriptions à différentes activités (les participants peuvent s'inscrire à plus d'une activité physique ou sportive).

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl souhaite avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives. Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de la salle polyvalente du CSCR le 13 mai 2022 pour la tenue de la compétition de tennis de table.

L'organisme assume tous les coûts liés à l'organisation de cet événement.

## JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas déposer une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal, car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toutefois, la Ville souhaite soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population, notamment la clientèle de 50 ans et plus. Cette dernière compte plus de 403 000 citoyens et représente 24% de la population montréalaise.

Une dérogation au Règlement sur les tarifs 2022 est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. FADOQ-Mtl est d'ailleurs un partenaire du plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025;
- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;

- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville fournira un soutien d'une valeur de 1 738 \$, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente 2 % des dépenses de l'événement. Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2022 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 87 070 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 19 et 20). Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'inciter à une vie active et sportive, d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait aucun soutien, l'organisme ne pourrait équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires recommandées par les autorités de la santé publique qui seront en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2022 Présentation au comité exécutif pour approbation

Mai 2022 Du 9 mai au 2 juin 2022 : déroulement de la 23<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs ou justifier toute dérogation à des règles de régie interne .

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève FRAPPIER  
c/s centre sportif et installations dcqmvde

**Tél :** 514-872-2825

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-17

Jean-François DULIÈPRE  
c/d gestion des installations (dir sports)

**Tél :** 514-872-7990

**Télécop. :** 514 872-4718

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS  
Directeur

**Tél :** 514-872-0035

**Approuvé le :** 2022-03-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456

**Approuvé le :** 2022-03-17



Montréal, le 1<sup>er</sup> février 2022

Madame Caroline Bourgeois

**Vice-présidente du comité exécutif**

**Responsable des grands parcs, des sports et des loisirs, du Mont-Royal, du parc Jean-Drapeau, d'Espac pour la vie et de l'Est de Montréal.**

12090, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H1B 2Z1

**Objet : Demande de dérogation dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Île de Montréal**

Madame Bourgeois,

La FADOQ - Région Île de Montréal, organisme à but non lucratif affilié au Réseau FADOQ, compte plus de 53 000 membres sur son territoire. Elle a comme objectif de rassembler et de représenter les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. C'est dans cette optique que nous organisons, du 9 mai au 2 juin 2022, la 23<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ île de Montréal. Évidemment, les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu à cause de la pandémie et nous espérons que la situation sanitaire se rétablira d'ici le mois de mai 2022.

Événement sportif réservé aux personnes de 50 ans et plus, les jeux régionaux regroupent plus de 550 participants et se déroulent dans un contexte tant participatif que compétitif. Badminton, Course, Dards, Golf, Marche, Pétanque, Petites quilles, Pickleball, Tennis, Tennis de table et Volleyball forment les 11 disciplines sportives au programme. L'objectif principal; être à l'avant-garde du développement de la pratique sportive et des saines habitudes de vie auprès des personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble du territoire montréalais. En ce sens, nous devons nous assurer d'accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des jeux régionaux et de ses disciplines à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Pour ce faire, nous sollicitons la reconduction de notre **demande de dérogation pour 2022** afin d'avoir accès aux installations et aux équipements du Complexe sportif Claude-Robillard gratuitement. Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal est un partenaire majeur dans la réalisation et le succès de nos jeux régionaux. Ainsi, nous vous offrons l'opportunité d'affirmer à la population montréalaise votre intérêt pour un Montréal physiquement actif qui vise le développement des saines habitudes de vie et de la pratique de l'activité physique.

Vous trouverez les informations et les statistiques relatives à notre événement ainsi que nos besoins spécifiques dans le document ci-joint.

Bien entendu, ce soutien de la Ville de Montréal bénéficiera d'une importante visibilité dans nos outils promotionnels officiels des jeux régionaux. De plus, nous vous proposons de vivre les Jeux FADOQ île de Montréal en participant à une remise des médailles dans l'une ou l'autre des disciplines de votre choix.

Nous espérons vivement pouvoir poursuivre cette collaboration en 2022. Après ces années de partenariat, nous sommes convaincus que celle-ci représente une occasion gagnante pour nos deux institutions.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations les plus distinguées

Rosée Tremblay  
**Directrice générale**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rosée Tremblay', with a stylized flourish at the end.

p.j. Annexe 1 - Présentation et statistiques des Jeux FADOQ île de Montréal

c.c.

- M. Jean-François Dulièvre, chef de division, Division de la gestion des installations sportives, Service de la diversité sociale et des sports
- Rocca E. Lonigro, Agente de développement- Direction des sports chez Ville de Montréal
- Mme Joëlle Deslières, agente de projets – Promotion et événements spéciaux, Division de la gestion des installations sportives, Service de la diversité sociale et des sports

## Annexe 1

### Présentation et statistiques des Jeux FADOQ île de Montréal

#### 1. Mission des jeux

Offrir un événement sportif, récréatif et compétitif aux personnes de 50 ans et plus du territoire montréalais afin de développer ou de consolider la pratique de l'activité physique et sportive.

#### 2. Vision des jeux

- ↪ Accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des jeux régionaux et de ses disciplines.
- ↪ Être un programme important pour le développement de la pratique sportive et des saines habitudes de vie chez les personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble du territoire montréalais.
- ↪ Faire vivre une expérience d'exception aux personnes de 50 ans et plus par le biais du sport à travers les jeux FADOQ – Île de Montréal 2022 afin d'augmenter le sentiment d'appartenance à la FADOQ – Région Île de Montréal.
- ↪ Élargir la clientèle des Jeux FADOQ Île de Montréal en travaillant en étroite collaboration avec les répondants des arrondissements et des villes liées de Montréal.

#### 3. Objectifs 2022

- ↪ Relancer les jeux et faire bouger les participants à la suite de deux ans d'absence due à la pandémie.
- ↪ Augmenter la visibilité des jeux à travers la grande région métropolitaine.
- ↪ Faire bouger les participants à la suite de la longue période de confinement.
- ↪ Former des nouveaux bénévoles.

#### 4. Programmation 2022

Date	Heure	Discipline	Lieu
À confirmer	8 h à 14 h	Course	Défi YMCA – Parc Maisonneuve
Lundi 9 mai 2022	9 h à 17 h	Badminton double	Centre Pierre-Charbonneau
Mardi 10 mai 2022	9 h à 17 h	Pickleball	Centre Pierre-Charbonneau
Mercredi 11 mai 2021	13 h à 16 h	Badminton simple	Centre Pierre-Charbonneau
Jeudi 12 mai 2022	9 h à 11 h ou 11 h à 13 h	Tennis	Stade IGA
Vendredi 13 mai 2022	9 h à 17 h	Tennis de table simple	Complexe sportif Claude-Robillard
À confirmer	9 h à 17 h	Volleyball	À confirmer
Mardi 17 mai 2022	13 h à 17 h	Petites Quilles	Centre de Quilles Moderne
Mercredi 18 mai 2022	13 h à 17 h	Dards	Légion Canadienne Filiale 29
Jeudi 19 mai 2022	9 h à 17 h	Pétanques	Parc Pie XII
Vendredi 20 mai 2022	9h à 15 h	Marche	Parc Jarry
Jeudi 2 juin 2022	10 h à 21 h	Golf	Club de golf de l'île de Montréal

#### Programmation au Complexe Sportif Claude-Robillard

##### Gymnase double :

Tennis de table simple : Vendredi 13 mai, 8 h à 18 h

##### Besoins spécifiques :

Pour la compétition, nous aimerions avoir la possibilité d'utiliser un système de son avec micro, un podium, le stationnement sans frais, les équipements nécessaires pour la réalisation de la discipline. De même, des tables et des chaises seront également requises lors de la compétition.

#### 5. Statistiques

**Nombre de membres FADOQ MTL :** plus de 55 000.

**Nombre de clubs affiliés et d'associations de retraités :** 32.



**Budget de l'événement :** Revenus de 26 500 \$ et dépenses de 87 070 \$ annuellement.

**Nombre de participants et de participations visés pour 2022 :** 500 participants, 600 participations.

**Statistiques 2019 (pas de jeux en 2020 et en 2021 dû à la pandémie)**

	2019	2018	Écart
<b>Total</b>	<b>560</b>	<b>555</b>	<b>5</b>

Disciplines	2019	2018	Écart
Badminton	81	63	18
Course	42	33	9
Golf	144	155	-11
Marche	43	30	13
Natation	16	16	0
Pétanque	30	36	-6
Petites quilles	100	90	10
Pickleball	34	66	-32
Tennis	48	48	0
Tennis de table (double)	20	28	-8
Tennis de table (simple)	36	46	-10
Volley-Ball	83	62	21
<b>Total</b>	<b>677</b>	<b>673</b>	<b>4</b>

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1221543001

Unité administrative responsable : SGPMRS, Direction des sports, Division de la gestion des installations sportives

Projet : Aucun

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.	<b>x</b>		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

*Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

*Maintien d'un mode de vie sain et actif, chez les personnes âgées de 50 ans et plus et briser l'isolement des personnes plus âgées. Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement. Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b>			<b>X</b>
b. <b>Équité</b>			<b>X</b>
c. <b>Accessibilité universelle</b>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1221543001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations

**Objet :** Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (22-004 - Article 136), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation de la salle polyvalente au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 23e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, le 13 mai 2022

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



AML - 1221543001 - Ordonnance Jeux FADOQ 2022.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél :** 514-589-7594

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-08

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél :** 514-589-7594  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2022) (RCG 22-004)**  
(Article 136)

**ORDONNANCE**

**ORDONNANCE ÉMISE DANS LE CADRE DE LA 23<sup>E</sup> ÉDITION DES JEUX  
FADOQ-RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL**

À la séance du \_\_\_\_\_, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. À l'occasion de la 23<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ-Région Île de Montréal, qui auront lieu du 9 mai au 2 juin 2022, l'utilisation de la salle polyvalente du Complexe sportif Claude-Robillard est autorisée à titre gratuit le 13 mai 2022.

\_\_\_\_\_

GDD 1221543001



**Dossier # : 1227903004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, entre le 1er février et le 28 février 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé:

- de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1<sup>er</sup> février et le 28 février 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2022-03-21 12:19

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227903004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, entre le 1er février et le 28 février 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes, un rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, en vertu du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé* ( RCE 02-004).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 0395 - 9 mars 2022 - de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du SGPI, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, entre le 1er février et le 28 février 2022, soit :

- Cinq (5) décisions déléguées rendues pour des contrats de location d'immeubles.
- Aucune décision déléguée rendue pour des contrats d'aliénation d'immeubles.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de présentation de rapports.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du rapport au comité exécutif : mars 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viviane LANCIAULT  
Conseiller(ère) en immobilier & expertise

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie BOHEMIER  
c/d transactions immobilières

Le : 2022-03-16



immobiliere-chef d'équipe

**Tél :** 514 449-4710

**Télécop. :**

**Tél :** 514 237-9642

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN

Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844

**Approuvé le :** 2022-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE

Directrice

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2022-03-21

**Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat du contrat est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 \$ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.26)**

**Période visée : 1<sup>er</sup> au 28 février 2022**

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2218933041	22/02/09	DA218933041	Externe	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à QUANTUM EMOTION CORP., les locaux 209 et 210 situés au 2300 boulevard Alfred Nobel pour un terme d'un (1) an, à compter du 1er mars 2022 jusqu'au 28 février 2023, d'une superficie totale de 425 pi <sup>2</sup> , à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 15 600,00 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1750.
2228042003	22/02/04	DA228042003	Interne	Approuver le bail par lequel la Ville loue du Fonds de placement immobilier Cominar, deux (2) espaces de stationnement intérieurs additionnels situés au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, pour les besoins du Groupe Éclipse du Service de la police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er février 2022 au 31 août 2025. La dépense totale est de 13 674,00 \$, plus les taxes applicables. Bâtiment 3261-002.
2228933001	22/02/20	DA228933001	Externe	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à FLAIRSTECH INC., les bureaux 100-05, 100-06 et 107 situés au 7140, rue Albert-Einstein pour un terme d'un (1) an, à compter du 1er mars 2022 jusqu'au 28 février 2023, d'une superficie totale de 342 pi <sup>2</sup> , à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 12 000,00 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1751.
2218933039	22/02/24	DA218933039	Externe	Approuver un bail par lequel la Ville loue à DÉNEIGEMENT DEMCO INC., un terrain situé au 1000, boulevard Hymus dans l'arrondissement Saint-Laurent, faisant partie du lot 5 838 812, d'une superficie de 1 858 m <sup>2</sup> (20 000 pi <sup>2</sup> ), à des fins d'aire de stationnement, pour une durée de 3 mois à compter du 1er avril 2022, pour un loyer total de 6 000,00 \$, excluant les taxes.

2228042004

22/02/28

DA228042004

Externe

Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Bixi Montréal, pour une période de 6 mois, soit du 1er juin 2022 au 30 novembre 2022, à des fins d'entreposage, une partie du lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 4 000 pi<sup>2</sup>, pour un montant total de 4 203,18 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1957-03. Bâtiment # 0430.

---

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227903004

Unité administrative responsable : *Division des transactions*

Projet : *Aucun*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle